



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2015

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16.10.2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## **M. LEONETTI :**

Je vous propose que la Communauté d'agglomération fasse une présentation avant le Conseil municipal. Cela n'étonnera personne que cette présentation se fasse sur les intempéries et les inondations qui ont endeuillé notre territoire.

Et j'ai reçu de la part du Front national et du Front de gauche des formulations qui ne sont pas vraiment des motions, qui sont des questions ou des vœux. Donc théoriquement, elles ne sont pas recevables. Mais ce n'est pas l'habitude de la Ville d'Antibes de ne pas donner la parole à l'opposition. Donc moi, je vous propose d'exprimer ce que vous souhaitez.

Je rappelle que si vous voulez que ce soit une question, à l'avenir il vaut mieux le mettre dans les questions orales avec débat. Si vous souhaitez que ce soit une motion, il faut la déposer sous forme de motion avec une procédure et un vote. Là dans les deux cas, on ne procédera pas au vote. Néanmoins, je ne veux pas vous empêcher de vous exprimer sur le sujet.

Donc si vous êtes d'accord, je vous donne la parole, d'abord le Front national puis le Front de gauche, sur les deux textes que vous m'avez adressés. Et comme Valérie EMPHOUX, Responsable du service "Eaux Pluviales-Inondations", fera comme sujet le problème des inondations et des plans de prévention, ce sera au moins la partie technique de la réponse.

Ensuite la majorité a déposé, elle, une motion et donc la motion, elle, sera soumise à un vote.

Peut-être qu'on commence par le Front national ? C'est vous, Monsieur TIVOLI ?

## **Mme MURATORE :**

Je peux ? On n'a pas reçu ces textes. C'est normal ?

## **M. LEONETTI :**

Ce ne sont pas des motions. Si c'est une motion, moi je vous l'envoie. C'est pour ça que je rappelle à l'opposition comme à la majorité d'ailleurs, mais enfin la majorité le sait : soit on pose une question, la question vient dans la séance de questions ; soit on fait une motion. Une motion est soumise à un vote et à ce moment-là, il est obligatoire que cette motion soit adressée à l'ensemble du Conseil municipal, au moins avec un délai avant le Conseil municipal pour qu'on puisse en prendre connaissance.

Moi, j'ai le choix, Madame MURATORE, entre dire : « Ce n'est pas recevable, on ne dit rien » et le choix de dire : « Ce n'est pas recevable en tant que motion, mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'exprimer ». Donc moi, je propose au Front national et au Front de gauche de s'exprimer sur le sujet. Même si ça n'est pas parfaitement réglementaire.

Vous n'êtes pas d'accord, Madame ?

**Mme MURATORE :**

Non, mais c'est qu'on ait le document. C'est tout. Après, ce n'est pas la question. C'est qu'on n'a pas le document.

**M. LEONETTI :**

Vous ne pouvez pas avoir le document, ce n'est pas une motion.

Écoutez, là il n'y aura pas de vote sur les deux interventions du Front national et du Front de gauche. Ensuite on présentera le problème sur les inondations. Ensuite on fera l'appel. Et comme la motion de la majorité, elle, elle a été déposée comme motion en temps voulu et que celle-là, vous l'avez eue, eh bien celle-là sera soumise au vote. Vous voterez pour, vous voterez contre, vous vous abstenrez. Et je vous laisserai aussi la parole pour réagir à la motion de la majorité si vous voulez une explication de vote. Cela convient à tout le monde ?

Monsieur TIVOLI, on vous écoute.

**M. TIVOLI :**

Déjà, je vous remercie effectivement de nous laisser la parole.

Dans le cadre de cette question, Monsieur le Maire, chers collègues, dans notre projet municipal, nous constatons l'absence totale d'anticipation et de bon sens de la Ville dans les projets d'urbanisation en omettant de mettre en place en parallèle une infrastructure cohérente et adaptée.

Nous proposons à ce titre justement de revenir à un équilibre conciliant à la fois le respect de la population, lasse de voir des grues devant des fenêtres et sa vue mer occultée par des façades en béton, ainsi que la préservation de nos espaces naturels et de nos surfaces vertes pour que les enfants d'Antibes puissent y respirer encore un peu d'air frais.

Cela a deux contreparties dramatiques et visibles partout. La première étant un bétonnage massif venant remplacer nos terres horticoles et agricoles ou venant combler les combes dont l'objectif est avant tout l'évacuation et l'acheminement des eaux pluviales. Et deuxièmement, une aggravation des conditions de circulation que les travaux permanents ne font qu'amplifier avec des conséquences connexes inadmissibles à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental.

Nier ces évidences ou en dissimuler les raisons officielles liées aux collectes d'impôts fonciers qui découlent effectivement de chacun de ces remplacements de villas par des immeubles de cinq, six, voire sept étages, ce ne serait pas très honnête.

Aussi le drame immense qui vient de se jouer dans notre région, et en l'occurrence dans notre commune, nous permet d'ouvrir les yeux sur ce trop-plein de béton, sur l'absence corrélative de structures capables d'endiguer ces inondations certes exceptionnelles, comme le nombre de victimes, mais qui auraient pu être évitées ou limitées si les surfaces inondables avaient été gelées ou conçues pour résister. Au lieu de cela, on fait le choix de passer en force contre l'eau. Mais ça, malheureusement, c'est au-dessus de nos forces.

Loin de nous, effectivement, l'idée de politiser ce débat en cette période si dramatique pour les familles touchées. Mais ne pas en parler, ce serait ne pas nous préoccuper de cette situation. C'est pourquoi nous avons souhaité le faire aujourd'hui. Et de surcroît, nous ne faisons que rappeler nos engagements, qui avaient mérité à l'époque tant de mépris et de critiques, notamment par la gauche et l'extrême gauche. Nous souhaitons donc que soit mis un terme définitif à ces projets pharaoniques qui ne servent que l'ego et non pas le bien-être de la population, toujours plus engluée dans les bouchons, dans le bitume et dans les dettes générées par cette boucle infernale : habitations, surpopulation, adaptation des structures, besoin de rentabilité, habitations, etc.

Aujourd'hui, alors qu'on coupe des arbres du chemin Saint-Claude, qu'on défigure un quartier traditionnel d'Antibes, que vous ajoutez 2000 habitants dans le seul chemin des Combes, qu'on contraint les automobilistes et tous les citoyens en général à fermer les yeux et le reste d'ailleurs, nous vous demandons solennellement, pour le bien-être des Antibois, d'arrêter ce bétonnage et que notre ville puisse enfin reprendre un souffle et respire à nouveau le bon air de ses cultures.

C'est comme cela, nous le pensons, que de nouveaux drames seront sans doute évités ; que les habitants retrouveront confiance en un plan d'urbanisme maîtrisé.

Aussi nous souhaiterions savoir – mais vous y avez quelque peu répondu avec la motion que vous avez déposée et dont nous avons pris connaissance après avoir envoyé notre question à ces quelques questions, et apparemment vous allez y répondre d'un point de vue technique dans quelques instants – si la Municipalité va prendre des mesures concrètes pour éviter de tels drames ; si les futurs projets de constructions sont pensés de façon à tenir compte de la réalité vécue et si des mesures sont d'ores et déjà prises, quelles sont-elles ? Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Comme vous l'avez dit, en effet, moi ce n'était pas le souhait de déposer une motion, mais c'était en effet d'ouvrir un débat sur une actualité évidemment qui a touché tout le monde sur notre territoire et qui demande quand même un débat et des analyses à la fois géographiques, géologiques peut-être, et en tous les cas politiques aussi.

La catastrophe climatique qui a, une nouvelle fois, touché notre territoire a été meurtrière et a occasionné des dégâts très importants.

Comme vous, j'ai pu constater le désarroi de nos concitoyens mais aussi la solidarité des habitants de la région. J'ai vu des hommes et des femmes qui ne se résignaient pas, qui partageaient une belle fraternité. Aujourd'hui encore, certains sont dépourvus de tout et ils ne peuvent compter que sur cette solidarité.

J'ai vu aussi le déploiement des services publics (ONF, Force 06, pompiers, police, fonctionnaires territoriaux, agents de la SNCF et d'EDF). Tous et toutes n'ont pas ménagé leurs efforts et leur peine.

C'est dommage que certains élus ne se rendent compte que dans ces moments-là de l'importance des services publics et donc des fonctionnaires.

Le 6 octobre, j'ai cosigné un courrier avec Gérard PIEL, Conseiller régional, pour vous demander de réquisitionner des logements et résidences de vacances afin de les mettre à disposition des sinistrés. Aujourd'hui, certains d'entre eux n'ont toujours pas de logement. Il est important que cette question soit réglée.

Nous vous demandons aussi de bloquer tous les projets immobiliers (zones commerciales des Clausonnes et du Fugueiret) qui sont prévus en amont du bassin versant de la Brague.

Enfin, je vous demande de bien vouloir intervenir afin qu'Escota résolve de graves dysfonctionnements provoqués par son échangeur (Antibes) et son franchissement de la Brague (Biot).

Au-delà de ces points précis, il me semble important de revoir la totalité des projets prévus sur l'ensemble du bassin versant de la Brague, en particulier à Sophia Antipolis, mais aussi de refuser une nouvelle bretelle autoroutière à Biot en pleine zone inondable.

La surconsommation de l'espace par des surfaces commerciales imperméabilisées est devenue un vrai danger pour les populations.

Existe-t-il un recueil des bassins de rétention sur le territoire de la CASA avec leur emplacement et leur capacité ? Le cas échéant je souhaiterais en prendre connaissance.

Il me semble aussi que les montants d'aides annoncés par le Conseil départemental et le Conseil régional sont nettement insuffisants. D'autant plus insuffisants quand on apprend, suite à la réunion de la commission d'attribution des aides, que le Conseil départemental n'apportera que des avances, des prêts et pas des subventions, contrairement à la communication du Président du Conseil départemental.

Il ne me semble pas très heureux non plus d'apprendre que la CASA ne se réunira que le 2 novembre pour débattre des solutions financières et d'aides.

Et que dire de l'État qui pour l'instant n'annonce aucune aide ?

Tout cela me semble un peu léger par rapport au désarroi des familles sinistrées et aux dégâts provoqués.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Si vous le voulez bien, Valérie EMPHOUX va reprendre ce dossier qui est un dossier ancien, bien entendu, et essayer de nous éclairer sur le plan technique, les questions qu'on se pose tous. On a tous entendu les mêmes choses. On a entendu que cet événement était exceptionnel et imprévisible. Donc il est évident qu'il faut d'abord regarder le phénomène, ensuite regarder ce qui a été fait pour éviter ce genre de situation, et puis s'interroger avec objectivité et sans polémique pour savoir si ce qui a été fait et qui est, vous le verrez, considérable, est à la fois suffisant en matière d'alerte comme en matière de travaux.

Avec votre autorisation, Madame EMPHOUX va nous rappeler tout cela.

**Mme EMPHOUX :**

Merci. Bonjour.

Effectivement, 20 jours après cette catastrophe qui nous a touchés, un petit retour sur les intempéries, leur formation et puis également, dans une deuxième partie, les outils de prévention qui sont mis en place sur Antibes et le fonctionnement de la gestion de crise qui a été mise en œuvre ce jour-là sur notre commune.

Pour la première partie qui concerne les inondations et les travaux qui sont réalisés sur la ville d'Antibes, je vous présenterai rapidement le phénomène météorologique, les conséquences de ces inondations, l'évaluation de la politique de prévention mise en œuvre sur notre commune, l'évaluation des travaux de protection qui ont déjà été réalisés, et puis nous parlerons des projets de travaux qui sont d'ores et déjà inscrits dans le PAPI de la CASA et des autres actions qui ont été programmées.

Concernant le phénomène météorologique du 3 octobre, vous avez déjà beaucoup d'informations là-dessus parce qu'il y a eu une grosse médiatisation, bien sûr, de cet événement. C'était un épisode cévenol, donc les épisodes qui sont particulièrement violents dans nos régions. Et la spécificité du 3 octobre, c'est qu'on a eu une succession de cellules orageuses très, très violentes et stationnaires. Pour mémoire, la veille, il avait également beaucoup plu, donc les sols étaient déjà aussi un petit peu saturés.

Météo France avait mis cet épisode en vigilance orange. Mais je ne développerai pas là-dessus. Et comme vous le voyez sur cette carte qui présente un cumul des précipitations, le front orageux... Vous avez la commune d'Antibes ici et vous avez mentionné le littoral (Cannes, Saint-Laurent, Villeneuve). Vous voyez que la frange noire qui matérialise le plus fort de l'épisode a traversé la région (Mandelieu, Cannes, Antibes) et puis ensuite elle s'est dissipée en mer, donc les communes de Nice, par exemple, ont eu la chance d'être un petit peu moins touchées. Pour autant, les précipitations ont été considérables.

Une autre vue qui présente là une hauteur d'eau plus instantanée, avec toujours ces taches noires sur la commune d'Antibes, sur le haut bassin de la commune et le centre, le cœur du bassin de la Brague. Voilà une image instantanée de ce qui est tombé chez nous.

Quelques valeurs de précipitations : 128 mm sur Antibes pour la journée, mais 115 mm en 6 heures, donc des précipitations très ramassées ; 109 mm en 2 heures. Ce sont ces valeurs sur des durées courtes qui sont très importantes à prendre en considération parce que 109 mm en 2 heures ou 74 mm en 1 heure, ça correspond au temps de concentration des eaux sur les bassins versants et c'est ce qui a fait que les eaux sont arrivées avec une telle rapidité et une telle importance, et ont provoqué des pics de débit très importants.

Pour parler rapidement de période de retour sur les pluies, là on est au-delà des périodes de retour centennales d'après les statistiques de Météo France. Et pour vous donner un élément de comparaison, la moyenne de pluie mensuelle du mois d'octobre, c'est 110 mm. Donc là, ces 110 mm, on les a eus en 2 heures sur Antibes.

D'autres valeurs concernant le bassin de la Brague, puisque c'est celui qui a été le plus affecté. On voit, que ce soit sur Châteauneuf, qui est en tête de bassin, ou sur Valbonne, qui est à peu près au centre du bassin, que les hauteurs d'eau ont été aussi très, très importantes : 86 mm en 2 heures à Châteauneuf, 97 mm en 2 heures à Valbonne. Tout ça est arrivé très, très vite au niveau de la basse vallée (Biot, Antibes) et a provoqué ces fortes inondations.

Concernant les débits générés, après les pluies on a les débits qui sont générés sur les bassins versants. Juste pour mémoire, le débit généré dépend vraiment de la réaction du bassin versant, c'est-à-dire de la localisation de l'orage et de son intensité. Sur les vallons urbains antibois, parce qu'on a beaucoup parlé de la Brague mais les vallons urbains ont aussi été énormément impactés, on a eu le plus d'impacts sur le vallon du Madé. C'est celui qui est à l'ouest de la commune, frontalier avec Vallauris. Et sur le Laval. Parce que ce sont les deux bassins versants qui prennent naissance au nord de la commune, là où vous avez vu que les intensités étaient les plus importantes.

Sur la Brague, les pluies ont vraiment touché le haut et le moyen bassin avec des montées de crue qui ont été fulgurantes par la Brague mais aussi par ses affluents (quatre affluents importants : les Bouillides, la Valmasque, et du côté biotois, les Combes et les Horts). Donc tout ça s'est rassemblé sur la Brague.

Les analyses hydrologiques sont en cours. Elles nécessitent des compléments d'information, des données de Météo France complémentaires, des données de la DREAL PACA. On ne peut pas encore annoncer des valeurs de période de retour. On peut quand même avancer que ces périodes de retour sont au moins centennales, sans doute supérieures à la centennale parce qu'en comparaison, sur les vallons antibois, les observations qu'on a pu faire montrent que les impacts étaient supérieurs à ceux d'octobre 1993, qui est la crue qui a servi de référence à l'établissement du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation), et sur la plaine de la Brague les hauteurs d'eau enregistrées et l'étendue des inondations sont supérieures également aux données du plan de prévention des risques pour une crue centennale.

Là, je me permets juste un petit aparté sur la notion de période de retour, qui est une notion statistique et qui souvent est mal interprétée, mal utilisée. La période de retour d'une crue, c'est le risque qu'elle a de se produire dans l'année. Donc quand on parle d'une crue centennale, ce n'est pas du tout une crue qui va arriver tous les cent ans. C'est une crue qui a un risque sur cent de se produire dans l'année. C'est important parce qu'il ne faut pas imaginer qu'une fois la crue passée, on est tranquille pour une centaine d'années. Ce n'est surtout pas la réaction à avoir.

Pour classer ces intempéries, oui elles sont bien exceptionnelles. Là, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Il n'y a aucune polémique à avoir. Elles sont exceptionnelles.

Petit rappel aussi de phénomènes qui nous ont entourés assez récemment et qui ont été d'une violence extrême : le phénomène Draguignan en 2010, Hyères et La Londe-les-Maures en 2014 (à deux reprises d'ailleurs en 2014, en janvier puis en septembre/octobre, je crois), Auribeau-sur-Siagne (c'est déjà un peu plus ancien, mais on était vraiment sur des phénomènes de cette ampleur-là).

Toujours sur les conséquences et l'ampleur de ces inondations, vous avez sur cette diapositive les zones rouges et les zones bleues cartographiées dans le plan de prévention des risques de la Brague, et les analyses que nous sommes en train de faire, le travail de reconnaissance de terrain montrent que certains quartiers ont été inondés alors qu'ils apparaissaient en zone blanche dans le PPRI, c'est-à-dire non inondable. Par exemple, ici, ce sont les pastilles jaunes.

Vous avez La Siesta qui a été inondée, le quartier des Groules qui a été un peu plus touché que ce qui était prévisible, l'autoroute a été submergée sur une certaine hauteur, et puis le quartier vers l'échangeur autoroutier aussi a été inondé. Et les hauteurs d'eau ont été supérieures de 50 cm à 1 m à celles prévues dans le plan de prévention des risques suivant les endroits.

Une autre remarque : le 3 octobre, dans notre malheur, il n'y avait pas de coup de mer. S'il y avait eu un coup de mer à ce moment-là, l'influence aurait été catastrophique parce que les hauteurs d'eau auraient été encore plus fortes sur la zone basse.

Nous avons retrouvé dans les archives la trace d'une crue qui s'est déroulée le 27 octobre 1882. Il y a peu d'informations dessus parce qu'il y avait peu de biens exposés à l'époque, donc ce n'est pas retracé dans les archives. Mais on a une hauteur d'eau qui a été repérée au niveau du pont de la RD 6007. Vous voyez, c'est l'ancienne nationale. Et la hauteur d'eau atteignait 3,77 m. On est à peu près 1 m en dessous quand même là, donc ça veut dire qu'effectivement, peut-être qu'il y avait un coup de mer en 1882. En tout cas, les conditions étaient encore plus dramatiques.

Quelques photos que vous avez tous vues. Celle-ci, c'est pour illustrer l'arrachement des grands arbres qui étaient installés sur les berges ou sur les moyens versants et qui se sont retrouvés dans la plaine de la Brague, bien sûr. Voilà des vues qu'on n'a pas oubliées du tout. On en a beaucoup vu dans la presse, à la télé, sur la plaine de la Brague.

Concernant la nature des désordres observés, constatés, encore une fois on va distinguer les vallons antibois et la plaine de la Brague.

Sur les vallons antibois, nous avons bien sûr des ruissellements torrentiels, des débordements de vallons, des mises en charge de réseaux pluviaux, et j'allais dire que sur ce genre de phénomènes, même si ceux-là étaient d'une ampleur toute particulière, on a quand même une certaine expérience d'orages violents. Cette année, par exemple, on a eu un orage très, très fort en septembre. On en a eu un très, très fort le 24 août. On en a eu un très fort en juin. Celui-ci était encore plus fort. Mais on est quand même rodés au niveau de la gestion de ces événements.

Le vallon du Laval et le vallon du Madé, Saint-Maymes ont été les plus affectés. Je vais vous en parler. Et nous avons eu des effondrements de murs privés dont je note au passage que la plupart des murs effondrés dans les vallons avaient fait l'objet de mises en demeure auprès des propriétaires pour leur signifier que leurs ouvrages étaient en mauvais état et qu'il fallait les conforter. Là, ils n'ont pas résisté. Des engravements, des gros dépôts de matériaux qui ont comblé les vallons. Donc il a fallu absolument évacuer en toute urgence les jours qui ont suivi ces intempéries. Et puis des affluements de berges, des érosions, etc. sur lesquels il faudra intervenir.

Sur la Brague, les désordres sont un petit peu différents. Les érosions de berges, les affluements ont été énormes. Sur la Valmasque, par exemple, qui est l'affluent qui se jette en rive droite de la Brague, à la limite Biot/Antibes, le lit a parfois doublé de largeur. Ce que vous voyez ici, c'est une photo de l'affluement de la berge. Cela a été vraiment d'une rare violence. Le golf de Biot a été totalement dévasté. Le vieux mur s'est écroulé. Il a joué son rôle de zone naturelle d'expansion des crues bien entendu.

En amont de l'A8, on retrouve énormément d'embâcles, d'arbres, de végétaux qui sont issus des bassins versants et de toute la ripisylve arrachée par la crue. L'autoroute A8 a été submergée. L'ouvrage de franchissement de la Brague sur l'autoroute A8, c'est un ouvrage avec une succession de buses, donc de passages fermés, et en fait ces buses ont joué un rôle de peigne finalement, ils ont arrêté les embâcles. Ce qui fait qu'en aval, on trouve moins de troncs d'arbre, etc. Mais la submersion a créé une vague bien sûr qui a derrière beaucoup secoué les campings, le camping Antipolis en particulier, qui est à l'aval immédiat. Sur cet aval de l'A8, les parcs de loisirs Antibes Land, Marineland ont été dévastés, les campings, et La Siesta inondée, comme je vous le disais.

En termes de réparation de dommages publics – là je ne vous parle pas des aspects privés qui sont pris en charge – il va falloir réparer des érosions de berges. Les quantités d'arbres et d'embâcles ont été enlevées pour la plupart. Les voitures, de la même façon, qui s'étaient retrouvées dans les cours d'eau. Il y a eu énormément de véhicules emportés. Ça, vous l'avez bien vu sur les photos. Tout ça a été retiré.

Vous en avez parlé à plusieurs reprises, on a pu bénéficier de l'aide de Force 06, Force 83, Force 13 également, de l'ONF, d'entreprises privées, des services des collectivités. Tout le monde a été très, très efficace et très réactif. Aujourd'hui, le plus gros du nettoyage est fait et aujourd'hui on s'attelle à réparer et à lancer les travaux.

Lorsqu'on a ce genre de crues, même si elles sont d'une ampleur un peu inférieure, on a systématiquement des questions qui se posent, récurrentes, et j'allais dire qui ne se posent pas seulement sur Antibes ou sur la Côte d'Azur.

Quelle que soit la crue en France, c'est un phénomène qui est tellement surprenant et qui secoue tellement les sinistrés qu'on imagine toujours qu'il y a des choses anormales qui se sont produites. En particulier : pourquoi ces embâcles ? Pourquoi autant d'embâcles ? Qu'est-ce qui est anormal ? Souvent on met en cause un mauvais entretien du cours d'eau. Là en l'occurrence, que ce soit les vallons ou la Brague, ils font l'objet de plans de gestion et d'entretien. Il n'y avait pas de négligence du tout là-dessus. Simplement l'énergie fantastique de la crue a déraciné les forêts et les bassins versants ont été purgés. Ils ne devaient pas avoir connu de telles précipitations depuis des décennies ou plus, et donc tout a été entraîné par les eaux.

Les cours d'eau débordent car ils ne sont pas curés. Il est vrai que très souvent, dès qu'on voit en fin de crue des alluvions qui se sont amassées dans le cours d'eau, les propriétaires, qui ont déjà été un petit peu choqués, nous demandent de les enlever au plus vite. En fait ces alluvions sont des dépôts naturels qui sont repris par les crues et redéposés en fin de crue. Elles participent au transport solide naturel de la rivière. On n'a pas en plus le droit de les curer parce qu'on déstabiliserait le cours d'eau. Donc il ne faut pas imaginer, parce qu'on voit des dépôts d'alluvions en fin de crue, que ça va être la cause de la prochaine catastrophe ou de débordements prématurés.

Les vagues ont été provoquées par des ruptures de barrage. Ça aussi, on l'a entendu comme on l'entend partout en France après chaque crue. L'effet de vague qui est observé est réel, mais il est principalement dû à ce que je vous disais tout à l'heure : la formation très, très rapide de ces points de débit qui se déplacent avec une rapidité fulgurante. Donc on a vraiment cet effet de vague quand ça arrive. Il y a bien sûr des aggravations ponctuelles liées au fait que certains murs, de nombreux murs même se sont effondrés sous la pression des eaux, donc ça a pu aggraver localement, ou bien des embâcles qui ont lâché et qui ont produit une petite chasse d'eau complémentaire.

Mais sur la Brague, en tout cas, aucun barrage n'a cédé, ni sur les vallons urbains d'ailleurs. Des bassins comme le bassin des Combes à Biot ont déversé, mais en aucun cas ils n'ont cédé.

Et bien sûr le problème de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols.

Pour mémoire, les crues sont des phénomènes naturels. Donc le plus gros souci, c'est que lorsqu'elles touchent des zones naturellement inondables mais que ces zones sont déjà construites et que des biens sont exposés, donc qu'il y a une vraie vulnérabilité, là on peut parler de catastrophe. Mais une crue qui se produit dans un secteur où rien n'a été installé n'est pas une catastrophe en soi. Sur les bassins urbains qui sont déjà imperméabilisés totalement – on les connaît chez nous, on travaille dessus –, effectivement il y a un gros ruissellement qui se produit quel que soit le type de crue, que ce soit une petite ou une moyenne précipitation ou une très forte. Par contre, sur des bassins versants plus naturels comme celui de la Brague, face à des précipitations de cette ampleur, tous les terrains ruissellent, que ce soient des terrains imperméabilisés ou des terrains naturels. Ces quantités d'eau ne peuvent pas être absorbées par les sols. Ça, c'est impossible.

Pour revenir sur ce qui a été fait à ce jour, et qui continue à être mis en œuvre, en matière de politique de prévention des inondations, l'outil vraiment de base, l'outil majeur, c'est le plan de prévention des risques d'inondation qui est en vigueur depuis 1998 à Antibes. C'est un des plus anciens du département.

Tout ce qui avait déjà été construit avant l'approbation de ce PPRI dans les zones inondables est resté, a été maintenu. La loi n'obligeait pas à évacuer tout ce qui avait déjà été mis en place. Donc on doit gérer l'existant dans les zones inondables aujourd'hui. Par contre, depuis cette date, dans les zones rouges qui sont inconstructibles, aucun permis de construire n'a été accordé. Vraiment aucun. Et en zone bleue le PPRI permet la construction sous certaines prescriptions, c'est-à-dire que les constructions doivent être réalisées uniquement sur une partie de la parcelle et doivent être mises en place en dehors des niveaux de crue. Donc tout ça est strictement contrôlé dans le cadre du dépôt des permis et dans le cadre du contrôle de leur conformité.

Pour information, le PPRI de la Brague doit être actualisé, doit être révisé par les services de l'État. C'est une action qui avait déjà été inscrite dans le PAPI CASA n°2. Donc c'était envisagé. Aujourd'hui, évidemment, avec les observations que nous faisons, il va y avoir beaucoup d'éléments mis à la disposition de l'État pour que ce nouveau PPRI sur la Brague soit extrêmement juste.

Dans l'attente, dans la mesure où nous avons observé que des hauteurs d'eau et des extensions d'inondation n'étaient pas exactes dans le PPRI, nous ferons l'instruction des permis, si certains permis sont déposés dans ces secteurs-là, sur les bases de nos observations, à titre préventif évidemment.

Ce PPRI est bien sûr une annexe, une servitude du PLU de la Ville d'Antibes qui doit être tout à fait compatible. Il est important aussi de savoir que dans le PLU de la Ville d'Antibes, aucune zone naturelle ou agricole n'a été classée en zone urbaine, et aucune zone agricole ou naturelle ne sera classée en zone urbaine dans le PLU qui est en cours de révision. Et là, je vous renvoie au PADD qui a été débattu dans un récent Conseil municipal.

Toutes ces dispositions réglementaires n'empêchent pas la réalisation d'infractions et on sait que, notamment dans la plaine de la Brague, beaucoup d'infractions ont été constatées. Dans ce cas-là, les services établissent des procès-verbaux qui sont transmis au Procureur. Et uniquement au titre des infractions au plan de prévention des risques d'inondation, plus d'une quarantaine de procès-verbaux ont été dressés. C'est un travail colossal. C'est un travail très ingrat, très impopulaire. Mais il n'est pas seulement à vocation répressive, il a aussi une vocation préventive parce qu'il y a tout un travail qui est fait auprès des propriétaires contrevenants pour leur expliquer aussi pourquoi ils ne doivent pas faire des remblais en zone inondable qui reportent les inondations chez les voisins, établir des murs qui risquent de s'effondrer comme cela a été le cas, etc., ou mettre leur vie en danger ou la vie de personnes qu'ils hébergent.

La compensation des imperméabilisations, c'est une mesure qui est prescrite pour chaque nouvelle construction. Ce sont les fameux bassins de rétention à la parcelle. C'est une mesure qui est efficace pour les précipitations moyennes, les événements moyens. Pour les fortes précipitations comme celles qu'on a connues, bien sûr ils fonctionnent, ces bassins, mais il y a beaucoup d'espaces qui ne sont pas captés. Ceux qui avaient déjà été construits précédemment le sont.

Sur le domaine de la compensation des imperméabilisations, nous sommes en train de réviser actuellement le règlement des eaux pluviales. C'est un travail qui est en cours. Nous maintenons bien sûr le dispositif préventif très strict. C'est un des plus sévères, sur Antibes, du département. Et notre idée, c'est justement de faire un document qui permettra aux pétitionnaires de disposer de beaucoup plus d'orientations techniques sur quoi mettre en œuvre (des bassins de rétention mais également tout ce qu'on appelle techniques alternatives) et d'actualiser toutes les valeurs statistiques que nous utilisons depuis des années pour partir sur des bases complètement neuves.

Les principes d'aménagement à poursuivre, c'est bien sûr la préservation des zones naturelles de stockage des eaux comme la prairie humide qui a été rachetée par la Ville et le CEN PACA en aval de l'A8 récemment, qui a été totalement inondée par cette crue ; d'utiliser tout ce qui est espaces verts ou délaissés routiers, etc. pour des stockages provisoires des eaux de pluie qui permettent justement de ralentir les écoulements ; de poursuivre l'aménagement d'un réseau de collecte des ruissellements en surface pour justement limiter les dégâts (là, on est plus sûr des crues urbaines) ; et de maintenir les axes d'écoulement naturels. Ça, c'est quelque chose qu'on fait d'ores et déjà, mais l'expérience vécue montre qu'il est essentiel de maintenir la fermeté là-dessus.

Dans les autres actions préventives, on en parlait tout à l'heure dans le petit point consacré aux embâcles : les vallons urbains sont entretenus par la Ville d'Antibes ; la Brague, la Valmasque et les principaux affluents sont entretenus par le syndicat de la Brague. Les deux collectivités disposent d'une déclaration d'intérêt général pour ce faire. Puis d'autres mesures préventives sont mises en place depuis longtemps sur Antibes : la sécurisation des vallons par des clôtures, les tournées en début d'orage pour vérifier que tous les points noirs sont en bon état de fonctionner, etc.

Peut-on aller plus loin dans cette politique préventive de la Ville ?

Tout à l'heure mes collègues de la Direction Sécurité, Domaine et Protection Civile reviendront sur les aspects de gestion et de prévention.

La culture du risque, bien sûr, est toujours à développer, encore et encore. Et là il est proposé de renforcer les réunions de quartier, de conseils de quartier en début d'automne dès l'année prochaine ;



faire des campagnes de rappel des consignes de sécurité, notamment au travers du magazine *Infoville* ; des campagnes de rappel de la nécessité d'entretenir ces ouvrages privés, donc le fameux bassin de rétention ; et puis j'avais noté aussi « sensibilisation des notaires » parce qu'on a vu des cas un peu dramatiques là, sur ces inondations, de nouveaux acquéreurs qui se sont retrouvés sinistrés alors qu'ils avaient eu l'information d'achat dans une zone inondable, mais cela avait peut-être été minimisé lorsqu'ils ont acheté. Ce risque-là avait sans doute été minimisé.

Dans le domaine des travaux de protection déjà réalisés, un petit bilan.

Sur l'ensemble des vallons urbains, ce qu'on a pu constater, c'est que la politique de nettoyage des vallons, d'entretien des vallons qui est menée depuis les années 1990 (1996 exactement) a vraiment été très efficace. Les crues se sont parfaitement évacuées et cela a permis un retour à la normale d'ailleurs très, très rapide sur ces secteurs-là. La surveillance qu'on fait, que les agents qui passent sur le terrain en permanence peuvent faire est vraiment très payante parce qu'on a eu beaucoup moins de problèmes que dans l'année 1993, si vous avez souvenir de ce cataclysme. Donc c'est un travail de fond, un travail de fourmi qui a montré son efficacité.

Si on zoome sur le bassin du Laval, qui est le plus dangereux de la ville d'Antibes, c'est vraiment le bassin sur lequel on est le plus avancé en matière de travaux. La déflueuse Foch sur la partie basse qui a été réalisée dans les années 2002, je crois, mise en service en 2002, a permis d'éviter des inondations sur toute la partie Foch-Ilette qui avait été inondée considérablement en 1993. Pour mémoire, cette déflueuse avait coûté 1,3 million d'euros hors taxes.

Là, je pars de l'aval et je remonte. Tous les travaux qui ont été réalisés et qui sont encore en cours sur le Laval, sous le boulevard Foch, eux aussi ont permis d'améliorer la situation. On a eu très peu de remontées de dégâts sur le boulevard Foch. On est passés, mais on n'a pas trouvé de plainte particulière. Ce chantier est à poursuivre bien sûr. Il y a encore un verrou à supprimer, un étranglement hydraulique à supprimer. Pour l'heure, 3,5 millions d'euros ont été investis sur ce secteur-là.

Le bassin de rétention Saint-Claude enfin, qui a été financé à hauteur de 2,5 millions d'euros hors foncier (30 000 m<sup>3</sup> pour mémoire). Ce bassin fait partie d'un ensemble d'ouvrages qui continue à se mettre en place progressivement sur le haut bassin du Laval. Aujourd'hui, on l'a réglé pour qu'il capte des crues moyennes parce qu'effectivement, il serait quand même tout à fait anormal que les crues moyennes qui causent des dégâts sur la partie basse transitent dans ce vallon sans qu'il ne stocke d'eau. Donc on a fait le choix de capter des crues moyennes, de manière à protéger le plus souvent possible le carrefour Sarrazine-route de Grasse. Mais ce réglage-là fait qu'il a déversé lors des intempéries du 3 octobre. Ce déversement n'est pas du tout catastrophique. Il a quand même été rempli et a bien fonctionné. Il n'a pas subi de dommages en plus. À terme, lorsque le programme de protection sera réalisé, on pourra le régler pour qu'il capte des orages de type 3 octobre sans déverser.

Sur la Brague, le schéma de protection continue à se mettre en œuvre. Là, le schéma directeur vise une protection de période de retour trentennale et pas du tout centennale à terme. On est restés sur cette fréquence-là, qui est une fréquence moyenne parce que c'est un secteur, en tout cas pour la commune d'Antibes, qui n'est pas fortement urbanisé en termes d'habitations classiques. On est plus sur des zones de loisirs. Et surtout, si on devait viser une période de retour centennale, ça remettrait en question les ponts qui sont situés en aval. Donc là, on est sur des investissements qui sont colossaux.

Sur ce secteur, on a déjà travaillé sur la suppression de la Baïonnette des Horts pour 350 000 euros, ce qui a permis d'abaisser les niveaux d'eau sur la partie amont.

Effectivement, il y a eu des gros dégâts, mais il y a quand même une amélioration qui a été apportée sur cette crue du 3 octobre. Et puis pour des crues plus moyennes, là ça permet souvent de supprimer le débordement. Et sur la partie débouchant en mer, le chantier d'un million d'euros qui a été livré il y a très peu de temps, avec l'abaissement des berges pour une meilleure évacuation des crues en mer, a également permis de faciliter cette évacuation et de diminuer les hauteurs d'eau. Donc il a très bien fonctionné. On a eu quand même des petits désordres sur les berges parce que la crue était particulièrement violente et il faudra qu'on passe pour réparer tout ça.

Et puis un dernier type d'investissement qui a été réalisé, c'est l'acquisition et la démolition de maisons qui étaient très exposées. Et là je citerai l'exemple du Clos des Molières. C'est le petit secteur qui se trouve à la confluence Valmasque/Brague où nous avons acheté et démoli au mois d'août une habitation de plain-pied. Là, c'était un réel soulagement de voir que ces personnes-là n'étaient plus exposées.

Pour les projets en cours et à venir, qui sont inscrits dans le PAPI CASA n° 2, trois grandes opérations sont inscrites :

- La fameuse opération d'acquisition/démolition qui a déjà été réalisée ;
- La poursuite du réaménagement sur la Brague en aval. C'est une étude qui a été lancée et qui bien sûr va être complètement basée sur les intempéries du 3 octobre, et dont l'objectif va être de chercher des solutions pour que les biens et les personnes qui sont dans la plaine de la Brague en aval puissent être soulagées lors de ces crues. Encore une fois, la crue centennale continuera à déborder et à faire des dégâts. Mais l'objectif, c'est de sécuriser au maximum, et pour les crues moyennes d'éviter des débordements ;
- Et puis enfin, toujours sur la route de Grasse, la poursuite de la sécurisation avec l'étude de bassins sur la route de Grasse, au niveau du square Cerutti par exemple, et puis tout le long de la descente puisqu'on a là des ruissellements qui sont torrentiels. Ce qui est inscrit dans le PAPI CASA pour l'instant, ce sont des études, et à mi-parcours il y aura une révision pour lancer les travaux qui vont derrière, qui viennent après.

Pour mémoire, d'autres études sont pilotées directement par la CASA. Ce sont des études qui couvrent l'ensemble des collectivités de la Communauté d'agglomération et qui ont des vocations plus préventives et à portée d'urbanisme, comme par exemple l'analyse de la perception du risque, l'élaboration d'une stratégie de communication sur le risque. Là, on est sur la culture du risque dont on parlait. Le développement de réseaux de pluviomètres pour mesurer les pluies en temps réel, et cela bénéficiera à toutes les communes. L'intégration du risque inondation dans le SCOT, la mise en cohérence des règles de gestion des eaux pluviales, l'étude générale sur les mesures de réduction de la vulnérabilité des établissements qui reçoivent du public, en particulier les campings, etc.

Les actions inscrites dans le PAPI CASA n° 2 pour la Ville d'Antibes ne sont absolument pas remises en question par cet événement. On va les poursuivre bien entendu, en particulier l'étude hydraulique sur la Brague qui va pouvoir sans doute être étendue à la Ville de Biot, à la commune de Biot, qui a beaucoup souffert et avec laquelle nous partageons les mêmes misères dans la plaine de la Brague. Le Fonds Barnier, on peut effectivement relancer des opérations. Je vous rappelle qu'avec le Fonds Barnier, pour des habitations de plain-pied sans niveau refuge, on peut avoir des aides à hauteur de 100 % pour l'achat et la démolition. Donc c'est particulièrement important de pouvoir en bénéficier. La politique foncière d'acquisition de zones d'expansion des crues. Le PPRI à réviser. Sur la Brague, c'est acté. Sur les vallons, il faut en parler avec les services de l'État.

Pour mémoire également, nous partageons le vallon du Madé avec Vallauris. Il a été un petit peu secoué. On a beaucoup de demandes là-dessus, donc peut-être envisager là un schéma directeur commun. Et puis bien sûr le contrôle des reconstructions qui ne vont pas manquer de se manifester dans les zones inondables pour justement veiller à ce que ces reconstructions soient faites dans les meilleures conditions et qu'on ne renouvelle pas les infractions, en tout cas les mauvais aménagements qui ne vont pas du tout dans le bon sens dans ces zones inondables.

Voilà pour ma partie n°1. Je vais céder la parole à mes collègues. M. PASSERON, Directeur "Sécurité Domaine"

**M. PASSERON :**

Merci. Bonsoir à tous.

Sur la partie « outils de prévention et alerte, gestion de crise » effectivement on va s'intéresser aux outils d'information, au serveur d'alerte, au plan communal de sauvegarde, et on va retranscrire effectivement un petit peu la chronologie des événements lors de ces intempéries.

Sur les outils d'information et de prévention et de gestion des risques, je me suis aperçu que j'ai oublié quelque chose dans la diapositive, c'est qu'effectivement la commune d'Antibes est dotée d'un service spécifique qui est le service de la Protection Civile et Urbaine, qui n'est pas courant dans toutes les collectivités. Donc on dispose effectivement de personnels experts dans la gestion des risques et ces personnels interviennent notamment avec des outils tels que le serveur d'alerte, le plan communal de sauvegarde, le DICRIM qui est effectivement disponible sur le site Internet de la Ville et qui retranscrit tous les risques auxquels notre territoire est exposé. Mais aussi l'outil innovant dont a parlé tout à l'heure effectivement Valérie : c'est l'outil Rainpol dont vous avez vu des éclatés.

Sur le serveur d'alerte, il faut savoir que c'est un système automatisé d'appels, donc en cas d'alerte, notamment d'alerte inondation, effectivement à partir du PC de commandement qui est à la Protection Civile et Urbaine, il y a un numéro d'appel. On a recensé des personnes qui habitent sur les bassins à risque. Elles se sont inscrites auprès du dispositif. Et immédiatement, effectivement, il leur est adressé un message.

Aujourd'hui, on a regroupé par quartiers, puisqu'on a dessiné 11 secteurs en PPR bleu et rouge, et 567 personnes volontaires, l'inscription est gratuite au dispositif. 567 personnes sont inscrites et on a plus de 1126 numéros en base de données. Il faut savoir que quand on reçoit l'alerte, il y a effectivement un dispositif de suivi, c'est-à-dire que l'appel est passé et on peut savoir si l'appel a été reçu. Si l'appel n'est pas pris, il y a cinq itérations qui sont renouvelées jusqu'à ce que l'appel soit pris.

Je passe immédiatement au dispositif qui permettrait d'améliorer effectivement la prévention parce qu'après on va entrer dans des dispositifs de chronologie. Sur le serveur d'alerte, effectivement, il nous est apparu important d'à nouveau promouvoir ce dispositif auprès de toute la population, de rappeler que c'est un service gratuit. On pourrait effectivement en parler dans les réunions de quartier, dans la presse locale, dans *Infoville*, et rappeler les consignes de sécurité, notamment en matière d'inondation. On pourrait aussi augmenter la fréquence d'appels, mais elle est déjà de cinq en cas d'alerte, et étudier la possibilité de mettre en place effectivement un service de SMS. Le service de SMS pourrait compléter effectivement l'information téléphonique puisque c'est un message parlé.

Sur le plan communal de sauvegarde, le plan communal de sauvegarde, c'est un petit peu le fil rouge de l'action des services parce qu'il permet de planifier les actions des acteurs communaux, de tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de la gestion des risques, mais aussi il vise à assurer l'information préventive et la protection des populations tout en recensant les vulnérabilités et les risques auxquels notre territoire est exposé. Effectivement, ce document prévoit une organisation assez restreinte en termes de logistique, puisqu'effectivement il y a un poste de commandement opérationnel dont la responsabilité est confiée à Monsieur AICARDI, qui est le chef de service de la Protection Civile et Urbaine, qui a sous ses ordres en cas de crise l'ensemble des services de la collectivité qui sont immédiatement mobilisés. On verra tout à l'heure que c'est un nombre d'agents assez important. Et il rend compte auprès effectivement de la Direction Générale et de l'autorité territoriale.

Sur la chronologie des événements durant la crise, ces éléments sont tirés de la main courante événementielle qui est tenue effectivement à jour au niveau du PC de crise. Le samedi 3 octobre à 11 heures, effectivement il y a eu une alerte « vigilance orange ». Dès 11 h 30, la mise en place d'un PC allégé, c'est-à-dire une structure de commandement allégée pour être la plus réactive possible. Et on a transmis un message d'alerte à l'ensemble des personnes inscrites sur le serveur d'alerte : « *Attention ! De fortes précipitations sont attendues sur la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Prenez toutes vos précautions. Limitez vos déplacements. Respectez si besoin les consignes de sécurité.* » C'est le message d'alerte type d'une alerte orange.

Parallèlement à cet envoi d'information parlée, effectivement il y a un dispositif humain qui se met en place puisqu'on envoie sur le terrain des personnels qui appartiennent à la Protection Civile et Urbaine pour vérifier si les dispositifs de sécurité sont mis en place. Notamment vous pouvez le voir sur les routes : les avaloirs sont ouverts pour permettre effectivement la captation de l'intégralité des eaux de ruissellement. Il y a aussi des prises de contact, sur les secteurs sensibles, notamment auprès des exploitants de camping ou des personnes qui résident dans les quartiers exposés.

Le 3 octobre, à 19 h 52, c'est la première alerte Rainpol. On verra qu'effectivement, par rapport à ce que vous a montré Valérie, à 17 reprises le logiciel a indiqué que les précipitations étaient très, très importantes sur le territoire communal. Entre 19 h 52 et 23 h 52, il y a eu effectivement, grâce à ce logiciel, un suivi météo assez précis de la manière dont se déroulaient les événements en termes de météorologie. Sur le dispositif activé par le PC de commandement opérationnel, on a mobilisé à ce moment-là 38 personnes. Et vous voyez qu'effectivement chacun des services de la Ville apporte son aide sur la mise en place du dispositif de gestion de crise.

À 20 heures effectivement il y a eu un repositionnement des agents du poste de commandement avancé sur les secteurs à risque puisqu'ils sont équipés de matériel spécifique qui leur permet d'être au plus des endroits à risque. On a ouvert le centre d'hébergement. Le centre d'hébergement d'urgence, je le rappelle, est à la Maison des Associations. Il est pré-équipé puisqu'il dispose de matériels qui peuvent rapidement être déployés. Ce sont des lits, ce sont des rations alimentaires qui peuvent être fournies, ce sont aussi des dispositifs qui permettent de distribuer des boissons chaudes. La Maison des Associations a été effectivement requise pour mettre en place le dispositif d'hébergement et d'urgence.

À 20 h 45, chose importante, la fermeture de la route de Grasse, du pont des Châtaigniers, puis du rond-point de la Badine et de l'accès à la voie rapide et la déviation sur ces axes de circulation. On le verra tout à l'heure sur les cartes : effectivement, les précipitations, notamment sur la route de Grasse, nous ont imposé de fermer la route de Grasse beaucoup plus haut que ce qu'on la ferme habituellement.

À 21 h 08, déclenchement de l'alerte « vigilance alarme » sur le "limnimètre". Effectivement, ça, c'est un outil qui permet de corréliser les informations qu'on a sur le logiciel puisqu'il mesure la hauteur des eaux sur le cours d'eau.

21 h 19 : deuxième message d'alerte : *« Attention ! Un risque de débordement est attendu sur votre secteur. Mettez-vous en sécurité et respectez les consignes de sécurité. »*

21 h 45 : réajustement du dispositif afin d'assurer la fermeture de la route de Grasse. On peut voir effectivement que là c'étaient les derniers éléments dont on avait connaissance par rapport aux événements d'octobre où on avait fermé la route de Grasse au niveau des Combes. Là, lors des événements d'octobre dernier, on a fermé la route de Grasse au niveau de la Croix-Rouge. Bien sûr, c'est fermé avec des dispositifs humains. On met des barrières, mais on sait que souvent les personnes ne respectent pas les dispositifs qui entravent la circulation, donc on est obligés de dépêcher sur ces secteurs-là soit la police municipale, soit la Protection Civile ou d'autres collègues d'autres services.

À 1 heure du matin, il y a eu l'activation du centre et la présence sur les lieux des membres de l'association Croix-Rouge et des personnels de services de la commune. Et on a été obligés effectivement d'ouvrir un deuxième centre au Fort Carré.

Il faut savoir que sur les deux centres on a reçu à peu près 400 personnes, puisque ces deux centres ont été ouverts. Et dès le matin à 9 heures, on le verra un peu plus tard, on a regroupé l'ensemble des personnes hébergées sur la Maison des Associations.

L'hébergement sur la Maison des Associations nous a permis effectivement d'accueillir les personnes, de les enregistrer, de mettre à disposition un espace de repos, d'assurer une légère restauration froide, de distribuer des boissons chaudes. Même si après, tout au long de la journée, effectivement les prestations ont augmenté puisqu'on a fourni des repas et puis on a assuré un accompagnement.

Il faut savoir que dès le matin, dès 9 heures, après le recensement des personnes qui étaient présentes sur la Maison des Associations, qui étaient principalement des personnes étrangères, effectivement on s'est mis à la recherche d'un hébergement d'urgence pour la nuit de dimanche à lundi.

On a requis cinq hôtels et ça s'est traduit par l'hébergement de 180 personnes dans les hôtels d'Antibes et sur la structure du CREPS, qui a accueilli à peu près une cinquantaine de personnes.

À partir du lundi on est en situation de post-crise.

Effectivement, à partir du lundi 5 jusqu'au mercredi 14, on a maintenu activée la cellule de crise, mais à la fois sur le volet opérationnel, c'est-à-dire la coordination de l'ensemble des travaux d'urgence à réaliser sur les voiries, notamment dans le nettoyage des fossés parce qu'on n'était pas à l'abri de nouvelles précipitations. On a fait enlever les véhicules qui barraient les routes, puisqu'ils avaient été déplacés par les flots. On a commencé à mettre en place une cellule de suivi administrative pour les personnes qui étaient hébergées dans l'hôtel puisqu'on a ramené les personnes qui étaient hébergées dans l'hôtel dans la nuit de dimanche à lundi vers la structure du Fort Carré. Donc ces personnes-là ont été prises en charge, soit pour être orientées vers leurs ambassades pour effectivement être mises en contact et bénéficier des mesures de rapatriement, soit pour trouver un moyen d'être transportées par le biais d'une agence de voyages, soit effectivement pour certains, puisque ça s'est fait, on a dû reconduire des gens à l'aéroport parce qu'ils n'avaient pas de moyens de prendre leur avion. Donc effectivement on a dû transporter ces personnes sur l'aéroport.

Il faut savoir qu'effectivement, il y a eu de nombreuses allées et venues entre les différents sites, soit le dimanche pour aller récupérer des médicaments qui étaient encore sur les lieux des sinistres, soit le lundi pour aller récupérer des affaires personnelles qui étaient encore dans les campings. Et tout ça a été fait soit par la CASA, soit par les services de la Ville avec les véhicules dont ils disposaient.

La cellule de suivi a permis d'informer les personnes sinistrées sur les démarches à réaliser auprès des ambassades et consulats, des agences de voyages – je vous l'ai rappelé –, des transporteurs ; d'informer les personnes sinistrées qui résidaient à Antibes, puisqu'on a été en arrêt de catastrophe naturelle, sur les démarches effectivement à prendre en compte auprès de leurs assureurs. Mais c'était aussi d'orienter les personnes qui avaient perdu leur logement ou qui ont perdu tous leurs biens vers les services sociaux, que ce soit le CCAS, la Maison de la Solidarité Départementale ou des associations du type Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, qui effectivement apportaient une aide complémentaire à ce qui avait été déployé.

Je vous l'ai dit, effectivement la cellule de crise a conservé son volet opérationnel, ce qui a permis effectivement de mettre en sécurité les voies communales, les fossés et les plages qui avaient été touchés par les inondations. Et à partir du 14 octobre, on est passés effectivement dans un autre mode de fonctionnement puisqu'à partir du 14 octobre, c'est le CCAS qui a pris effectivement la main, je dirais, pour coordonner le dispositif d'accompagnement des personnes sinistrées et qui centralise, en faisant une réunion toutes les semaines, à la fois l'ensemble des partenaires, que ce soit la Maison de la Solidarité Départementale, toutes les associations (que ce soit la Croix-Rouge, le Secours Populaire, association Jeunesse Familles) qui ont proposé leurs services et qui examinent les dossiers des personnes qui sollicitent effectivement une aide.

#### **M. LEONETTI :**

Merci Monsieur PASSERON. Merci Valérie EMPHOUX. Merci Monsieur AICARDI. Merci. Je n'en terminerai pas de dire merci. Pas seulement à ceux qui viennent d'exposer les choses, mais effectivement à toutes les personnes qui se sont mobilisées : les services de l'État, services des collectivités, services associatifs, bénévoles spontanés.

Honnêtement, ce sont des périodes éprouvantes de la vie d'une ville, mais c'est en même temps très sincèrement un réconfort important de voir l'efficacité du service public français d'une part, qu'il soit départemental, qu'il soit national ou qu'il soit au niveau des collectivités, et l'élan de solidarité qui a existé autour de ce phénomène.

J'espère qu'on a répondu techniquement à l'ensemble des questions qu'éventuellement vous vous posez.

Comme ils sont là un peu au garde à vous et avant de les libérer, si vous avez des questions techniques à poser.

Je crois qu'on peut retenir deux ou trois choses. On peut retenir tout, bien sûr. Ces documents sont à votre disposition. Ça veut dire que bien entendu la Ville d'Antibes ne construit pas en zone inondable. Quand il y a une infraction, elle le signale au Procureur de la République.

Ensuite que l'inondabilité n'est pas due uniquement à l'imperméabilisation des sols et que malheureusement, même sur une terre nue et même sur un terrain naturel, des précipitations qui tombent à cette vitesse et avec cette quantité rendent le sol également imperméable. On peut dire bien sûr que ça mérite que l'on réfléchisse pour l'avenir, et c'est l'objet de la motion que vous aurez tout à l'heure. Mais en même temps, on peut se réjouir aussi, quand on sait ce qu'a été le Laval dans les années 1980-1990, avec des inondations et des sauvetages en urgence de personnes. On voit que les critiques qui existaient lorsqu'on a construit le bassin de Saint-Claude ; qu'on a mis très longtemps pour obtenir ce terrain parce que les gens disaient qu'ils n'étaient pas en zone inondable et qu'on était en train de les spolier ; quand on l'a construit et qu'on a dit qu'il était pharaonique et démesuré ; ça prouve bien qu'il fallait le faire, celui-là. Et ça veut dire qu'il faut continuer à la fois sur les deux plans qu'on vient d'évoquer : scientifiquement, quel est ce phénomène ? Deuxièmement, le système d'alerte que vous avez vu est très sophistiqué à la Ville d'Antibes. Il n'y a pas beaucoup de villes qui ont des services de Sécurité Civile mobilisables, où on peut mobiliser 40 personnes sur le terrain en l'espace de quelques heures. Et en même temps, se poser la question si les travaux que nous faisons en ce moment et qui continuent le plan qui avaient été mis en place sont pertinents. Faut-il les augmenter ? Faut-il modifier un certain nombre de choses ?

Je crois que toute expérience dramatique doit bien sûr ne pas nous faire dire : tout est parfait, continuons comme ça. Mais je suis intimement persuadé que quand vous voyez toutes les villes autour de nous, de Villeneuve-Loubet en passant par Vallauris sur les bassins d'en bas, Cannes, Mandelieu, et que vous regardez les villes au-dessus comme Biot, qui a subi de très, très lourds dommages, on comprend bien que ce n'est pas uniquement un problème d'imperméabilisation. Biot et au-dessus de Biot, il n'y a pas une urbanisation violente, sauvage et démesurée. Et on se rend bien compte aussi que si la ville d'Antibes, parmi toutes ces villes, a été la moins touchée dans son centre, puisqu'elle a été touchée sur la Brague mais pas dans son centre, c'est bien parce qu'un certain nombre de travaux ont été effectués. Je suis sûr que désormais, lorsque l'on proposera au Conseil municipal des travaux supplémentaires et qu'on passera par une déclaration d'utilité publique, comme c'est toujours le cas de ce que nous avons vécu par le passé pour faire les bassins de rétention qui en retardent bien entendu l'effet, on n'aura pas à ce moment-là de réticence. Ce malheur qui frappe notre département aura au moins permis de tirer des conclusions de responsabilité de la part de chacun.

Enfin il faut que les gens comprennent aussi que barrer une route, c'est une procédure qui est en place et elle est en place à partir d'un certain niveau d'alerte. On a vécu encore, malgré la situation que l'on vivait, des forçages de barrage, des gens qui n'arrêtent pas et qui passent presque sur les policiers municipaux. Bien sûr que de temps en temps, on ferme une route en préventif et qu'il n'y a pas d'accident. Sauf que moi, j'ai désormais donné des instructions pour que toute personne qui forcerait un barrage dans les conditions de prévention qui viennent d'être définies soit évidemment sanctionnée par des amendes et des interpellations et des procédures. On ne peut pas à la fois demander aux services d'être extrêmement vigilants et en prévention, et en même temps considérer qu'on peut être laxiste vis-à-vis de cette procédure.

Je ne rentre pas dans le détail. Si vous le souhaitez, Jacques GENTE peut expliquer où on en est de l'organisation de l'aide sociale en coordination avec celle du Département. Je ne rentre pas dans le détail non plus sur les aides que la Communauté d'agglomération a données d'emblée aux villes. Ce que j'ai souhaité, ce que je souhaite aussi, et nous le verrons dans la prochaine réunion de la Communauté d'agglomération, c'est que chacun ne fasse pas son truc à soi et qu'on rentre dans une procédure qui soit une procédure à la fois qui sorte de l'urgence maintenant et qui soit sur des documents effectifs, sur des éléments opposables ; et que nous soyons en capacité, avec la Chambre de Commerce et avec le Département et la Région, pour aider les entreprises ; avec le Département pour aider au relogement ; avec les indemnités nécessaires pour chaque personne à la fois à titre personnel, mais aussi à titre de perte de recettes de l'ensemble des commerçants touchés ; qu'on ait une activité coordonnée. Je crois que la commune d'Antibes, la CASA, a été félicitée par le Préfet pour la mise en place de son système. Elle a été aussi félicitée pour la rigueur qu'elle a mise dans les procédures d'indemnisation. Il ne s'agit pas de dire qu'on va donner 500 euros à toutes les personnes qui ont eu les caves inondées. Il s'agit de rembourser des frais qui sont des frais imputables effectivement aux inondations et pour faire reprendre l'activité économique le plus rapidement possible. Donc cette générosité légitime de la part des collectivités doit se faire aussi avec rigueur. C'est donc ce que nous avons mis en place et qu'on pourra débattre, si vous le souhaitez, en Conseil communautaire ou directement ici, si vous le souhaitez, maintenant.

Est-ce que vous avez des questions techniques à poser après cet exposé qui était un peu long mais qui me paraissait utile pour rappeler la position de la Ville, qui a fait ce qu'on lui a dit de faire et qui a interdit ce qu'on lui a dit d'interdire ? Madame.

**Mme CHEVALIER :**

J'ai une question à vous poser par rapport au système d'alerte par téléphone et par SMS. Il m'a semblé que vous avez dit que ce système est réservé aux personnes qui s'inscrivent et qui souhaitent bénéficier de ce service. Est-ce qu'on peut imaginer que dans le cadre de ces inondations, la Mairie, par exemple, envoie un courrier à toutes les personnes qui sont listées sur les listes électorales pour leur proposer de bénéficier de ce service ? Parce que je pense qu'il y en a pas mal qui ne sont pas au courant que ça existe, qui n'ont pas accès à Internet. Est-ce qu'aussi, dans le cadre de l'utilisation du téléphone portable, techniquement il est possible de mettre en place des alertes de toutes les personnes qui se trouveraient géolocalisées autour des zones à risque, même si elles n'ont pas souscrit à ce service mais simplement parce qu'elles sont localisées par les antennes relais ? Est-ce que c'est faisable ?

**M. LEONETTI :**

Monsieur AICARDI, répondez au micro, s'il vous plaît.

**M. AICARDI :**

Oui, on peut élargir le système d'alerte à toute personne qui souhaite s'y inscrire. D'ailleurs, depuis les inondations, on a déjà plus de 20 personnes qui se sont inscrites, y compris des associations. Ce service est ouvert à tout le monde. Il suffit tout simplement de regarder sur le site Mairie d'Antibes. Il y a une feuille d'inscription parce qu'il est évident qu'on doit faire des déclarations à la CNIL.

Maintenant, le système que nous avons, nous, on a préféré initialement un appel téléphonique plutôt qu'un SMS parce que l'appel téléphonique à 2 heures du matin, 3 heures du matin, va vous réveiller. Le problème du SMS, c'est que malheureusement parfois c'est un petit bip dans la nuit, on n'entend rien. Mais oui, on peut améliorer les choses.

Maintenant, la géolocalisation, ça peut se faire aussi, je pense. Là, il suffit de contacter l'entreprise qui gère cette plateforme et on peut essayer de voir ça avec ma collègue. C'est déjà sur les portables. C'est clair qu'on peut avoir le téléphone portable, on peut avoir le téléphone fixe. Donc on peut appeler partout. La chose, c'est qu'il faut que les gens, bien entendu, prennent conscience que lorsqu'on envoie une alerte, c'est parce qu'il y a vraiment un problème.

**M. LEONETTI :**

Monsieur AICARDI a raison. Moi, je suis tout à fait favorable à ce qu'on étende les procédures d'alerte.

Après, ce qu'on constate, c'est que quand vous regardez votre météo sur la télé, vous avez très fréquemment des alertes orange. Pas forcément sur notre territoire. Donc ça a peut-être un peu diminué la vigilance des citoyens. On se trouve d'ailleurs dans une situation où la plupart des personnes concernées par la zone inondable ont été averties et pour autant n'ont pas immédiatement pris les mesures nécessaires.

Moi je pense aussi qu'on doit faire un travail un peu stupide mais qui rappelle que telle route, telle route et telle route est fermée quand il y a une alerte orange. On travaille beaucoup, des enfants jusqu'aux adultes, sur les risques d'incendie. On dit par exemple, et tout le monde sait, que quand il y a un incendie dans un bâtiment, on ne prend pas l'ascenseur. On pourrait quand même se rappeler que quand il y a une inondation forte en alerte orange, il ne faut pas aller chercher sa voiture en sous-sol. Je ne parle pas pour la ville d'Antibes. Donc cette pédagogie qu'il faut que nous fassions, je crois qu'il faut qu'on la fasse au niveau général.

Après, bien sûr, je pense que statistiquement – Valérie EMPHOUX l'a rappelé – la crue qui vient de se produire peut se reproduire l'année prochaine comme ne plus se produire pendant des dizaines et des dizaines d'années. Pour autant, on sait aussi que depuis l'Antiquité la Brague déborde. C'est même pour ça qu'il y avait des terres alluviales qui étaient cultivées par les Romains à cette époque-là de part et d'autre de la Brague. Donc ça veut dire qu'il faut quand même que nous ayons une coordination plus forte.

Il y a un élément positif, c'est que désormais ce sont les intercommunalités qui se mettent à travailler sur ces sujets et que, comme le Maire de Châteauneuf me le disait, comment un Maire comme le Maire de Châteauneuf pourrait-il expliquer à sa population qu'il va dépenser un million d'euros pour empêcher que les villes au-dessous de lui ne soient pas inondées ? On voit bien que c'est un problème de bassin versant de chaque rivière et que c'est un problème intercommunal.

La Ville d'Antibes a fait ce qu'elle devait faire. Je pense qu'il faut reprendre l'ensemble des bassins de rétention en réflexion sur les rivières et peut-être en faire quelques-uns, peut-être moins importants que ceux qu'on fait en bas mais plus haut, qui pourraient permettre de retenir une partie des inondations. Et que ce soit effectivement la Communauté d'agglomération qui les prenne en charge pour ne pas faire payer à un village qui n'est ni urbanisé ni inondé le prix d'un risque qu'il fait encourir à son voisin du dessous uniquement parce que cela s'appelle les Alpes-Maritimes et que c'est une montagne qui tombe dans la mer.

Donc je pense qu'on doit tirer un certain nombre de conclusions.

J'espère qu'on vous a convaincus qu'on ne s'était pas désintéressés de ce problème qui ne se limite pas au problème de l'urbanisation, mais qu'il comporte un volet « urbanisation » et que ce volet « urbanisation », je ne sais pas si vous vous souvenez, mais quand on a racheté les prairies humides le long de la Brague – Matthieu GILLI s'en souvient – eh bien, c'était bien dans l'optique aussi de trouver des espaces naturels comme le golf qui permettent l'absorption de ces grandes quantités d'eau qui de toute façon ne seront jamais absorbables uniquement par l'espace naturel.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je ne vais pas rallonger le débat, mais ça me semble un sujet important.

Donc, première question : il y a des personnes qui sont venues nous voir qui n'ont plus rien. Donc si j'ai bien compris, on les adresse au CCAS ?

**M. LEONETTI :**

Il y a deux systèmes. Je vais laisser répondre Jacques GENTE. Mais il y a le système départemental et le système communal qui se sont coordonnés pour faire effectivement que ceux qui n'ont plus rien... D'abord il n'y a personne qui a été laissé dehors, bien entendu. Tout le monde a été hébergé. Dans l'immédiat 400 personnes sur les sites qu'on a évoqués, puis ensuite 24 heures après en hôtellerie. Donc ça veut dire qu'on n'a pas laissé longtemps les gens dormir sur des lits de camp. Puis ensuite ça s'est résorbé petit à petit avec des personnes qui effectivement ont tout perdu, y compris leur voiture qui était assurée au tiers et qui fait qu'une voiture assurée au tiers qui est détruite par un phénomène naturel, elle n'est pas remboursée.

C'était la seule ou la première question ?

**Mme DUMAS :**

Non, c'était la première question.

**M. LEONETTI :**

Posez les deux, comme ça après...

**Mme DUMAS :**

Simplement, dans le rapport que vous nous avez présenté de tous les travaux, on ne parle pas du tout de l'influence de l'autoroute et du ruissellement de l'autoroute et du fameux effet "peigne", que je n'ai pas complètement compris, mais qui me semble très insuffisant, l'écoulement de la Brague sur l'autoroute au niveau de Biot. C'était le petit bémol que je mettais aux travaux qui me semblent très urgents parce que le réchauffement climatique nous fait dire que ces événements pourraient se reproduire un peu plus fréquemment. Donc je pense que l'autoroute est un barrage aussi à l'eau qui fait qu'il n'est évidemment pas naturel et que ça cause des problèmes.



Et dernière chose : dans le vœu que j'avais fait, je reste persuadée quand même qu'il faut être vigilant et faire une étude sérieuse de l'impact environnemental de la zone commerciale qui est dévoreuse d'espace et très bétonnée, et du Fugueiret, et des Clausonnes.

**M. LEONETTI :**

Sur les espaces tels qu'ils existent, vous le savez – je parle sur le plan de l'urbanisme, je laisserai Jacques GENTE répondre sur le plan de la solidarité – il y a déjà des contraintes très fortes sur toute construction, y compris la construction d'une villa. Est-ce qu'il faut les renforcer ? Est-ce qu'il faut augmenter les bassins de rétention ? Je ne suis pas là pour défendre les projets de mes voisins, des villes voisines, mais il est évident qu'il y a une obligation, en fonction du nombre de mètres carrés, soit d'espaces naturels qui absorbent, soit de bassins de rétention conséquents, même s'ils ne sont pas dans des zones qui sont au-dessus de zones inondables. Donc sur ce plan-là, bien entendu la vigilance existe et elle sera d'autant plus forte qu'on a vécu ce phénomène.

Jacques GENTE, sur la solidarité ?

**M. GENTE :**

Oui, volontiers, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a vu la première phase, qui était une phase d'urgence vitale, et la formidable réactivité, solidarité, générosité de tous les acteurs.

Maintenant on passe à une deuxième phase effectivement, qui est celle du recensement des populations concernées, des sinistrés ; de l'analyse des situations, de l'appréciation des situations et des priorités. Cette phase de recensement passe par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels, qu'ils soient associatifs.

C'est la raison pour laquelle, après la cellule de crise qui avait été mise en place au niveau de la Ville avec tous les acteurs qui sont là, nous avons un petit peu pris la suite, en collaboration d'ailleurs avec la cellule de la Ville, pour mettre autour d'une table tous les acteurs concernés, c'est-à-dire la Maison des Solidarités, c'est-à-dire le CCAS, et quel que soit le public concerné. Parce qu'il faut dire que théoriquement la Maison des Solidarités s'occupe des personnes avec famille, avec des enfants ; le CCAS s'occupe des personnes âgées ou des bénéficiaires du RSA sans enfants.

Là, c'est un guichet unique. C'est le CCAS qui s'en occupe.

Autour de cette table on a mis tous les acteurs institutionnels, tous les acteurs associatifs. D'un côté, on recense la totalité des besoins quelle que soit l'origine du besoin. De l'autre côté, on recense la totalité et la potentialité des aides qui sont disponibles par le biais de l'État. Le FARU, c'est le fonds d'aide à la reconstruction qui permet pendant six mois la possibilité d'un relogement, sachant que ces six mois quand même partent à partir de la date de l'événement, c'est-à-dire du 3, et ne partent pas du moment où est constatée la carence.

Sachant également que le Conseil départemental, le Conseil régional, la CASA, la Ville sont des intervenants potentiels ; les associations également ; les clubs services également ; la Caisse d'Épargne également. Donc d'un côté, on recense la totalité des besoins, de l'autre côté, on recense la totalité des potentialités d'aide et on va mettre en adéquation, sur une cellule unique qui se réunit deux fois par semaine, les besoins avec les possibilités d'intervention et d'aide pour les personnes concernées.

**M. LEONETTI :**

Sur le Département... Allez-y, Monsieur.

**M. CORNEC :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne doutons pas que les interventions des secours ont été très efficaces et effectivement nous pensons que la solidarité a marché à fond, que ce soit la solidarité qu'évoquait Monsieur GENTE ou que ce soit la solidarité de nos concitoyens qui a été un magnifique élan et qui continue encore à l'heure actuelle. Moi, j'étais malheureusement dans le Var, donc je n'ai pas pu participer physiquement, mais c'est vrai que ça donnait envie de participer, d'aider les personnes sinistrées.

Par contre, j'ai un coup de gueule que je pousserai tout à l'heure par rapport au bétonnage. Vous connaissez un petit peu notre position par rapport au bétonnage de la ville, aux sept secteurs prioritaires qui sont prévus. J'aurai l'occasion d'en parler dans mes deux interventions. Je pense que ce bétonnage est très préjudiciable à l'évolution de ces crues et que c'est... Vous en parliez tout à l'heure, de l'urbanisation. Je pense que c'est fondamental de savoir s'arrêter à un moment et de prévoir des espaces justement d'expansion naturelle des crues et de les laisser même dans la ville, puisqu'il n'y a pas simplement le lit de la Brague qui a été touché, mais beaucoup d'endroits dans la ville ont été touchés. Il y a des habitants sur le chemin de Saint-Claude qui ont été inondés. Le quartier de la Régence n'a pas été trop inondé cette fois-ci, mais il n'a pas subi beaucoup. Manifestement les inondations sont parties beaucoup sur Golfe-Juan au bas de la route 35 bis, vers le chemin de Saint-Jean, et tout autour de la Brague et en aval de Biot.

Par contre, j'ai une interrogation sur le plan de prévention des inondations et j'ai une ou deux suggestions à faire. Je ne sais pas si c'est analysable par les services de la commune. Je pense qu'on pourrait prévoir dans les prochaines implantations de parkings et d'infrastructures routières ou de toutes infrastructures l'étude sur les bétons absorbants qui sont actuellement certainement plus chers que les bétons imperméables, mais il y a des bétons perméables qui permettent une certaine absorption d'eau. Certes, les crues sont tellement importantes qu'il y aura obligatoirement un rejet au bout d'un moment, mais peut-être que ça pourrait contribuer à atténuer un petit peu la force de ces crues. Donc là, je sais qu'il y a plusieurs entreprises qui ont mis ces bétons perméables à l'étude, qui pourraient être étudiés pour les parkings ou pour certaines surfaces comme les places par exemple et les espaces publics. Il y a aussi une autre possibilité pour les parkings, ce sont les dalles en polyéthylène avec de la terre qui sont aussi des surfaces absorbantes et perméables, perméabilisantes qui peuvent être intéressantes à étudier.

Et d'autre part, vous parliez tout à l'heure, et Anne l'évoquait, de l'information aux personnes qui passe par les SMS et par des systèmes d'information dont tous nos concitoyens ne disposent pas. Encore une fois, je n'étais pas là, mais je pense que la vingtaine de personnes qui sont décédées – puisqu'en tout je crois que c'est 21 personnes, si je me souviens bien – le sont dans des circonstances dramatiques et surtout parce qu'elles connaissaient les circonstances, elles connaissaient les crues, elles savaient qu'il y aurait des inondations, mais je pense que la plupart d'entre elles sont des personnes modestes qui ont voulu au dernier moment sauver leur voiture ; comme vous disiez tout à l'heure, descendre dans les sous-sols et dans les parkings. Pourquoi ne pas envisager, pour que tout le monde soit prévenu, à l'avenir que dans toute construction d'immeuble on prévoie un écriteau, tout simplement, à l'entrée de ces sous-sols et de ces parkings, prévenant qu'en cas d'inondation et de fortes pluies, il est fortement déconseillé ou même voire interdit, je ne sais pas comment l'exprimer, de descendre dans ces sous-sols en finissant, en disant que la vie des personnes est effectivement plus importante que la valeur de leur véhicule. Moi je ne sais pas, c'est une suggestion.

**M. LEONETTI :**

Je ne suis pas opposé à ce genre d'élément de prévention.

Mais vous savez, on a un sentier littoral. On a déploré dans le passé trois morts, si je me souviens bien. Et on a fermé le sentier littoral. Chaque fois qu'il y a des intempéries, simplement des orages, on fait fermer le sentier littoral. Eh bien, ce sentier littoral, pendant les orages, il y a encore des personnes qui cassent régulièrement la porte et le barrage qu'il y a pour aller sur le sentier littoral en période d'orage.

Donc bien sûr que vous avez raison. Plus on trouvera de moyens d'expliquer aux gens de ne pas faire des choses imprudentes, mieux ça vaudra.

Mais en même temps, moi je veux qu'on regarde, sur une alerte orange, qu'est-ce qu'on fait comme dispositif. Je ne mets pas en accusation Météo France. Je veux dire que l'alerte rouge, normalement, aurait dû être déclenchée un quart d'heure avant que les très fortes intempéries arrivent. À partir du moment où vous êtes dans la soirée, ça ne sert à rien de dire qu'on est en alerte rouge. Ils ont bien fait de ne pas redéclencher quelque chose parce que les journaux de 20 heures étaient terminés, les situations pour nous, aller rappeler aux gens qu'on est en alerte rouge ou en alerte orange, ça ne change pas tellement la situation.

Donc effectivement, on peut toujours réfléchir à des tas de choses.

Et d'ailleurs dans ce sens, chaque fois qu'on peut enlever l'imperméabilisation, on le fait. Regardez : dans la Pinède, on a fait toute une partie où on a fait sauter le béton et où on a mis du stabilisé, compacté avec de la chaux qui donne la même situation que sur quelque chose de dur sur lequel on peut marcher, mais en même temps qui est beaucoup plus perméable que le béton. Pour autant, comme on le disait, s'il se met à tomber 110 mm d'eau au mètre carré sur cette zone-là, il y aura forcément un ruissellement parce qu'elle ne pourra pas absorber une si forte quantité.

En tout cas, moi ce que je pense, c'est que nous devons bien sûr finir la solidarité et l'accompagnement à la fois des personnes, des biens, des activités économiques. Mais, vous le verrez dans la motion, nous, on veut aussi qu'on ait une évaluation technique très, très forte.

Après sur l'urbanisation, si vous avez un coup de gueule, j'aurai le mien parce que je rappelle qu'il ne faut pas trop dire n'importe quoi. Dire : « Je ne fais plus de logements sociaux parce qu'il y a des inondations », c'est... On peut dire : « Je ne fais plus de logements sociaux », mais ce n'est pas pour empêcher les inondations.

Et en même temps, tous les urbanistes, en matière de lutte contre les inondations, nous demandent au contraire d'augmenter la hauteur et de diminuer la surface et l'emprise. Eh oui ! Parce que la zone perméable, c'est la zone en surface. Donc il vaut mieux, sur 1 000 m<sup>2</sup>, occuper 200 m<sup>2</sup> et puis le faire en hauteur plutôt que d'occuper 500 m<sup>2</sup> et de le faire avec un étage. Ça se comprend assez bien d'ailleurs.

Donc ça veut dire que ça n'est pas parce qu'il y a quatre étages ou trois étages que le sol est moins perméable que s'il n'y a qu'un étage. Le problème, c'est le problème de surface. Ce n'est pas un problème de hauteur. Donc, soyons prudents aussi sur ce genre de situation. Ce n'est pas en faisant très bas qu'on fait moins perméable. Si on veut faire plus perméable, il faut construire moins et plus en hauteur. C'est une évidence. C'est une loi mathématique. Et augmenter la surface perméable tout autour. Et si on allait au bout du raisonnement, il faudrait que les villas particulières – et je ne le ferai pas, je vous le dis tout de suite – diminuent leur imperméabilité en faisant en sorte qu'il y ait le moins de terrasses possible. D'ailleurs, dans les recommandations que l'on fait lorsqu'il y a des permis de construire, c'est qu'on essaie de limiter aujourd'hui, et depuis dix ans, les surfaces d'imperméabilisation parce qu'une terrasse, c'est comme si vous aviez un immeuble. C'est la même chose. Que ça tombe sur le toit ou que ça tombe sur la terrasse, l'imperméabilité est la même.

Donc si vous avez envie de faire des coups de gueule, faites-les. Mais moi je vous répondrai avec ma bouche assez calmement et avec des arguments qui seront compréhensibles, à mon avis, par tout esprit normal.

Est-ce qu'on peut libérer nos fonctionnaires en les remerciant du travail qu'ils ont fait et qu'ils vont faire ? Puisqu'ils vont nous représenter dans quelque temps l'ensemble des documents nécessaires pour qu'on essaie d'améliorer un système qui, vous le voyez, n'est pas négligeable mais qui peut toujours être amélioré et sur lequel ils sont en train de réfléchir.

Merci à vous tous. Bonne journée !

\*\*\*

## **APPEL NOMINAL**

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR,  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI,  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE,  
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD,  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET,  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY,  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC,  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Rachel DESBORDES

*Présents : 38 / procurations : 10 / absent : 1*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

**00-0 - MOTION DE SOUTIEN DU GROUPE MAJORITE A LA MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES LORS DES INTEMPERIES DU 03 AU 04 OCTOBRE 2015**

**M. LEONETTI :**

Je peux vous présenter la motion qui reprend un peu ce que nous avons évoqué dans le débat, et à la fois je vous prie de m'excuser d'avoir eu ce débat long sur un seul sujet, mais la gravité de la situation nécessitait un peu de pédagogie auprès de tous et l'écoute de l'ensemble de l'opposition et de son questionnement. C'est une motion de soutien à la motion du Conseil département en faveur des communes sinistrées lors des intempéries.

En gros, je ne vais pas revenir sur les éléments qu'on a déjà évoqués, mais nous souhaitons une réunion urgente avec le Ministère de l'Intérieur pour faire le point sur le versement des aides concrétisant la solidarité nationale. Elle a été affirmée, et elle a été affirmée par le Président de la République et le Ministère de l'Intérieur, mais elle n'a pas été concrétisée au moment où on parle. La tenue d'une réunion de travail avec le Préfet des Alpes-Maritimes et les services concernés pour analyser l'événement climatique et en tirer les conséquences nécessaires. Ça me paraît évident.

Ensuite la Ville d'Antibes en est à 3 millions d'euros de dégâts pour les services, les écoles remises en place, les hébergements, etc.

Nous demandons la mise en œuvre d'une procédure d'urgence par le Préfet pour mener des travaux, mais aussi nous demandons un moratoire fiscal et social pour les entreprises concernées. Imaginez une entreprise qui a des difficultés pour joindre les deux bouts qui se trouve sinistrée et qui n'a pas de possibilité de reprendre immédiatement. Je pense qu'il y a 2 000 entreprises qui ont été touchées par le phénomène climatique.

Vote à l'initiative du Gouvernement d'un moratoire sur les dispositifs de péréquation horizontale et de dotations aux départements et aux communes. On nous annonce -2,7 encore de plus que ce qu'on a payé l'année dernière. Il faudrait peut-être, compte tenu de ce que la Ville et de ce que les villes vont dépenser, qu'elles puissent bénéficier d'une année blanche sur le plan des dotations de fonctionnement.

Révision du dispositif d'alerte – on l'a évoqué ensemble – pour trouver le meilleur dispositif possible et en même temps la mise en place d'une politique d'information et d'éducation citoyenne sur les conduites à adopter lors de la survenance d'événements climatiques majeurs.

Voilà les éléments que je voulais vous proposer pour adopter cette motion et essayer de tirer toutes les conclusions de l'événement en cours et d'essayer aussi de soulager à la fois les communes qui sont soumises à cette pression financière supplémentaire et inattendue, et évidemment les entreprises qui vont être en difficulté dans la période à venir.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Juste deux choses. Il manque quand même dans ce texte la participation de la Région à hauteur de 4 millions d'euros, sachant que la participation de la Région, ce sont des aides définitives et que par contre, au niveau du Conseil départemental, c'est des avances seulement.

Et puis le deuxième point que je voulais dire, on vient d'en parler pendant une heure, c'est qu'en fait on est en pleine période de révision des documents d'urbanisme. Il me semble que c'est bien l'occasion vraiment de se poser et de bien être vigilant et poser tout ça bien à plat. Mais c'est ce dont on vient de parler pendant une heure, donc je n'insisterai pas là-dessus. Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame MURATORE, je laisserai les Conseillers départementaux répondre sur le Département. Je crois qu'on a mal interprété ce qui a été dit.

En revanche sur le PLU, je vous rappelle que le PLU a été retardé parce qu'on y a intégré l'ensemble des risques. Donc moi, si on me dit que les risques qu'on a évalués et qu'on a fait évaluer par les services de l'État et qui se sont imposés au PLU, il faut les augmenter, on les augmentera. Et c'est bien l'objet de cette motion de dire : est-ce que ce phénomène qui vient de se produire change la donne ou est-ce que c'est un phénomène exceptionnel et on doit continuer l'action qu'on a menée jusqu'à aujourd'hui ? Mais le PLU qui est en vigueur à la Ville d'Antibes tient compte de la prévention des risques d'incendie et de la prévention des risques d'inondation, bien sûr.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Moi, je suis de l'avis de Madame MURATORE pour demander un éclaircissement sur ces aides du Conseil départemental. Vous allez y répondre.

Mais moi je rajouterai quand même quelque chose aussi à la motion : il serait souhaitable aussi que les banques ne s'acharnent pas sur certains remboursements de prêts puisqu'on a eu des témoignages aussi que des banques harcèlent certaines entreprises ou petits propriétaires de remboursements de prêts et ça serait quand même bien qu'elles participent à la solidarité nationale en déposant un moratoire sur ces remboursements pour quelque temps.

**M. LEONETTI :**

Sur le Département, Eric.

**M. PAUGET :**

Juste un mot pour rassurer nos collègues : le Département s'est réuni en urgence dès le jeudi 6 octobre et a débloqué trois types d'aides de manière très précise :

- Des aides à destination des communes qui sont des subventions sonnantes et trébuchantes, et à l'heure où je vous parle il y a déjà eu 100 000 euros de votés, de débloqués au profit de la Ville d'Antibes. Il ne s'agit pas d'une avance ni d'un prêt ;

- Des aides d'urgence pour les sinistrés, et là ce sont des versements de sommes via les CCAS. Il ne s'agit pas non plus d'avances ni de prêts ;
- Et enfin un troisième dispositif à destination, lui, des entreprises où là, effectivement, ce sont des avances consenties aux entreprises parce que je rappelle que la compétence par rapport aux entreprises est du ressort de la Région.

**M. LEONETTI :**

Cette précision étant donnée, vous le savez, comme je l'ai dit tout à l'heure, la Communauté d'agglomération – on l'évoquera en Conseil communautaire – s'est mise dans le dispositif Chambre de Commerce et d'Industrie, et Département, et Région, pour l'aide aux entreprises et l'aide à la perte de l'exploitation.

Dans ce cadre-là, il y a une demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour faire en sorte que chaque entreprise puisse apporter la difficulté qu'elle rencontre et qu'on se mette en rapport avec les banques, les prêts, les avances remboursables ou non remboursables. Je rappelle que toutes les aides qui ont été données directement nécessitent quand même des justificatifs et que ces justificatifs viennent bien sûr en déduction. Normalement dans une zone de catastrophe naturelle reconnue, les assurances doivent jouer. J'ai vu aussi un certain nombre d'assurances qui traînaient les pieds ou qui faisaient un certain nombre de difficultés, en particulier sur des entreprises ou des commerces. C'est la raison pour laquelle c'est plutôt la Chambre de Commerce, elle, qui va intervenir sur ces divers éléments (banques et indemnités) pour essayer au cas par cas de résoudre le problème des entreprises qui ont été obligées soit de fermer, soit d'avoir une activité réduite.

La Chambre des Métiers aussi, Madame. Oui.

Madame l'Adjointe, demandez-moi la parole si vous la voulez. Merci. Vous avez la parole, Madame MURATORI.

**Mme MURATORI :**

Les entreprises et commerces qui ont été sinistrés dans la zone d'Antibes, Biot, Vallauris et Cannes ont eu droit à une aide spontanée de la part du RSI : un chèque de 1 500 euros par entreprise et par commerce sinistré sans avoir eu à apporter aucun justificatif, seulement sur une déclaration sur l'honneur qu'ils faisaient qu'ils avaient été sinistrés, qu'ils étaient dans la zone sinistrée qui avait été déclarée zone sinistrée par le Conseil des Ministres. Et la Chambre des Métiers continue, avec les organisations professionnelles, et la Chambre de Commerce (la Chambre de Commerce pour les commerçants et la Chambre des Métiers pour les artisans inscrits au registre des métiers).

Excusez-moi d'avoir pris la parole.

**M. LEONETTI :**

Pas du tout. Ne vous excusez pas, je vous la donne très volontiers.

Ce qu'il faut surtout, c'est que maintenant, je le dis très clairement, il faut quand même qu'après cette générosité individuelle que chacun a pu constater et saluer, après l'efficacité des services publics, quels qu'ils soient, et des associations, il faut maintenant qu'on essaye de travailler en aide et sur des dossiers.

Le Conseil départemental va mettre fin, et c'est logique, à l'indemnité de toute personne sinistrée de 300 €, parce qu'il y a un moment où ce n'est pas uniquement parce qu'on est dans une zone qu'on doit bénéficier d'une subvention. Maintenant on est au stade où on doit réhabiliter, reloger, refaire partir des commerces et des entreprises. Et donc, il faut qu'on ait des dossiers qui soient significatifs pour qu'on puisse, y compris pour les villes d'ailleurs... La CASA donne des subventions aux communes. Moi, j'ai demandé à ce qu'on m'apporte le justificatif, comme le fait le Département, que ces subventions qui sont directes et sous forme de subventions, on nous apporte le justificatif qu'on a mobilisé au moins la somme qui a été allouée.

Je connais notre pays et je connais sa solidarité. Je connais aussi toujours un certain nombre de personnes qui peuvent éventuellement profiter de cette situation. Donc le temps de la solidarité existe, mais c'est aussi le temps de la rigueur.

Maintenant on est à même d'aider nos concitoyens par un CCAS ou aider les entreprises à faire des points et des bilans. Et sur ces bilans essayer de faire en sorte qu'ils n'aient pas de franchise finalement à payer et que la franchise soit assurée par la collectivité pour qu'ils puissent reprendre leur activité.

Merci.

Je passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopte à l'unanimité.

Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

Franchement sur ce sujet, je ne sais plus qui a dit qu'il ne fallait pas faire de polémique tout en en faisant un tout petit peu, donc si on pouvait éviter d'accuser le béton de Valbonne, Météo France ou les activités de l'urbanisme d'il y a quelques années. En tout cas, ce qu'on peut dire c'est que depuis 1998, il y a une vigilance très particulière dans ce domaine et que lorsque je suis devenu Maire, la ville était déjà construite. Je dirais même que si je vous pose la question à chacun d'entre vous, personne d'entre vous ne vit sous des tentes, personne ne vit sur autre chose que des murs en béton ou des planchers portés par du béton, chacun d'entre nous a des caves. Donc, essayons de faire en sorte qu'on réfléchisse bien techniquement, juridiquement, administrativement.

Ce que nous avons fait, vous l'avez vu, est loin d'être négligeable : dépenser 10 millions d'euros quand il ne se passe rien. Je me souviens quand même des réticences des uns et des autres. Eh bien, il faut continuer parce que c'est un risque et que ce risque demain, ça peut être un risque d'incendie dans d'autres zones. En tout cas, ce risque d'inondation... Et je le rappelle, on nous a dit que la vague venait de derrière, cette fois-ci, et qu'elle venait de la montagne qui n'est pas urbanisée, mais que demain peut-être la vague vient de devant. Et que ça aussi on ne l'a pas pris en compte parce que des mini raz-de-marée, ça peut aussi exister en Méditerranée et qu'on doit en tenir compte. Et Dieu sait où de temps en temps, je vous rappelle combien nous avons de la difficulté à expliquer à un certain nombre de personnes, y compris à nos amis plagistes, qu'il faut faire du démontable parce que ce que l'on peut construire en béton peut être démonté.

Merci.

## **00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU**

**M. LEONETTI :**

Alors, j'ai les interventions du Front national, la Gauche et le Front de gauche.

Alors, sur le Front national, c'est Monsieur TIVOLI. On vous écoute.

**M. TIVOLI :**

Oui.

C'était concernant le relogement, je crois, de la personne sur...

**M. LEONETTI :**

Vous me posez la question de savoir pourquoi il y a un logement mis à disposition contre loyer de Monsieur AIT YALLA.

**M. TIVOLI :**

Oui, voilà. Simplement.

**M. LEONETTI :**

Monsieur AIT YALLA est un Harki. Il habitait dans la cité des Harkis et lorsqu'on a démolie la cité des Harkis, on a relogé tous les Harkis et on les a relogés moyennant un loyer. Mais on les a tous relogés compte tenu du fait qu'ils avaient été accueillis dans une cité de Harkis et que donc la France, solidaire de ces personnes qui avaient choisi la France, leur apportait effectivement la solidarité nationale que nous, nous avons continuée avec une solidarité antiboise.

La Gauche unie et solidaire.

**Mme MURATORE :**

Alors, c'est juste des précisions. C'est vrai que c'est un peu délicat maintenant. Sur Antibes Land, est-ce qu'on pourrait avoir un point sur toutes les procédures en cours ? Parce qu'il y en a encore une nouvelle aujourd'hui, il y en a d'anciennes. Donc, si vous pouviez nous faire un point sur les procédures en cours ?

**M. LEONETTI :**

Je vais être bref et je suis à votre disposition pour qu'on regarde toutes les procédures.

Il y a deux types de procédures vis-à-vis d'Antibes Land. Il y a des procédures qui sont dues à l'urbanisme et ces procédures à l'urbanisme, c'est peut-être cruel de le constater aujourd'hui, ont toutes été classées sans suite par le Procureur de la République.

Le deuxième contentieux est un contentieux sur les nuisances sonores. Et en attendant des décisions sur le fond, il y avait une décision qui était prise par la Municipalité d'arrêter l'activité à 23 h 30. Antibes Land a attaqué en référé cette décision et a été débouté. On attend maintenant la décision sur le fond.

Donc il y a deux types de procédures : une qui continue et sur laquelle on a, jusqu'à présent, pas perdu, qui est la procédure de nuisances sonores et d'ouverture tardive ; une sur laquelle l'ensemble des procédures qui ont été envoyées ont été, à ma connaissance parce qu'il y en a encore des récentes, les anciennes ont été classées sans suite.

**Mme MURATORE :**

Ensuite, on y reviendra aussi au niveau du rapport Veolia, mais on ne comprend pas bien pourquoi la compartimentation du poste de relevage de la station d'épuration est à la charge de la Ville, alors que c'est un problème qui était connu et qui à notre sens aurait dû faire partie des travaux confiés au délégataire lors de la négociation de la nouvelle DSP.

On avait une autre question aussi par rapport aux eaux pluviales justement, puisqu'actuellement il y a un travail d'études, disons, sur les eaux pluviales. Il y a un problème de sous-traitance qui est un petit peu incompréhensible : le marché a été passé par SEPIA Conseil, qui affiche bien une compétence « eaux pluviales » et qui sous-traite à EC EAU, qui n'a aucune compétence « eaux pluviales ». Quand on regarde, ce n'est pas du tout une compétence « eaux pluviales ». Donc il nous semble qu'au niveau de la sous-traitance, il risque d'y avoir un souci.

Et puis sur la Chapelle de la Garoupe, ce n'est pas sur les avenants, mais il serait bien de nous faire un point sur les travaux de la chapelle de la Garoupe, sachant que les problèmes qui sont survenus et que ces problèmes avaient été, à notre connaissance, connus et dits dès le début des travaux.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Alors sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la compartimentation du poste de relevage :



ce marché concerne la mission de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, pardon, des travaux relatifs à la compartimentation du poste de relevage des eaux usées brutes à la station d'épuration. Ils ont été sollicités ultérieurement de la DSP par les services préfectoraux de la DDTM 06 dans le cadre du renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement. C'est donc la raison pour laquelle ils n'étaient pas inclus dans la délégation de service public.

En ce qui concerne la mission d'assistance technique, je n'ai pas, à ma connaissance, d'information sur le fait que le sous-traitant est incompetent. S'il l'était, vous avez bien fait de nous le signaler. Je me tourne vers les services.

**Mme MURATORE :**

C'est ce qu'il affiche sur son site Internet. Donc moi, je souhaite qu'il soit compétent bien sûr.

**M. LEONETTI :**

Écoutez, SEPIA, qui est compétent, nous propose un sous-traitant. On va vérifier ce que vous dites, mais je ne sais pas dans quelle mesure, sur quel élément on me dit que le sous-traitant ne serait pas compétent. Mais je vous donnerai la réponse, bien entendu.

Sur l'avenant portant sur les marchés de restauration de la Chapelle, là, sur l'avis de l'architecte conseil des Monuments Historiques, un enduit a été mis en place. Un enduit sur le mur. Cet enduit s'est révélé être insuffisant parce que les murs construits à cette époque étaient faits avec du sable et ce sable provenait de la mer. Donc il était riche en sel, ce qui fait que lorsqu'on passe l'enduit, il ressort ultérieurement des taches de salpêtre qui bien entendu donnent l'impression qu'aucune restauration efficace n'a été effectuée. C'est la raison pour laquelle j'en ai demandé une deuxième expertise. Cette expertise a conclu qu'il fallait faire un autre type d'enduit et décroûter d'abord le salpêtre qui existait, puis ensuite mettre un système imperméable qui empêche le salpêtre de ressortir puisqu'on ne pourra pas enlever le sable qui a servi de « béton » déjà à l'époque et qui était chargé en sel puisqu'il était recueilli sur les plages d'Antibes.

Vous n'aviez rien, Madame DUMAS ? Ah bon ! Je ne vous sollicite pas, mais enfin...

**Mme DUMAS :**

Ne vous inquiétez pas, j'interviendrai plus tard.

**M. LEONETTI :**

Oui. Oui. J'imagine.

Donc là, il n'y a pas de vote et donc on a répondu aux interrogations.

## **00-2 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL AUTO LIVE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI :**

Il y a le nombre de véhicules qui ont été enlevés.

Malheureusement, ils sont souvent encore enlevés sur les zones de marché, comme c'est le cas dans toutes les villes qui ont des marchés temporaires.

Je vais redemander à ce qu'on remette des panneaux pour bien avertir les personnes qu'il y a un marché le jeudi. Je vais mettre en plus gros. Je vais le mettre en anglais. Je vais le mettre en chinois pour essayer de diminuer ce nombre parce qu'aucune personne n'a intérêt à se retrouver dans cette situation qui est une situation particulièrement désagréable.

En 2014, véhicules mis en fourrière : 2 936 ; 145 restitués ; 2 591 ont fait l'objet d'une mesure de gardiennage. En 2013, le nombre de véhicules mis en fourrière s'élevait à 2 437.

Les quartiers d'enlèvement des véhicules sont pour 47 % des stationnements gênants qui sont répartis sur l'ensemble de la commune – ceux-là, on pourra difficilement les faire diminuer – et 30 % sur des emplacements des marchés forains. Ce chiffre de 30 % continue à exister depuis toujours, même après avoir mis les panneaux sur... Parce que quand on se gare, on n'a peut-être pas le réflexe d'aller voir le panneau qui existe.

Le bénéficiaire, dans la seconde année d'exploitation, a un résultat net de 320 000 € alors qu'il était à - 220 000 € en 2013.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire reverse à la Ville une redevance de 42 000 €.

Sur le plan de prestations fournies, tout au long de cet exercice le délégataire du service public a fait preuve de réactivité, de disponibilité, y compris malheureusement pendant la période d'inondation où il a fallu enlever des véhicules sinistrés. Et cette activité reste toutefois principalement liée à la mise en place des marchés de la commune, puisque 30 % des enlèvements opérés par la fourrière sont effectués entre 6 heures et 8 heures du matin lors de l'installation des marchés communaux.

J'ai une intervention : Front,

**Mme CHEVALIER :**

Oui, Monsieur le Maire, nous prenons acte du rapport annuel du délégataire AUTO LIVE pour l'année 2014. Nous notons que le prestataire a reversé à la Ville d'Antibes 42 000 € dans le cadre de son contrat et nous gageons qu'avec l'entrée en vigueur des nouvelles zones de stationnement, l'activité du prestataire va augmenter dans les mois à venir, contribuant à renflouer les caisses de la Ville sur le dos de l'heureux contribuable qui a encore l'opportunité d'avoir un véhicule, fameuse vache à lait de l'État, Vinci, Escota et consorts.

Je voulais juste m'interroger à titre personnel sur l'efficacité ou le niveau de service de ce prestataire. Depuis le mois de mai, on leur a signalé un véhicule qui est garé rue Dugommier et rue d'Alger. Il stationne un mois, toujours aux mêmes emplacements. Là, il est garé en face de la nouvelle pâtisserie, *La Closerie*. Il est sur un passage piéton depuis un mois, il gêne la visibilité. Il a été, si vous voulez, signalé au mois de mai en stationnant un mois sur place au même endroit, après sur les places handicapées, après sur les passages piétons. Dans un contexte où les gens étaient un petit peu nerveux parce qu'il y avait des alertes attentats, ils ont vu ce camion immatriculé 93, ils se sont posé des questions, ils l'ont signalé. Il n'y a absolument rien qui a été fait. Et là maintenant, il est apparemment en panne sur un passage piéton, donc c'est génial.

Je voulais juste vous demander s'il y avait une politique plus stricte dans les quartiers payants que dans les quartiers gratuits.

Et dans le quartier de la Régence, on nous signale aussi de nombreux véhicules immatriculés Allemagne, Roumanie, etc. Donc est-ce que le prestataire... ?

**M. LEONETTI :**

Des étrangers !

**Mme CHEVALIER :**

Des étrangers, voilà !

Est-ce que la fourrière préfère enlever les véhicules des contribuables solvables et épargne certaines minorités qu'il ne faut pas toucher ? Et est-ce qu'il y a une politique...

**M. LEONETTI :**

Les Allemands sont solvables.

**Mme CHEVALIER :**

... zones gratuites, zones payantes à la carte ?

Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci Madame.

La fourrière n'enlève pas les véhicules quand on l'appelle. C'est fort heureusement sur la réquisition d'un officier de police judiciaire délégué à la police nationale ou à la police municipale.

Donc il faut que vous signaliez à la police municipale, qui ne sait pas faire de distinction entre les immatriculations et qui fort heureusement met en fourrière les véhicules qui sont gênants.

Sur la première partie de votre intervention, ce n'est pas parce que vous avez un véhicule qui ne paye pas un PV qu'il est mis en fourrière. Il y a des zones de mise en fourrière, il y a des réglementations du Code de la route dans lequel vous êtes mis en fourrière. Quand vous êtes devant une porte cochère, quand vous gênez la circulation devant une école, vous êtes mis en fourrière. Mais il y a des zones où on met en fourrière. Et dans les zones payantes sur la Ville d'Antibes, il n'y a pas plus de mises en fourrière qu'ailleurs. Par contre, si vous vous garez sur le trottoir et que vous empêchez quelqu'un de rentrer, vous êtes en fourrière que vous soyez en zone payante ou en zone gratuite.

Après on n'a pas la capacité – pas encore, peut-être un jour ça viendra avec Big Brother – de savoir quel est le degré de fortune du propriétaire du véhicule. Donc si ça pouvait être fait, on le ferait. Mais comme c'est sur des critères qui sont des critères qui sont uniquement des critères de gêne à la circulation, en dehors de ce problème de marché que j'aimerais essayer de résoudre pour éviter des enlèvements de véhicules, je dirais, à mes yeux un peu excessifs parce qu'on se gare sur un parking, on est de bonne foi, on oublie de regarder le panneau qui dit : « Attention ! il y a un marché demain » et forcément le lendemain on se fait enlever la voiture. Alors pour rassurer : généralement l'Antibois de souche connaît bien qu'il y a un marché le jeudi matin et celui-là est prévenu, contrairement au Roumain ou à l'Allemand qui, lui, "se fait gauler", si j'ose dire, de manière inopinée.

Mais soyez rassurée, il n'y a pas de discrimination particulière. Ce sont les véhicules qui sont gênants qui sont enlevés. Et s'il y a des véhicules qui stationnent de manière abusive, plutôt que de penser qu'ils sont l'objet d'un... qu'il y a à l'intérieur une bombe qui va exploser – parce que ça, on peut le suspecter de tout véhicule et de toute personne – peut-être vaudrait-il mieux que vous le signaliez à la police municipale. Et la police municipale, si elle n'intervient pas, à ce moment-là effectivement nous serons à même de la solliciter pour faire enlever le véhicule.

Je note au passage que vous me demandez à la fois d'enlever des véhicules et de ne pas en enlever, puisque je vous rappelle qu'il y en a 47 % quand même qui sont enlevés parce qu'ils sont gênants sur la voie publique, sur les trottoirs ou devant les portes cochères. Donc ceux-là, il faut bien les enlever quand même. Et ce n'est pas pour autant que ces gens-là sont des vaches à lait de quoi que ce soit. Il y a des endroits où, je suppose que vous êtes d'accord, l'ordre doit régner. Voilà. L'ordre républicain. Et que donc il faut que, lorsqu'on se met en délit ou en infraction, on soit sanctionné. Donc c'est bien comme ça que je l'entends.

Je vous en prie, Madame.

**Mme CHEVALIER :**

Je peux juste me permettre ? Il a stationné deux semaines sur une place handicapée. Donc si là on ne l'enlève pas, c'est quand même assez regrettable.

**M. LEONETTI :**

C'est une erreur. Vous avez raison. Signalez-le mais...

**Mme CHEVALIER :**

C'est une erreur. Il y a des policiers qui passent tout le temps sur cette rue et là il est en situation dangereuse parce qu'on n'a aucune visibilité.

**M. LEONETTI :**

Sur les places handicapées, effectivement la consigne à la Ville d'Antibes, c'est l'enlèvement du véhicule. Donc s'il y en a une sur une place handicapée, vous me le signalez, vous le signalez à Monsieur PINTRE. Demain matin, ce véhicule n'est plus là, quel que soit son propriétaire.

Autre intervention : Gauche.

**Mme MURATORE :**

D'abord en préalable, parce que ça va se retrouver plusieurs fois, on a eu une Commission Consultative des Services Publics Locaux un peu... où il manquait des documents. Alors c'est vrai, on nous a expliqué que le Conseil étant rapproché d'une semaine, du coup il y a eu un souci. Mais c'est vrai que c'était dommage qu'on n'ait pas à cette Commission les documents qui normalement devraient être présentés. Et entre autres, sur beaucoup de... plusieurs dossiers, on n'avait pas le rapport du Maire. Donc c'est difficile de comparer le rapport du délégataire et le rapport du Maire quand on ne l'a pas. Et ça, c'est sur plusieurs.

Alors le souci avec cette fourrière, c'est que le rapport du Maire, donc que nous avons eu ensuite, analyse bien la réalisation de la DSP pour Antibes, mais dans le rapport du délégataire, il y a un mélange entre Cannes et Antibes. Donc, il serait nécessaire de lui rappeler qu'il doit présenter des comptes de la délégation, c'est-à-dire d'Antibes. Et s'il veut, il présente aussi le total. Mais au moins qu'on retrouve parce que là, on voit que c'est fait, mais ce sont les services qui ont dû reconstituer. Du coup on a des différences entre le rapport du Maire et le rapport du délégataire. On ne sait pas d'où proviennent ces différences, si c'est simplement lors de la reconstitution. Il y a un souci avec tout ça. On n'a pas les mêmes données. Donc il serait nécessaire de le lui rappeler.

Maintenant sur le travail du délégataire, ce qui est un peu gênant, c'est qu'on nous cite l'augmentation du nombre de voitures enlevées. Pour nous ce n'est pas forcément le critère de bonne réalisation et de service public. Mais heureusement, dans le rapport il y a d'autres critères qui sont plus qualitatifs, donc qui compensent un petit peu tout ça.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Donc... oui, pardon ! Vous intervenez, Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

J'en ai juste pour 2 secondes parce que vous avez déjà répondu à peu près. Moi je voulais soulever le problème du marché qui est en effet un enlèvement un peu, comme vous l'avez dit, abusif. Et je crois par contre...

**M. LEONETTI :**

Pas abusif.

**Mme DUMAS :**

Pas abusif. Oui, le mot abusif est mal choisi... mais un peu désagréable, on va dire, en tous les cas.

**M. LEONETTI :**

Il faut essayer de l'éviter.

**Mme DUMAS :**

Et en tout cas, je pense vraiment qu'il n'y a pas assez de panneaux parce qu'ayant quelques touristes de temps en temps qui viennent me voir et qui se sont fait avoir une fois, je crois qu'il n'y a pas assez de panneaux d'information à ce sujet-là. Il y a un vrai problème d'information au sujet des jours de marché.

**M. LEONETTI :**

Forcément il y en a, puisque si on fait 30 % sur le marché, c'est que... Alors bon, les gens sont inattentifs, bien sûr. Mais moi je veux qu'on vérifie effectivement et qu'on mette des panneaux avec : « Attention ! marché. Zone d'enlèvement de véhicules » pour qu'on évite cela.

Après celui qui se gare mal sur le trottoir et qui y reste, c'est logique qu'il soit sanctionné.

C'est une information au Conseil municipal et ce n'est pas soumis à un vote.

**00-3 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE -- LOT D.P.M. N° 8 « GARDEN BEACH » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SNC « GARDEN BEACH HOTEL » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Je présente à votre approbation cette fois la concession des plages naturelles du lot DPM n°8 « Garden Beach » qui fait suite au fait que le « Garden Beach » a été rachetée et que donc il y a de nouvelles parts sociales et que donc la plage revient à cette nouvelle situation.

La 00-3 est l'autorisation de sous-traiter l'exploitation et la 00-4 est la cession de parts sociales de SNC « Garden Beach Hôtel » avec un avenant n°1 au sous-traité d'exploitation.

Pour la 00-3 et la 00-4, il n'y a pas d'intervention. Donc, je passe directement au vote.

Qui ne participe pas au vote ? trois.

Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS

Sur ceux qui participent, qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**00-4 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE -- LOT D.P.M. N° 9 « HOLLYWOOD » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SNC « GARDEN BEACH HOTEL » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Même vote sur la 4.

**00-5 - ZAC MARENDA-LACAN - CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

On peut reprendre le débat du début. Mais je dirai simplement que comme nous nous y étions engagés, on confie à la société publique locale la gestion de la ZAC ainsi définie.

La Gauche unie, solidaire et écologique, et le Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Alors, oui, très court parce qu'effectivement...

Nous rappelons que pour nous l'école devrait être en phase 1 et non en phase 2. Et c'est tout à fait possible, il suffit d'invertir l'école et le cinéma.

On a une question quand même parce que sur la phase 2, il est indiqué donc l'école et ensuite seulement des commerces et pas de logements. Alors il n'y aurait qu'un rez-de-chaussée ou bien les niveaux supérieurs sont-ils destinés à des salles pour les associations, par exemple, à des bureaux pour les services de la Mairie, à des espaces de coworking ?

Et puis nous renouvelons nos demandes : nous souhaitons être destinataires du résultat des études confiées au cabinet Cushman & Wakefiel dont nous n'avons pas de résultat de ces études. Et quelle est maintenant son implication, de ce cabinet, dans le projet ?

Merci.

**M. LEONETTI :**

Aujourd'hui on va passer à un stade où le projet va s'affiner. Ne me demandez pas ce qu'il y a au 2<sup>e</sup> étage de telle rue, je ne le sais pas. Ce qu'on a défini, ce sont des grandes masses, des orientations.

Pour rassurer tout le monde : toute cette zone est déjà imperméabilisée. Pour rassurer tout le monde : elle est au-dessous du niveau de la mer et donc nous la considérons comme une zone potentiellement inondable non pas par des pluies mais par la mer. Donc les éléments seront rehaussés en fonction de ce que l'on sait. C'est une recommandation, pas une obligation. Mais nous en tiendrons compte.

Et puis enfin, aujourd'hui on va lancer des appels d'offres pour qu'il y ait des projets réels et que l'on vienne nous présenter un projet à la fois financier, organisationnel, bâti. Et pour rassurer encore tout le monde : ça ne peut pas dépasser les hauteurs qui ont été antérieurement définies et validées par l'architecte des Bâtiments de France qui sont les hauteurs de la vieille ville. Donc voilà.

Donc c'est imperméable, ça va le rester. Mais avec beaucoup plus de zones vertes et donc avec une diminution de l'imperméabilisation. Il va y avoir effectivement des activités commerciales, des activités de logement et un espace scolaire.

Il y a une phase 1, et c'est la phase 1 qui est logique parce que nous avons la possession de l'ensemble du foncier. Et puis la phase 2, on n'a pas encore tout le foncier. Et il est logique que l'endroit où on n'a pas encore tout le foncier soit la phase 2 et pas la phase 1. Or l'école se trouve dans la phase 2 parce qu'elle est dans la zone dans laquelle il y a encore tout le foncier. Et il est assez logique... Une école n'a pas besoin d'une vitrine commerciale. Et donc il est logique qu'elle se trouve à l'endroit où on l'a défini et pas directement sur la place des Martyrs de la Résistance reconfigurée parce que là c'est plus intéressant d'y mettre de l'activité commerciale et essayer de trouver des locomotives qui ramènent l'activité économique dans le centre-ville.

Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Oui, il y a quand même des manques d'information qui me posent un peu de problèmes et on a l'impression quand même que dans ce dossier, le dossier avance, on passe à la concession. Ça, c'est normal, annoncé. Ce n'est pas d'ailleurs cette concession qui me pose souci, mais on a l'impression que plus on va avancer, plus on aura du mal à avoir des informations. Par exemple, il est stipulé que le relogement des personnes déplacées est à la charge de l'aménageur. Et là pas plus d'explication ni de budget pour permettre ce relogement. Donc on peut se demander dès maintenant pourquoi on n'a pas l'état des lieux des familles habitant la zone, propriétaires ou locataires. Et même chose pour les commerces : aucun état des lieux sur l'état de cette concession.

Donc je trouve un peu surprenant aussi qu'il n'y ait pas d'étude environnementale, vous venez de donner quelques éléments, mais qu'il n'y ait pas d'étude environnementale sur le site et au sujet de cette nouvelle urbanisation.

Deuxième chose : je trouve aussi surprenant qu'on ne remette pas en question les places minérales, comme c'était à la mode l'année dernière et peut-être même la semaine dernière ou du moins le mois dernier.

Et je trouve aussi un sujet sur les VRD qui est traité quand même avec une seule petite phrase dans la concession qui dit simplement « restructuration ou dilatation des réseaux » et sans rien de plus sur les réseaux d'eaux pluviales.

Donc je pense que moi, je m'abstiendrai sur cette délibération. Non pas que je sois contre ce quartier. Ça, on l'a dit plusieurs fois, mais je crains qu'on manque d'information au fil du temps.

**M. LEONETTI :**

Premièrement sur le relogement, le relogement est uniquement sur la phase 2, donc on a un peu le temps de voir comment on va acheter partiellement, ce qui est déjà le cas pour une partie, l'ensemble des logements qui sont là et trouver le moyen de retrouver des espaces pour les associations petit à petit.

Sur la phase 1, il n'y a personne à reloger. C'est un parking sur lequel on a la maîtrise foncière totale.

Ensuite, bien entendu, la SPL a le devoir et la mission de faire toutes les études nécessaires environnementales, organisationnelles, l'augmentation des VRD, et l'ensemble des moyens nécessaires pour faire que cette zone qui aujourd'hui n'est pas habitée, enfin habitée tout autour mais pas habitée, et qui le sera soit par des commerces, soit par des activités d'habitat, puisse avoir une réponse à la fois sur le plan des VRD, sur le plan de l'éclairage public, sur le plan de l'environnement, sur le plan de la sécurité, etc. Donc c'est à la SPL, vous l'avez dit au début. Au début, vous avez bien commencé, comme souvent. Vous avez dit : « L'objet de cette délibération est de confier à la SPL le mandat et je suis d'accord ». Et à la fin vous dites : « Mais comme je ne sais pas ce que la SPL va faire, je ne suis pas d'accord ». Faites comme vous le voulez, mais enfin il y a un petit peu de contradiction dans ce que vous avez vous-même dit aujourd'hui.

Donc voilà, c'est une délibération qui dit que dans la ZAC Marena-Lacan, la concession d'aménagement, elle est donnée à la Société Publique Locale Antipolis Avenir qu'on a définie antérieurement.

Qui est contre ? S'abstient ? Contre ou s'abstient ? Contre ? Je n'ai pas compris. Vous voulez réintervenir ?

**Mme MURATORE :**

Oui.

**M. LEONETTI :**

Réintervenez.

**Mme MURATORE :**

Mais oui parce que vous dites qu'on est au niveau où on dit ce qu'on met où, comment ça va se préciser.

**M. LEONETTI :**

Mais oui, vous me demandez ce qu'il y a au 1<sup>er</sup> étage de l'endroit du machin. Je n'en sais rien.

**Mme MURATORE :**

Non. Mais dans le document quand même que nous avons, dans la phase 2, il n'y a pas de logements. Donc là vous... Il n'y a pas de logements dans la phase 2. C'est clair, il n'y en aura pas.

**M. LEONETTI :**

Si on met un véritable groupe scolaire, il occupe largement tout l'espace qui a été défini. Après si on ne met qu'une maternelle et qui se met en rez-de-chaussée, on peut envisager de mettre de l'habitation au 1<sup>er</sup> étage.

Je ne sais pas, Madame MURATORE. Est-ce que vous pouvez concevoir que lorsqu'on mandate une Société Publique Locale et qu'on va faire un appel d'offres, on ne connaît pas à l'avance le résultat ? Vous voulez tout savoir à la fin, vous voulez tout maîtriser. Mais moi, je ne maîtrise pas tout, en tout cas je ne maîtrise pas les propositions qui seront faites sur cette zone. Si je savais tout, je dessinerais et puis je ferais architecte, aménageur et puis voilà.

Oui, on ferait des économies !

On va quand même demander un certain nombre d'études concernant l'aménagement avec deux phases. Vous me demandez déjà ce qu'il va y avoir dans le résultat de l'appel d'offres de la deuxième phase.

Moi, je pense qu'il y a un moment pour le débat et qu'il y a un moment pour l'action. Maintenant on passe dans l'action. Ça fait 3 ans et demi qu'on débat de Marendia-Lacan. On ne va pas revenir sur ce sujet. On sait ce qu'on y met. Je ne sais pas quelle grande/moyenne surface va venir. Je ne sais pas quel commerce va s'y installer. Je ne sais pas. Et il vaut mieux que je ne le sache pas parce que si je le savais, ça voudrait dire que je l'ai déjà négocié, ça voudrait dire que l'appel d'offres est truqué. Vous voulez que je vous dise tout ?.

Alors, sur ce sujet qui est contre ? S'abstient ? trois.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

**00-6 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - PROGRAMME DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DES DIFFERENTES ETAPES PREALABLES A SA REALISATION - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Une projection a été présentée par.*

**M. LEONETTI :**

Je ne sais plus s'il faut l'appeler Jules Grec ou Anthéa. Maintenant je l'appelle Jules Grec-Anthéa parce que je n'ai pas débaptisé Jules Grec, qui n'a pas dans l'histoire marqué notre ville de manière positive selon certains.

Et là, tous les groupes vont intervenir et donc c'est important qu'on ait un exposé. L'exposé, Mme Cécile MENGARELLI, Directrice du Développement Urbain au sein de la DGA Aménagement et Développement Durable du Territoire. On vous écoute.

**Mme MENGARELLI :**

Merci. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Je vais vous présenter le projet urbain de l'espace Jules Grec-Anthéa, les programmes et l'étape avant, après, de dérouler les autres délibérations qui viendront à la suite de ce projet.

C'est un projet qui se situe aux abords de l'avenue Jules Grec et également de l'avenue de Nice, donc de part et d'autre, et donc au nord du Stade Nautique. Il y a toute une réflexion urbaine qui a été faite sur l'ensemble du secteur pour déterminer les faisabilités, les capacités éventuelles de ce secteur de développement urbain.

Je voulais rappeler : tout le périmètre est d'environ 5 hectares.



Au niveau du PLU, c'est une zone à urbaniser, c'est une zone U où il y a déjà une possibilité de constructibilité sous réserve qu'il y ait une servitude d'étude au titre de l'article L 123.2.1 du Code de l'urbanisme. Cette servitude d'étude permet à la collectivité d'avoir une réflexion d'une étude urbaine sur ce secteur depuis l'approbation du PLU qui a été approuvé en 2011.

Je veux également vous rappeler que la Ville a délibéré en son Conseil municipal du 31 janvier 2014 pour décider de confier la réalisation de diverses études pré-opérationnelles pour la requalification de l'ensemble de cet espace à la SPL publique locale Antipolis Avenir. Il y avait une convention de mandat qui a été signée entre la Ville et la SPL pour la réalisation de diverses études. On a réalisé des études de VRD, une étude de stationnement, des études également de capacité, de faisabilité urbaine sur ce secteur.

Au regard de la potentialité d'urbanisation qui existe déjà au regard du PLU actuel, le projet s'est orienté sur la réalisation de logements de petits collectifs, d'équipements sportifs et culturels également puisqu'il va avoir la réalisation dans ce secteur-là du conservatoire de musique.

L'objectif, c'est de réaliser un quartier apaisé sur du long terme. Il va se faire au fil de l'eau avec la réalisation en 3 phases.

Ces 3 phases vont permettre de réaliser à terme... je dis bien "à terme" parce que ces phases vont se faire, s'étaler dans le temps entre 5 et peut-être même 10 ans. Puisque je ne peux pas vous dire sur la phase n° 3 dans quels délais vont pouvoir être réalisés les logements. On pourrait créer 600 logements au total dont 200 logements sociaux qui vont comprendre également 80 logements étudiants, donc 280 logements sociaux au total, pour une surface de plancher d'environ de 41 000 m<sup>2</sup>. Ceci est hors conservatoire. La réalisation du conservatoire municipal de musique, également l'aménagement dans ce secteur de voiries. Donc toute une recomposition urbaine de voiries, un accompagnement de l'espace public, des trames vertes qui vont permettre de lier les quartiers entre eux avec la réalisation de ces trames de déplacement doux (piétons et cycles).

Le périmètre qui est ici, qui va prendre en compte les trames vertes, la recomposition de voiries avec une voirie nouvelle qui va rejoindre l'avenue Jules Grec jusqu'à la route de Nice, les voiries existantes qui restent telles quelles mais avec une recomposition et un accompagnement ; des trames vertes qui vont pouvoir se réaliser entre les voiries internes via la route de Nice, trames vertes assez conséquentes en termes de largeur et également ici ; et ensuite autour de ce périmètre et notamment des voiries, l'organisation de logements collectifs sur ces secteurs-là, ici également – là, ce sont des grandes patates mais c'est pour montrer les zones de constructibilité ici – et à terme sur cette partie-là. Le conservatoire se situerait bien sûr à l'arrière de la salle de spectacle Anthéa.

#### Le phasage du projet :

Le phasage du projet va se faire en trois phases.

Une première phase, ce sont les terrains que la collectivité va vendre par la suite à la SPL. Donc c'est les terrains Ville, tout ce qui est en phase 1. Le conservatoire est en dehors puisque c'est une opération Ville et non pas SPL.

La phase 2, c'est ici. On a un bâtiment qui est utilisé par la DTM 06. Donc, ce sera une deuxième phase d'intervention.

Et les phases 3, qui sont sur des terrains privés, qui se feront au fil du temps sur l'arrière.

#### Le projet d'aménagement urbain, phase 1 et phase 2 :

C'est la réalisation dans le cadre de la concession d'aménagement. Dans la réalisation de la phase 1 et 2, c'est une proposition de donner la concession à la SPL. L'objectif, c'est la réalisation dans cette première phase 1 et 2 de 18 000 m<sup>2</sup> de 280 logements, hors conservatoire, je réprecise.

La réalisation dans ce secteur-là de 44 % de logements sociaux dont 80 en résidence étudiante et 26 % de logements à coût maîtrisé ; la réalisation de 30 % logements libres ; et la réalisation, bien sûr, de toutes les VRD, les voiries d'accompagnement et les espaces publics ainsi que la trame verte, le début, l'amorce de la trame verte.

Pour pouvoir réaliser ce programme, la collectivité doit procéder par étapes.

Une première étape, c'est confier une concession d'aménagement à la SPL Antipolis Avenir pour qu'elle puisse effectuer, bien sûr, toutes les tâches opérationnelles (la conduite, la gestion de l'opération) pour ces deux phases.

On doit modifier le règlement du plan local d'urbanisme puisqu'aujourd'hui on est sur un secteur de servitude d'étude, donc l'objectif est de donner maintenant une règle. Afin de réglementer ce périmètre, il faut pouvoir mettre en compatibilité le PLU et donc on proposerait de faire une déclaration de projet, notamment eu égard à l'intérêt général du projet puisqu'on est dans le cadre vraiment d'un projet d'intérêt général par la réalisation de logements collectifs.

La troisième étape : réaliser la procédure de désaffectation/déclassement après enquête publique, puisqu'on a des parcelles communales qui font partie du domaine public. Donc il va falloir les désaffecter et les déclasser pour les remettre dans le domaine privé communal et les vendre dans un second temps.

Et la vente des terrains de la commune formant les phases 1 et 2 de la présente opération à l'aménagement, à la SPL Antipolis Avenir. C'est une délibération qui est proposée ce soir. La vente des terrains pour les phases 1 et 2. Pour l'instant, ce sont uniquement les phases 1 à la SPL Antipolis Avenir.

J'ai fini ma présentation. Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci Madame MENGARELLI.

Rassemblement Bleu Marine, la Gauche unie et solidaire, Front de gauche.

**M. CORNEC :**

Je lis : « Ce projet d'intérêt général vise à une densification du tissu urbain afin de contribuer à la production de logements sociaux (44 %) [excusez du peu] et d'équipements publics à vocation culturelle ».

Je ne vois rien comme investissement productif. Vous me posez la question en début de mandature sur les investissements productifs. Je ne vois aucun investissement productif dans ce projet.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas très rentable un conservatoire de musique, je vous l'accorde.

**M. CORNEC :**

C'est productif d'intérêt culturel, mais ce n'est pas productif au sens...

**M. LEONETTI :**

Non, c'est vrai.

**M. CORNEC :**

La première industrie de la commune, c'est l'industrie touristique. Je ne vois rien d'intéressant pour le tourisme.

À la lecture de cette délibération, j'ai cru lire un extrait du très vieux congrès du Parti socialiste russe d'avant-mur. Avant-mur, c'était avant la destruction du mur de Berlin. Je le rappelle pour ceux qui ne le savent pas.

**M. LEONETTI :**

Si moi je suis à cette extrême gauche, imaginez à quelle extrême droite vous vous trouvez !

**M. CORNEC :**

Nous étions effectivement à la droite du mur, Monsieur LEONETTI. Vous étiez peut-être à la gauche.

Mais les patriotes savent qu'avant de succomber à l'écolo-démagogie, les centristes et les républicains ont largement cédé à la sociale démagogie gauchiste qui frise le délire mégalomane et consiste à faire croire que le citoyen est un enfant et que l'État et ses nombreuses collectivités doivent s'y substituer pour lui fournir salaire, emploi et logement.

Mais cette délibération enfonce un peu plus le clou de la collectivisation en fournissant d'un coup aux citoyens-enfants les 200 logements sociaux censés rattraper le retard sur les préconisations soviétiques de la loi Alur.

La baisse de 25 % du secteur du bâtiment par la dernière Ministre de l'Écologie, représentée à notre extrême gauche, enfin à notre gauche à nous. Je ne sais pas exactement comment vous vous placez, vous.

**M. LEONETTI :**

Vous êtes...

**M. CORNEC :**

La baisse de 25 % du secteur du bâtiment...

**M. LEONETTI :**

Au moins vous en arrivez à nous faire sourire. C'est quand même bien !

**M. CORNEC :**

La baisse de 25 % du secteur du bâtiment par la dernière Ministre de l'Écologie aurait pourtant dû vous mettre la puce à l'oreille. Ce qui devrait aussi vous alerter, ce sont les nombreuses études produites par les spécialistes du secteur, mais curieusement escamotées par la droite et la gauche archaïques, qui démontrent que le subventionnement des loyers aboutit inévitablement à un renchérissement de ceux du parc privé, du parc locatif privé.

Selon le principe populaire, ou populiste si vous préférez, mais que ce qui devient plus rare devient plus cher. Cette obsession pour le logement social contribue donc à l'éloignement des travailleurs de leur lieu d'habitation parce qu'ils ne satisfont pas aux critères sociaux, et donc cela contribue aux embouteillages et à la pollution autour des grands axes arrivant vers leurs lieux de travail.

Si seulement ces logements sociaux étaient attribués prioritairement aux étudiants et aux personnes âgées modestes de souche communale, comme nous le réclamons depuis le début de la mandature, nous accepterions une proportion raisonnable de logement social bien en deçà des injonctions staliniennes de la loi Alur.

N'oubliez pas en outre que le bétonnage insensé de ces 30 dernières années, la division par deux depuis 2000 des surfaces agricoles en région PACA ainsi que la disparition des champs d'expansion naturelle de crues contribuent à l'intensification de ces crues et à leurs risques mortels bien mieux qu'un très hypothétique dérèglement climatique né dans l'imagination des écolos crédules.

Ne croyez-vous pas qu'Antibes et la PACA sont... Il y a des écolos crédules ici ? Ah ! pardon.

Ne croyez-vous pas qu'Antibes et la PACA sont arrivées à un...

**M. LEONETTI :**

On dirait un sketch ! Continuez, je veux dire. Oui, oui ! Continuez !

**M. CORNEC :**

Je sais que vous regrettez la présence de Monsieur PIEL, alors j'essaie de le remplacer un petit peu !

**M. LEONETTI :**

Allez-y. Non, non ! C'est bien.

**M. CORNEC :**

Non, ça ne ressemble pas, ce n'est pas la même chose. Non, ce n'est pas du même niveau effectivement.

Ne croyez-vous pas qu'Antibes et la PACA sont arrivées à un bétonnage maximum et indépassable et qu'il est grand temps d'étudier des alternatives écologiques au vrai sens du terme ? Alternatives écologiques au béton comme des dalles gazon PEHD ou du béton absorbant et perméable comme le Topmix qui absorbe 4 000 litres d'eau en 60 secondes.

Ne croyez-vous pas que les sept espaces stratégiques de renouvellement urbain que vous ambitionnez ne seront pas trop coûteux et trop bétonnant pour la commune ?

Ne croyez-vous pas qu'il est temps d'inverser la tendance écologiste, cette fois-ci dans le mauvais sens du terme, au rétrécissement des voies d'accès au centre-ville ?

Ne croyez-vous pas qu'il est temps de remettre en question l'obligation tout aussi mauvaise et écologiste des voies cyclables dans le sens mer/montagne, comme celle de la RD 35 bis, sur une pente à 8 % et qui n'est jamais utilisée ?

Contrairement au Front de gauche, nous sommes par contre favorables à la nouvelle bretelle autoroutière qui permettra de désengorger les accès à Antibes.

Et je m'arrête là, car on va encore m'accuser de copier médiocrement notre ami PRÉVERT.

En conclusion, sauf...

**M. LEONETTI :**

Non. Là, franchement !

**M. CORNEC :**

Non. C'était très loin, oui d'accord.

Je suis désolé, je...

**M. LEONETTI :**

Monsieur PRÉVERT avait du talent !

**M. CORNEC :**

Je m'améliorerai la prochaine fois, je vous promets. Je vous ferai du PRÉVERT sur le béton, la ville et tout.

En conclusion, et sauf si vous acceptez que soient créés 120 logements étudiants et seulement 80 logements sociaux, nous voterons contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Juste deux remarques calmes.

Premièrement, toute cette zone est imperméabilisée parce que sur la zone sur laquelle on doit mettre les logements sociaux, je ne parle que de la phase 1, il y a un conservatoire de musique qui n'est pas très productif. Mais effectivement je pense que quand on parle culture, vous, vous sortez un coup de gueule. Ça ne m'étonne pas. Et quand on parle enfance, vous pensez que ce n'est pas rentable.

Nous, et je pense qu'on est larges, on pense que donner le goût de la culture aux enfants, c'est de l'investissement fort pour l'avenir. Mais je constate qu'on n'est pas d'accord et je vais presque dire que ça ne m'étonne pas. Ce qui m'étonne, c'est que vous ayez l'outrecuidance et la franchise de le dire avec le cynisme avec lequel vous le faites.

Le deuxième point, c'est le logement étudiant. C'est vrai qu'on est dans une zone qui est à une croisée. Le bus-tram, contre lequel je suppose vous êtes aussi, devrait véhiculer les étudiants pour aller jusqu'à la zone de la nouvelle université dont je note d'ailleurs qu'elle est faite en béton, sur la zone de Sophia Antipolis, et qui devrait permettre donc non pas de laisser tous les étudiants à proximité, mais de les faire bénéficier d'une vie en ville, d'une vie urbaine, ce que la plupart des étudiants souhaitent. Et donc là, effectivement, il y a 80 logements sociaux étudiants. Parce qu'en règle générale, si vous avez un peu de souvenirs, peut-être pas pour vous, mais enfin l'étudiant n'est pas très fortuné et lorsqu'il habite loin de son domicile initial, il a quelques difficultés à se loger. Donc cet endroit aujourd'hui des logements étudiants est occupé par des mesures qui sont totalement imperméabilisantes, mais qui en même temps sont squattées de temps en temps et évacuées. Je ne vois pas d'inconvénient à les démolir pour y construire des logements étudiants.

Ensuite les autres zones sont des zones de hangars qui servent à la Ville ou de parkings. Et effectivement ces zones-là, la seule réflexion que nous devons avoir, c'est comment je retrouve un certain nombre de parkings tout autour pour faire en sorte que cette zone soit ouverte, en dehors du parking d'Anthéa dont je rappelle qu'il est utilisé souvent dans les périodes d'animation culturelle et que dans la journée, il est très peu utilisé et que les prix sont ridicules puisque c'est 1 € de l'heure.

Le deuxième élément, c'est que, effectivement, là on va faire du logement. Et dans la proportion, ce ne sera pas du 44 %, parce que vous avez compris que c'est la zone qui a du 44 % mais que les 80 logements sociaux font remonter la barre des logements sociaux puisque ces étudiants-là, qui ne seront pas forcément de souche antiboise, vivront là et ils auront peut-être un environnement qui n'est pas trop négligeable : un théâtre, un conservatoire de musique, une piscine, des tennis. Ma foi ! Un passage de trains accessible et un bus-tram qui monte directement sur la zone concernée.

Donc effectivement, c'est une zone qui est une zone à enjeux et sur laquelle on a préservé une perméabilité qui existe, puisque les terrains de tennis en terre battue sont effectivement une zone parfaitement absorbable et malheureusement qui fait qu'on peut jouer immédiatement sur un terrain de tennis en béton après la pluie, presque, mais il faut attendre que ça absorbe dans un tennis en terre battue. Presque 40 % des tennis sont en terre battue à cet endroit-là et je pense que c'est un des éléments qui est préservé et qui donne cette respiration que vous évoquez et qui le permet.

Donc, oui, effectivement, on va enlever des hangars et on va mettre de l'habitation à la place. On va enlever des mesures et remettre du logement social. Et puis on va enlever un espace derrière Anthéa qui n'est pas construit et on va y construire le conservatoire de musique et d'art dramatique.

Pour la suite, je veux que cet aménagement... Vous avez bien compris que les zones beiges sont uniquement les zones *ædificandi*. Ça ne veut pas dire qu'on va occuper toute la surface, bien au contraire. Et on va trouver de la perméabilité puisqu'on va entourer cet espace de trames vertes, de jardins et de modes doux. Donc au contraire, d'une zone totalement imperméable on va trouver une zone perméable. Et c'était l'explication que je vous donnais tout à l'heure, c'est que si vous avez un parking totalement bétonné et que dans ce parking vous en occupez la moitié pour faire un immeuble et que l'autre moitié ça devient un espace vert perméable, vous avez augmenté votre perméabilité, et que vis-à-vis du problème qui nous a beaucoup émus dans les dernières semaines, les inondations, vous avez une action qui est plutôt positive.

Si on ne construit pas à cet endroit-là, à quel endroit faut-il construire dans la ville ? Parce que c'est un endroit carrefour. Ça nous permet aussi de faire une jonction par une voie entre l'avenue Jules Grec et la nationale, et ça nous permet donc de reperméabiliser l'ensemble du quartier.

J'ai oublié : il y a un bâtiment qui appartient partiellement à anciennement la DDE et au Conseil départemental. Ce bâtiment n'a pas de vocation à être un bâtiment administratif parce qu'il est petit et qu'il est mal agencé.

Donc effectivement à terme, à la place de ce bâtiment, il y a aura un bâtiment dans lequel il y aura des gens qui logeront. Je ne suis pas un acharné du logement social et je pense... Oui, ça, Madame DUMAS le sait !

Et je pense par ailleurs qu'à l'avenir on doit réfléchir sur ce que vous venez de dire, et c'est peut-être la seule chose avec laquelle je suis d'accord avec vous. C'est que la subvention du logement social peut à terme apporter un élément de surenchère du foncier et qu'il faut y prendre garde parce que c'est un des éléments dans un territoire dans lequel le foncier est déjà cher qui peut augmenter la difficulté que l'on peut y rencontrer.

Néanmoins, en dehors de cet élément sur lequel on a quand même quelques leviers pour essayer de trouver des solutions, sur le reste, oui, effectivement, je ne sais pas comment seront les autres phases. Pour moi, ce qui importe, et vous le verrez dans la délibération de tout à l'heure, c'est qu'à la place des ruines, à la place du petit local de la DDE dans une phase ultérieure, et sur les zones de hangars et sur la zone déshabitée qui est derrière, on va faire effectivement des logements pour étudiants, des logements pour actifs et puis derrière un conservatoire de musique et d'art dramatique.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Avant je vais intervenir sur les quatre délibérations en une seule fois.

**M. LEONETTI :**

Je ne sais pas où vous êtes là parce que moi, je suis stalinien. Je ne sais pas où vous êtes là. Vous devez être...

**Mme MURATORE :**

Pardon ?

**M. LEONETTI :**

Qu'est-ce qu'il y a de pire ? Trotskard peut-être, non ? Si je suis stalinien, moi, Madame DUMAS, n'en parlons pas !

**Mme MURATORE :**

Je vais... Non. Mais justement, avant mon intervention, je souhaitais...

**M. LEONETTI :**

Elle est dans le rouge vif !

**Mme MURATORE :**

Deux points.

Moi, je raisonne plus en utilité sociale, et pour moi un conservatoire a une utilité sociale, et pour moi des logements, ça a une utilité sociale. Et puis quant à l'argument que le logement social fait augmenter les loyers privés, alors là toutes les études, et je vous en sors des kilos, démontrent que c'est tout à fait le contraire...

**M. LEONETTI :**

Non, pas le loyer. Madame MURATORE, ce n'est pas ça. Le foncier.

**Mme MURATORE :**

Oui, oui. Non, vous, je suis d'accord. Le foncier éventuellement. Parce qu'effectivement... bon.

Mais les loyers du privé, c'est tout à fait le contraire parce que quand les personnes...

**M. LEONETTI :**

Non. Le loyer, non, au contraire.

**Mme MURATORE :**

... qui relèvent d'un logement social sont logées ensuite ça a un impact sur le loyer privé.

Alors ce que je comptais dire quand même, c'est... Je suis assez gênée parce que la présentation qui nous a été faite ne correspond pas au dossier que nous avons.

Il y a des différences et ma première interrogation, c'était de dire qu'on a une zone à aménager et dans le dossier on n'a que des petits bouts. Donc là, la présentation qui a été faite prend les trois phases et donc on comprend mieux l'aménagement d'ensemble. Mais on n'avait pas ça dans le dossier parce que ça fait partie de ce que nous demandons, et ce que nous demandions déjà, que nous avons regretté sur Lacan-Marenda, c'est qu'il n'y ait pas l'ensemble des phases, c'est-à-dire Paul Arène et toute la zone. Donc là, on se trouvait dans la même situation apparemment. La présentation qui vient d'être faite complète ce qui est dans le dossier.

Vous avez aussi parlé des parkings. Pour nous, il est important de prévoir dans cette zone un parking relais, je dirais, gratuit combiné avec le bus, le ticket de bus permettant...

**M. LEONETTI :**

Avec le train, non ?

**Mme MURATORE :**

Un système comme ça existe dans toutes les villes où il y a des parkings liés au bus, au tram. Donc ça, c'est important.

En ce qui concerne le logement...

**M. LEONETTI :**

Il y a des villes dans lesquelles il y a un parking en sous-sol gratuit ? Citez-moi-la, la ville.

**Mme MURATORE :**

Je ne parle pas... Je parle d'un parking en lien avec le mode de transport.

**M. LEONETTI :**

Bon.

**Mme MURATORE :**

Voilà.

**M. LEONETTI :**

Il y a un parking. Il est géré par la SNCF sous l'égide de la Région qui est le parking d'EFFIA à côté de la SNCF.

**Mme MURATORE :**

Non. Je parle des autres villes. Vous allez à Nice, vous avez le billet de tram et le parking. Vous allez à Montpellier, vous avez le billet de tram et le parking. Brest, il y a le billet de tram et le parking. Donc on vous demande de réfléchir à une organisation comme ça...

**M. LEONETTI :**

Moi, je vous demande de réfléchir aussi.

**Mme MURATORE :**

Parking et bus.

**M. LEONETTI :**

Ce qu'on demande depuis longtemps, c'est qu'avec 1 euro, on ait le billet SNCF et le billet du bus-tram. Ça, ce serait plus intelligent et c'est plus efficace à mon avis.

**Mme MURATORE :**

En ce qui concerne le logement social, nous notons avec satisfaction l'implication de la SACEMA, des logements sociaux, des logements étudiants. On nous parle, dans le texte qui est présenté, des logements à coût maîtrisé. Nous, dans ce qui est écrit, on avait compris que c'était l'accession sociale à la propriété. Ce n'est pas très clair. Et à ce moment-là, pour nous, il n'y a pas assez puisque c'est une zone qui prévoit 5 % de PLS et 30 % de PLUS et de PLAI, donc 35 %. Les logements sociaux et l'accession sociale à la propriété étant à part, on peut faire encore un petit effort.

Un autre point : s'il y a trois phases, la concession qui est dans les dossiers est prévue pour 7 ans. Ça nous paraît relativement court. On fera un avenant, on prolongera parce qu'on voit bien, avec tout l'aménagement jusqu'à la phase 3, que les 7 ans poseront problème ? Ou bien est-ce qu'aujourd'hui vous ne tablez que sur les phases 1 et 2 ?

Et puis j'avais une autre question sur le conservatoire qui est dans la zone qui est citée « zone à aménagement ». Mais là aussi, apparemment le conservatoire est à enlever de la zone à aménagement. Donc il y a un souci quand même de présentation des informations.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Explications.

D'abord, ce que l'on vous propose, c'est la phase 1 et 2. La phase 3, c'est la phase hypothétique qui permet de dire peut-être qu'un jour on fera un aménagement qui permettra de. Mais elle n'est pas opérationnelle aujourd'hui pour une bonne et simple raison, c'est qu'aujourd'hui c'est du terrain privé et que je continue à considérer que les gens ont le droit, effectivement, dans certaines zones de construire, mais ils ont le droit de ne pas construire. Donc je ne parle que de la zone 1 et de la zone 2.

En ce qui concerne le conservatoire de musique et d'art dramatique, j'avance un chiffre qui est fantaisiste mais qui est une évaluation à la louche, c'est qu'un conservatoire, ça coûte 15 millions d'euros. Si je confie à une société publique locale le soin d'aménager un espace et de trouver un équilibre financier, je ne vois pas comment avec le peu de logements qu'on fait, parce qu'on n'en fait pas beaucoup quand même, on va trouver la ressource nécessaire pour tirer 15 millions de bénéfice pour faire le conservatoire. Donc c'est la raison pour laquelle elle est dans un espace d'aménagement, mais pour autant elle ne peut pas être compensée par le phénomène de construction. On est d'accord là-dessus.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui. D'abord je commencerai comme... Les lieux de culture, on voit que c'est important dans notre ville parce qu'avec la petite cérémonie d'horreurs qu'on vient d'entendre... Comme quoi les lieux de culture, c'est important de...

**M. LEONETTI :**

Non. J'ai trouvé que ça ressemblait à du DESPROGES, moi !

**Mme DUMAS :**

C'est important de les multiplier.

**M. LEONETTI :**

À condition que ça se décale un peu.



(Rires)

**Mme DUMAS :**

Écoutez, moi, je suis plutôt d'accord avec ce projet d'aménagement, un projet qui est intéressant parce qu'il est autour d'espaces culturels et sportifs. Le terme « apaisé », « quartier apaisé », je ne sais pas ce que ça veut dire parce que j'en connais plein déjà de quartiers apaisés.

**M. LEONETTI :**

Ça veut dire qu'il y a beaucoup d'espace libre.

**Mme DUMAS :**

Ah voilà !

**M. LEONETTI :**

Et en particulier des tennis, etc.

**Mme DUMAS :**

D'accord.

**M. LEONETTI :**

Quand on dit qu'il ne faut pas construire autour des tennis parce que la petite balle jaune, quand elle frappe la raquette...

**Mme DUMAS :**

Ça va faire du bruit.

**M. LEONETTI :**

Les étudiants s'y habitueront.

**Mme DUMAS :**

Les étudiants dorment tard.

Et en plus l'intérêt quand même crucial de ce quartier, c'est qu'il est près de zones de transport en commun...

**M. LEONETTI :**

Eh oui !

**Mme DUMAS :**

... tant la gare que le futur transport en commun en site propre.

Donc j'apprécie au moins l'effort de logement social.

Et franchement, je suis contente d'être venue pour entendre que vous étiez un obsédé du logement social, puisque je viens d'entendre ça ! Franchement je suis contente d'être venue cet après-midi !

**M. LEONETTI :**

Écoutez, si vous pouviez ne pas trop m'approuver pour ne pas me donner l'impression que je suis stalinien avec vous...

**Mme DUMAS :**

Non.

**M. LEONETTI :**

Ce serait sympathique pour une fois !

(Rires)

**Mme DUMAS :**

OK. OK.

En revanche, il me semble me rappeler, à la construction du théâtre Anthéa, qu'il y avait eu des problèmes de structuration du parking souterrain...

**M. LEONETTI :**

Oui.

**Mme DUMAS :**

... dus à un sol très meuble. Je ne me rappelle plus exactement les termes qui avaient été...

**M. LEONETTI :**

Les argiles gonflantes.

**Mme DUMAS :**

Oui. Voilà, je ne me rappelais plus du terme exact.

**M. LEONETTI :**

Elles m'avaient beaucoup gonflé, oui.

**Mme DUMAS :**

Oui. Et là dans l'étude du dossier de la SPL, je ne vois pas d'étude précise de ce sol, donc il ne faudrait pas qu'on ait des surprises d'avenant coûteux à ce sujet-là.

**M. LEONETTI :**

Bien sûr. Les argiles gonflantes avaient nécessité des pieux supplémentaires, etc. Mais bien sûr il va y avoir une étude par la SPL. C'est dans les études prévues SPL.

Bon, je crois qu'on s'est expliqué.

Qu'on prenne l'ensemble non pas comme un projet définitif. Le seul projet définitif, c'est le projet de la phase 1 et de la phase 2. La phase 2 ne nous appartient pas complètement et seule la phase 1 nous appartient. Et donc ce qu'on va confier à la SPL, c'est effectivement cette phase 1 de logements étudiants et de construction de l'espace en gare de la Ville d'Antibes et parkings. Et en revanche, le conservatoire de musique, lui, vit sa vie puisqu'il est pris en charge non pas par la SPL mais par la commune, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Abstentions ? Le Front national, abstention. Pas de vote contre.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

## **00-7 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Vous n'êtes pas étonnés de voir qu'effectivement c'est dans la procédure telle qu'elle était.

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**00-8 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - PLAN LOCAL D'URBANISME - PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - LANCEMENT – APPROBATION**

**M. LEONETTI :**

C'est une zone à enjeux, donc il faut la définir comme étant une zone dans laquelle il y a le projet sportif, éducatif, logement.

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**00-9 - SECTEUR ANTHEA/JULES GREC - PARCELLES AW 113 ET AW 80p - VENTE DE GRE A GRE AU PROFIT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIBES AVENIR**

**M. LEONETTI :**

Puisque c'est la SPL qui va être opérationnelle, la Ville d'Antibes lui cède au prix des Domaines l'ensemble des terrains qui sont aujourd'hui propriété de la Ville.

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (5 absentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**00-10 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - EXERCICE 2014 - RAPPORTS ANNUEL ET FINANCIER – APPROBATION**

**M. LEONETTI :**

Là, on est sur la SPL Antipolis Avenir. On a déjà présenté. Je ne vais pas surcharger votre mémoire sur ce sujet. Simplement vous montrer qu'effectivement la SPL vit et vivra des projets qu'on lui confie, et qu'aujourd'hui elle est forcément déficitaire puisqu'elle a une activité sans avoir encore engrangé les moyens financiers nécessaires.

J'ai une intervention : la Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Nous rappelons que nous avons une proposition de créer un bureau d'urbanisme au niveau de la CASA, et nous allons y revenir dans le débat sur le schéma de mutualisation. Ce bureau aurait les compétences pour mener les études et sur l'aménagement du territoire. Vous avez fait le choix de la SPL. Soit. On prend.

Nous nous interrogeons toujours sur plusieurs points sur le rapport, sur la zone des Trois Moulins qui est comprise dans le projet Sophia 2030 et qui est citée dans les projets de la SPL. Alors si comme cela est indiqué, la SPL a pour ambition de s'ouvrir à d'autres communes de la CASA, ne sera-t-elle pas en concurrence avec la SPL Aménagement Sophia et quel intérêt de deux SPL sur le territoire ?

Nous souhaitons être destinataires des résultats des études économiques qui ont été lancées par la SPL, et ces résultats pourraient être présentés à la Commission Economie Locale.

Un autre point : on nous dit qu'il n'y a pas eu d'Assemblée générale depuis l'assemblée générale constitutive du 31 mai 2013 et donc jusqu'au rapport du 31 décembre 2014. C'est étonnant que le rapport 2013 n'ait pas été présenté à cette AG.

L'analyse de la situation de trésorerie est surprenante aussi parce qu'alors qu'il y a un solde, il est indiqué que la situation prévisionnelle se dégrade. En fait c'est l'exploitation et donc le résultat d'exploitation qui pose problème puisqu'il est déficitaire. Mais la trésorerie au 31 décembre 2014 présente un solde de 668 000 €. Donc, il y a un problème de formulation dans ce rapport qui est gênant.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Sur le rapport, la SPL a 18 mois, donc on est en chevauchement sur deux annualités. Donc, c'est en juin qu'on fera l'assemblée générale.

Sur son exercice, j'expliquais pourquoi il y a éventuellement un déficit.

Et sur la zone des Trois Moulins, la concurrence avec d'autres, moi, je suis très communautaire. La preuve, c'est qu'on a dit que la zone des Trois Moulins était un projet d'intérêt communautaire. Pour autant, c'est normal que la SPL qui s'occupe de Valbonne s'occupe des Clausonnes et que la SPL, je dirais, qui a Antibes sous sa compétence s'occupe des Trois Moulins. Je pense que les Valbonnais apprécieraient moyennement que j'aie leur expliquer ce qu'ils doivent construire sur le territoire de Valbonne. Et franchement, moi, je considérerais aussi avec un enthousiasme assez limité que ce soient les services de la Ville de Valbonne qui m'expliquent ce qu'on doit faire sur Marendra-Lacan. Donc il n'y a pas de concurrence, il y a des délimitations. Et comme la SPL, vous le savez, c'est une structure plus souple que le bureau que vous évoquez, elle permet justement de diversifier les actions sur l'ensemble du territoire de la CASA.

Alors, approbation. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

**00-11 - BOULEVARD CHANCEL/AVENUE DES FRERES OLIVIER - PARCELLES BL 41-42-43-45-47-48-423-424-425-426 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE ORANGE FRANCE TELECOM**

*Une projection a été présentée par M. José GRANADOS, DGA Aménagement et Développement Durable du Territoire.*

**M. LEONETTI :**

Je vais résumer cette délibération, qui est un peu surprenante, qui est une délibération d'une opportunité.

Chacun sait qu'Orange Télécom occupait un bâtiment entier à l'intérieur dans le centre-ville. Bâtiment de plusieurs étages, de 3 300 m<sup>2</sup> de bureaux déjà aménagés en bureaux avec du mobilier en place. Et que Orange France Télécom a déménagé en partie parce qu'il est allé sur Sophia, en partie parce qu'il est allé sur la place de Gaulle dans un espace qui était antérieurement occupé par la Maison du Tourisme.

Au-dessous de cet espace de 3 300 m<sup>2</sup> de bureaux, il y a un espace à caractère commercial et au-dessous il y a 100 places de parking.

L'évaluation des Domaines était à 7,8 millions et depuis longtemps nous essayons de regrouper les services municipaux à un endroit unique pour faire des économies d'échelle et faire en sorte que l'accueil, l'informatique, etc. puissent être communs, économisant ainsi à un certain nombre de fonctionnaires qui sont disséminés dans les services de la place de Gaulle, de la vieille ville ou du centre ancien.

J'ai donc demandé aux services de faire une étude sur la faisabilité de regrouper tous les services dans ce bâtiment de bureaux. Tous les services qui à la fois étaient mal logés et qui, critère supplémentaire, étaient des services qui avaient été antérieurement des appartements ou des logements et qui pouvaient être éventuellement revendus.

Dans ce contexte, j'ai demandé le prix des Domaines, et le prix des Domaines du bâtiment est de 7,8 millions.

Nous avons fait une évaluation des services que l'on pouvait déménager, et les services que l'on peut déménager, si l'on vend les espaces actuellement occupés, comme on le fait de temps en temps, le coût des ventes est de 6,9 millions.

Enfin, bien entendu, dans tous les bâtiments qu'on vend il n'y a pas une place de parking, et là il y a 100 places de parking.

Ce qui veut dire qu'on achète des bureaux en centre-ville, on achèterait des bureaux en centre-ville pour moins de 2 000 € / m<sup>2</sup> (pour 1 800 € / m<sup>2</sup>) et qu'on achèterait... qu'à ce moment-là on aurait 100 places de parking en sus de cette offre.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé 6 200 000 € à Orange, qui a accepté cette offre.

Il peut paraître curieux qu'une Ville qui maintient un train de vie serré se permette de dépenser en une seule délibération 6 200 000 €. Mais le fait qu'on occupe 3 300 m<sup>2</sup> qui nous permet de déménager l'ensemble de nos services, de les regrouper et le regroupement des services fait une diminution de coût de 200 000 € par an ; le fait qu'on peut louer, comme on l'a fait antérieurement sur la place de Gaulle, les espaces d'en bas à une activité commerciale ; et le fait enfin qu'on regroupe l'ensemble des services qui siègent aujourd'hui sur la place Nationale, la vieille ville et la place de Gaulle dans des appartements mal agencés et avec un personnel qui obligatoirement est supplémentaire, nous a fait proposer cette délibération.

Si j'étais un financier – je ne le suis pas – ou si j'étais dans l'activité libérale, je dirais que c'est une bonne affaire parce qu'acheter 100 places de parking à proximité du centre, c'est évidemment un coût élevé, et le fait d'acheter des bureaux à moins de 2 000 € / m<sup>2</sup> en plein centre déjà aménagés, c'est plutôt aussi une bonne opération.

D'un autre côté, j'ai bien pris conscience qu'Orange était dans une situation dans laquelle il pouvait difficilement vendre à une entreprise. Aujourd'hui on préfère plutôt s'installer sur Sophia Antipolis, la zone des Trois Moulins ou ailleurs. Et que donc il y avait une opportunité à saisir. C'est donc celle que je vous propose aujourd'hui avec les explications supplémentaires que va vous donner José GRANADOS.

#### **M. GRANADOS :**

Alors, très brièvement.

3 300 m<sup>2</sup>, 100 places de parking et quelque chose en bon état. Je vais aller très vite.

Voilà les 7 niveaux.

Ce qui est important de noter, c'est que la boutique dont a parlé Monsieur LEONETTI tout à l'heure se trouve dans ce secteur-là. Elle est à l'angle des rues Frères Olivier et Chancel. Il y a ensuite des locaux où on pourra installer le guichet unique dans cette partie. Et ensuite il y a 6 plateaux de bureaux, comme vous le voyez, cloisonnés plus ou moins. Ce qui est important, en dehors de toute la synergie du regroupement du personnel, c'est aussi le fait qu'il y a à cet endroit-là quelque chose qui est un espace de détente, qui est la cafétéria d'Orange, c'est-à-dire qu'en fait c'est un espace où les gens viennent déjeuner. Ce n'est pas un bar, c'est simplement un endroit de détente qui est très intéressant dans ce domaine-là. Et puis vous avez 7 niveaux d'étages.

Là, évidemment, ce n'est pas le premier bâtiment parce que celui-là, on est déjà propriétaire, bien que la boutique soit là, en bas. C'est le deuxième bâtiment, là où il y a l'entrée du parking, pour ceux qui connaissent le parking. On le voit bien de ce côté-là. C'est cette partie-là.

Les regroupements des services, ça correspond à 125 agents. Ça ne correspond quasiment qu'à des services en accession directe, enfin au service du public, pour faire simple, avec le guichet unique, avec la Direction Aménagement, avec la Direction de l'Urbanisme, la Direction du Développement Urbain, la Direction de la Commande Publique, les CNI, passeports, les services Mer-Littoral, les services Environnement Urbain, tout ça. Et ensuite, il a été convenu de ne conserver que 40 places sachant que 20 sont conservées vraiment et 20 autres sont financées, comme l'a dit Monsieur LEONETTI tout à l'heure, par des suppressions d'abonnements qu'on a par ailleurs dans d'autres bâtiments.

#### Les conditions d'achat :

Ce sont 6 millions plus 75 000 € de notaire, donc c'est l'ensemble 6 250 000 € au lieu des 7,9 millions. Donc ce qui nous donne un prix au mètre carré, avec places de parking, à 1 900 / m<sup>2</sup> ou 1 150 sans places de parking.

C'est payable en deux parties, donc deux fois 3,1 millions, pour faire simple. Et dans l'opération, puisque c'est quand même ça l'objet de la délibération, il est aussi prévu... On conserve un bail de location qui existe aujourd'hui avec Orange sur l'installation d'antennes au 6<sup>e</sup> étage qui va nous rapporter 10 000 € par an en coût d'aujourd'hui.

Les financements et les acquisitions correspondent aux immeubles qu'a indiqués Monsieur LEONETTI, qui correspondent aux immeubles des personnes qui sont délocalisées. Avec une première phase, ce qui est très facile aujourd'hui, c'est-à-dire l'immeuble cours Massena et la place Nationale où il y a la Commande Publique, plus les 60 places de parking. Parce que dans la mesure où on est propriétaire, on peut les revendre. Donc ce qui fait déjà 3,9 millions, qui équilibre déjà la première partie et les premiers aménagements. Et dans la deuxième partie, pour 2017, la vente du reste (place Nationale, Palais Floramy et autres). Tout ça fait 6,8 millions.

Et donc tout ça, c'est l'analyse de toute cette synergie. Et toute cette mise en commun de moyens permettra de faire des économies de fonctionnement qui sont estimées à environ 200 000 €, notamment en mettant fin à des locations de bureaux. Au-delà des cessions, il y a aussi des locations qu'on va mettre fin. Il y a des locations d'abonnements de parking, je vous l'ai dit il y a 2 minutes. Il y a la mutualisation, bien sûr, de personnels, d'accueils, d'appariteurs, de matériel, de photocopieurs, d'imprimantes. Il faut savoir que moi, tout simplement, dans la DGA, on est déjà sur huit sites différents. Donc pour le coup, on va être ramené tout le monde au même endroit. Ça va être plus simple. En photocopieurs aussi et surtout en moyens, en intelligence, en fonctionnement des véhicules, en économies de fluides, en économies d'entretien de bâtiments et surtout le fait que le lieu d'échange que je viens de dire à l'instant est favorisé entre tous ces services qui travaillent au service du public et dans le même domaine.

J'espère que je n'ai pas été trop long.

#### **M. LEONETTI :**

Sur ce sujet, j'ai : Rassemblement Bleu Marine, Front de gauche. Mais si chacun veut une explication supplémentaire... On est allés un peu vite tous les deux. S'il faut revenir dessus, on peut revenir dessus.

#### **M. TIVOLI :**

Oui, effectivement nous trouvons que c'est une très bonne opération.

Cela dit nous n'avons pas saisi deux choses.

La première, c'est concernant le local commercial au rez-de-chaussée. J'ai cru comprendre au départ que vous avez dit qu'il sera loué et dans la présentation j'ai cru comprendre qu'en fait il sera utilisé pour le guichet unique.

**M. LEONETTI :**

Non. Il y a deux parties dans... C'est très grand le... Je ne sais pas si vous voyez comment c'est fait, l'ancien France Télécom : il y a une partie qui est dans l'angle et qui, elle, est très potentiellement commerciale, et il y a une partie juste derrière et qui se prolonge et qui, elle, peut être l'endroit du guichet unique qui sera unique, unique, et qui permettra aussi le passage à tous les autres services au-dessus. Donc, il faut réfléchir architecturalement comment on peut séparer l'un de l'autre.

Après, ce n'est pas une place d'activité commerciale qui est la plus noble qu'on puisse imaginer. Elle est au-dessous de la galerie et si Orange a changé pour aller place de Gaulle, c'est que l'endroit de la place de Gaulle est commercialement plus rentable. Mais on peut très bien avoir une activité commerciale. Et moi, je pense que plus on trouvera de la rentabilité dans ce bâtiment et mieux ça vaudra.

Il y a un deuxième débat que je n'ai pas évoqué, mais qui a été un peu évoqué de manière lapidaire par José GRANADOS, c'est qu'il y a 100 places de parking. On en loue déjà 20, on ne les louera plus. Il y en a 20, par nécessité de service, qui sont dans les services déjà concernés. Et 60, qu'est-ce qu'on en fait ? On n'a pas 36 solutions. Ou on les met en location et alors il faut les gérer, etc. Ou bien on les vend. Une place de parking à 5 minutes, enfin à 1 minute de la place de Gaulle, je ne sais pas, je vais faire évaluer, mais ça vaut probablement plus que ce qui a été marqué sur la phrase et je pense qu'il y a une demande.

Donc c'est une opération qui à mon avis a une rentabilité immédiate sur l'immobilier, mais une rentabilité à moyen terme sur le fonctionnement.

**M. TIVOLI :**

Je vous remercie pour cette précision.

Et la deuxième question concernait apparemment l'antenne téléphonique qu'ils vont conserver sur le...

**M. LEONETTI :**

Le toit.

**M. TIVOLI :**

Sur le toit, effectivement. Il y a des bureaux en dessous. N'y a-t-il pas d'impact sur la santé à ce niveau-là ?

**M. LEONETTI :**

Non, non. Vous n'allez pas me faire de l'écologie terrorisante quand même ! Pas vous, Monsieur TIVOLI ! Non. Ce sont des antennes classiques qu'il y a sur cet espace. Je le rappelle, parce qu'on l'a plusieurs fois répété ici sur des interventions de Monsieur AUBRY, qu'aujourd'hui il n'y a pas d'impact sur la santé des personnes à proximité prouvé, pour les personnes à proximité des antennes. Je rappelle que là où il y a le plus fort pourcentage d'antennes, c'est la Tour Eiffel et que la mortalité autour de la zone de la Tour Eiffel n'est pas augmentée par rapport à la population parisienne.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui, moi j'ai une réserve sur l'idée du regroupement des services parce que, non pas que je suis contre ce regroupement des services, ce n'est pas ça, mais je ne vois pas la stratégie du regroupement des services. Il y a quelques années, on a acheté un bâtiment rue des Lits Militaires. Maintenant on achète ce bâtiment-là pour quelques services. Donc on ne peut pas appeler ça un total regroupement des services.

J'ai bien compris que c'était une opportunité. Ma question, c'était : est-ce que c'est bien la priorité du moment ? Je comprends maintenant un peu mieux, aux explications de Monsieur GRANADOS qu'on n'avait pas dans la délibération, qu'il y a quand même tout ce qui est guichet unique et tout qui peut être relocalisé, tout ce qui est un peu administratif, état civil, on va dire, et accueil du citoyen. Mais j'ai encore beaucoup de doutes sur l'idée de regroupement des services. Mais je vais quand même voter pour au bénéfice du doute.

**M. LEONETTI :**

Si les Fronts votent les délibérations !

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Il faut changer de nom, si ça vous gêne. Il faut changer de nom.

José GRANADOS.

**M. GRANADOS :**

Juste, même si ça ne répond pas tout à fait à Madame DUMAS, il faut savoir que le bâtiment qui est à l'angle, le premier bâtiment, est déjà occupé et appartient à la commune avec les Finances et...

**M. LEONETTI :**

Oui. Il est à nous, ce bâtiment.

On est dans la continuité de bâtiments qui nous appartiennent.

**M. GRANADOS :**

Voilà.

**M. LEONETTI :**

Donc ça augmente le regroupement. Effectivement, Serge le rappelle, Finances et Logistique sont déjà là.

Donc de regrouper sur un bâtiment en centre-ville beaucoup d'activités. Franchement, vous avez vu la Commande Publique à la place de Gaulle, franchement, qui occupe des appartements dans le Grand Hôtel de la place de Gaulle ! Loin de moi l'idée de dire que c'est trop beau pour des fonctionnaires, je veux dire, mais ce n'est quand même pas l'endroit dans lequel on doit mettre des services. On a transformé des appartements en bureaux. Et on l'a fait ici, on l'a fait ailleurs.

Regardez, quand on a regroupé le CCAS, on a quand même fait une opération de regroupement utile. Quand on a regroupé Chancel, on a fait aussi une opération de regroupement utile. Donc il faut continuer à le faire. Et en plus on le fait dans une opportunité financière dont personne ne peut dire qu'elle n'est pas efficace, rentable. C'est une belle opportunité.

Après, bien entendu, que je ne prenne personne en traître : attendez-vous quand même à ce qu'on vende tout ce qu'on a prévu, parce que le pire serait qu'on achète ça, qu'on s'y installe et qu'on continue à occuper les autres espaces. Ça veut dire que tous les autres espaces qui ont été cités... Remontez-les, Monsieur GRANADOS.

Les espaces qu'on va vendre : cours Massena, ça paraît évident ; les locaux de la place de Gaulle, franchement 200 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage de la place de Gaulle ; les places de parking, ça, c'est autre chose ; l'immeuble place Nationale, ça paraît aussi évident ; l'immeuble Fontonne, ce sont les immeubles dans lesquels on va regrouper de toute façon les espaces des mairies annexes dans le nouveau local qu'on a évoqué dernièrement ; et le Palais Floramy, c'est avenue Pasteur. Ça aussi, on monte un escalier, on en redescend un autre. Service Environnement dont on voit très bien qu'effectivement ce sont des appartements qui ont été transformés.

Donc on va les mettre en vente, que ce soit clair.

On passe au vote. Donc, qui est contre ? S'abstient ? Merci de votre confiance.

Adoptée à l'**unanimité**.



MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

**02-1 - MUSEE PICASSO - ACHAT ET MISE EN VENTE DU GUIDE DES COLLECTIONS - FIXATION DES MODALITES**

**M. LEONETTI :**

Il n'y a pas d'intervention.

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Je vous propose l'achat de 3 000 guides des collections, 2 000 en français et 1 000 en anglais ; 5,38 € l'unité pour l'achat et on revend le guide des collections 15 €, donc 43 500 € de recette prévisionnelle.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention ? Personne contre ? Pas d'abstention ? Délibération adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

**02-2 - MUSEE PICASSO - EXPOSITION « LE CORBUSIER, LE JEU DU DESSIN » - EDITION ET MISE EN VENTE DE CARTES POSTALES A LA LIBRAIRIE - BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

En complément du catalogue, je vous propose l'achat et la revente de cartes postales (5 modèles de cartes postales). On les vendra à 1 € l'unité. Recette prévisionnelle : 1 400 €.

**M. LEONETTI :**

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

**02-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE D’AFFICHES ET DE CARTES POSTALES A LA BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Musée Peynet, également achat et revente de cartes postales et d'affiches. Recette prévisionnelle : 4 210 €.

**M. LEONETTI :**

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

*Départ Mme Marina LONVIS – procuration à Mme Angèle MURATORI*

*Départ M. Lionel TIVOLI – procuration à Mme Anne CHEVALIER*

*Présents : 36 / procurations : 12 / absent : 1*

MONSIEUR SERGE AMAR

**04-1 - ORGANISATION DES SERVICES - SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - AVIS DE LA COMMUNE**

**M. AMAR :**

Monsieur le Maire, c'est une délibération importante depuis le temps qu'on attend cette mutualisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi dite MAPAM, vu la loi NOTRe du 7 août 2015, la dernière, considérant que la réforme territoriale initiée a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres, considérant que la loi NOTRe prévoit que le rapport relatif aux mutualisations des services et de projections et mutualisations doit être transmis pour avis aux Conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et approuvé par l'intercommunalité au plus tard le 31 décembre 2015 ;

Considérant que ce projet de schéma de mutualisation a été présenté au bureau communautaire du 21 septembre 2015, considérant que le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable, considérant que le schéma sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2015 (parce que je rappelle que cette délibération, Monsieur le Maire, est prise dans les 24 communes avant le 14 décembre. Donc, les 24 communes de la CASA vont délibérer sur cette mutualisation), considérant que le document proposé doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme et non comme un aboutissement, considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et pour l'articulation des relations entre l'intercommunalité et ses communes membres, ainsi que pour l'avenir des personnels assurant le service public ;

Je demande au Conseil municipal de réserver un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération joint en annexe de la présente délibération.

Je vais vous rappeler quelques principes de la mutualisation et de ses objectifs.

La mutualisation est un objectif majeur aujourd'hui : renforcer l'efficacité et la qualité et la cohérence de l'action publique, renforcer le principe de solidarité qui prévaut au sein du territoire, renforcer l'intégration intercommunale et renforcer la coopération.

Principe du volontariat : choix des outils les plus adaptés, du simple partage des informations jusqu'à l'administration commune, transfert de compétences à l'EPCI, et le choix du meilleur périmètre géographique.

Participation des communes aux actions de mutualisation : évaluation financière des mutualisations et clé de répartition par commune.

Je vais laisser la parole à Julie RETI, qui est Directrice Adjointe de la CASA, et à Vincent WELTIN, qui est Directeur de la Commande Publique à la CASA, qui est en charge aussi de la mutualisation, nous présenter le schéma.

**Mme RETI :**

Merci. Bonjour à tous.

Effectivement, aujourd'hui, on est là pour vous présenter, mon collaborateur et moi-même, Vincent WELTIN, Directeur de la Commande Publique à la CASA, et moi-même, Julie RETI, DGA en charge des ressources et moyens, on fait partie d'une équipe qui pilote au sein de l'Agglomération ce beau projet qu'est la mutualisation, beau et complexe d'ailleurs. On en parlera tout au long de l'exposé.

On a une équipe qui est faite au sein de la CASA, mais on a une coordination qui s'effectue de manière originelle à l'Agglomération avec l'ensemble des DGS des 24 communes. On est dans des réflexions permanentes et systématiques, parce qu'effectivement nous sommes 24 à l'Agglomération et c'est un projet qui concerne les 24, qui va être évidemment porté par les 24 communes.

Le schéma, lui, existe à travers une contrainte législative. Il y avait un calendrier relativement serré pour vous proposer ce schéma puisqu'effectivement, à l'occasion des débats sur la loi NOTRe, il était question peut-être de le voter plutôt dans le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

La loi NOTRe a été votée dans l'été, au mois d'août, et c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui devant vous, puisqu'il fallait vous saisir a priori trois mois avant le passage du schéma à l'EPCI. Ce qui nous fait effectivement aujourd'hui arrêter et suspendre le travail, j'allais dire, administratif sur la mutualisation. Mais la mutualisation est un projet qui se débat et qui se discute depuis longtemps à l'Agglomération et dans votre commune. Donc, c'est un dossier perpétuel, structurel qu'aujourd'hui on évoque devant vous.

On a un travail de fond avec la ville centre qui est votre commune. Il y a des travaux qui sont très intéressants qui sont portés depuis longtemps par vos services. Cette année encore, les services de Michel LE DU ont fait un énorme travail analytique sur ce que peut proposer la commune centre, donc votre commune, aux 24 autres Maires, enfin aux 23 autres communes concernées. On aura l'occasion d'en parler. Mais c'est très important pour nous de vous dire aujourd'hui que c'est un travail de cohérence d'ensemble.

On a présenté le dispositif législatif aux 24 Maires en bureau politique le 26 janvier. 24 Maires qui n'ont pas les mêmes niveaux de compréhension, d'appréhension, les mêmes besoins autour de la mutualisation. Nous avons le haut pays qui aujourd'hui vit des choses très compliquées, qui a des besoins sur pratiquement tous les services, qu'ils soient support et opérationnels, et effectivement quand on leur parle mutualisation, on leur parle bien de solidarité. Et c'est là-dessus qu'ils nous sollicitent en particulier.

C'est la raison pour laquelle les 24 Maires nous ont dit : « Avant de rentrer dans le fond du sujet, nous ce qu'on voudrait, c'est nous entendre par strates de commune ». Donc on est partis sur une idée qu'il fallait qu'on se regroupe sur trois typologies de communes : celles qui ont moins de 1 000 habitants, celles qui ont entre 1 000 et 5 000 habitants, et celles qui ont plus de 10 000 habitants.

On est partis effectivement dans ces rencontres avec les élus, qui ont participé par strates de commune donc, et qui nous ont dit très librement ce qu'ils pensaient de la mutualisation, ce qu'ils attendaient de la mutualisation. On a eu ces débats jusqu'au mois de février, jusqu'au mois d'avril avec les Maires, avec leurs DGS. Effectivement on s'est rendu compte qu'on n'avait pas tous les mêmes besoins au sein de la CASA, qu'on n'avait pas les mêmes attentes et qu'on n'avait surtout pas les mêmes moyens humains et matériels dans ces 24 communes. Donc on a eu des échanges très intéressants avec un certain nombre d'interrogations. Je ne vous cache pas que les Maires eux-mêmes sont parfois inquiets, sont parfois demandeurs d'explications, de pédagogie. Et donc il n'était pas question pour nous, administration, de décrire un schéma qui nous intéresse nous pour nous faire plaisir. Mais on voulait vraiment aller sur une méthode politique parce que la mutualisation, c'est avant tout un projet politique qui suit la charte de la CASA, la charte fondatrice de la CASA. Et donc il n'était pas question de se faire là-dessus, encore une fois, des idées toutes faites.

On arrive rapidement à synthétiser les besoins et les attentes de ces élus. On a décidé avec eux de créer des groupes de travail thématiques avec les experts fléchés dans les communes sur des thèmes qui font consensus à la CASA. On est partis sur les assurances, sur l'ingénierie publique, sur tout ce qui était également contentieux, juridique. Voilà, ce sont des thèmes sur lesquels on a travaillé. Sur la maîtrise de l'énergie et sur l'informatique. Ce sont les sujets principaux de consensus.

Comme vous le voyez, il y a un travail approfondi avec la ville centre, donc de nombreux échanges, et une étude très concrète de la Ville d'Antibes qui effectivement, comme vous vous en doutez, est pourvue d'une structure administrative, juridique et opérationnelle bien plus intégrée, bien plus forte qu'un certain nombre de communes de la CASA. Donc, ça servira de socle par la suite pour éventuellement voir quel type de mutualisation on peut faire ville centre-EPCI. Donc ce sont des projets qui continuent et qu'on fait vivre évidemment au fil de l'eau.

On a une plateforme collaborative qui est un outil Internet qu'on mettra à disposition de tous pour pouvoir échanger, une espèce de réseau social où on pourra échanger, mettre de la veille juridique, s'inventer des discussions et des forums d'échange.

Voilà le contexte de la loi NOTRe qui fait qu'aujourd'hui on est dans une figure imposée. C'est un instantané. On s'arrête simplement au niveau institutionnel et administratif puisqu'on est obligés de voter ce schéma à l'EPCI. Mais encore une fois, le travail continue, il est encore en cours et ce n'est que le début d'une longue histoire effectivement.

La bonne nouvelle, et ça, c'est le principe aussi, c'est que le schéma de mutualisation suit le mandat et il est révisable annuellement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Donc, tout est amendable, tout est révisable, et le projet évidemment s'écrit au fil du temps.

La mutualisation, encore une fois, et Monsieur le Maire, Président, a bien rappelé ce qu'était une mutualisation – parce qu'encore une fois les définitions varient en fonction des personnes –, c'est une mise en commun de moyens et de compétences. Il n'est pas question de parler de gratuité ou de la ville centre qui propose gratuitement ses services ou de l'EPCI qui propose gratuitement ses services. C'est une mise en commun. Donc, on va travailler ensemble sur ce qu'on peut valoriser ensemble. Et il y aura évidemment des solidarités mais ça, ce sera évidemment toujours dans un bureau politique que tout ça se décidera.

La mutualisation, pourquoi ? Parce qu'effectivement il faut améliorer la qualité du service rendu à nos administrés, espérer faire des économies d'échelle à moyen/long terme parce qu'à court terme, effectivement, ça risque, ça peut être inflationniste. Donc il faut être prudent et il faut évidemment s'orienter sur des mutualisations qui ne coûteraient pas grand-chose, voire pas du tout, et qui apporteraient beaucoup.

Ça permet également de valoriser les compétences au sein de l'intercommunalité. C'est pour ça que le groupe qui va suivre nos échanges est le groupe RH, qui va être chargé de profiler, dans toutes les communes de la CASA, les agents qui ont des expertises, des connaissances. On va essayer de recenser tous les métiers, tous les emplois qu'il y a dans les 24 communes pour pouvoir offrir ensuite effectivement des mutualisations intelligentes. On s'est rendu compte qu'on avait des experts un peu partout dans des domaines qui peuvent être mis à la disposition de tous ou du plus grand nombre. Voilà ce que c'est que la mutualisation aussi. Ça peut être vertueux.

Et enfin c'est pour rendre évidemment beaucoup plus lisible l'action publique. Mais ça, c'est l'objectif majeur de beaucoup de politiques.

Les principes : efficacité, solidarité évidemment, coopération et intégration.

Nous avons décidé de poser trois principes, puisqu'on a vu que tous les Maires n'avaient pas les mêmes besoins et n'avaient pas les mêmes demandes. Donc on rentre dans un dispositif au volontariat. Personne n'est forcé. Chacun est libre d'y adhérer ou pas, à ce schéma de mutualisation et à ces mutualisations futures.

On a la chance aujourd'hui de disposer d'un arsenal juridique d'outils très intéressants plus ou moins intégrés, on le verra par la suite. Et ensuite on a aussi décidé de promouvoir la mutualisation horizontale parce qu'entre communes on peut s'aider aussi. Il n'y a pas forcément besoin systématiquement l'EPCI pour construire de la mutualisation.

Voilà un schéma de la typologie d'outils dont on dispose, du plus simple au plus complexe, jusqu'au service intégré. Donc évidemment du simple conseil, du réseau d'experts, de la coopération, des prestations de services, des services communs et des services intégrés.

Ça se pratique déjà, la mutualisation, depuis la création de la CASA, évidemment. C'est une mutualisation informelle qui fait partie de notre ADN à nous, à l'intercommunalité. Mais aujourd'hui ce qu'il y a de bien, c'est qu'on peut structurer et on peut formaliser ça de manière plus ambitieuse.

Le choix qui est fait, c'est bien évidemment d'avoir une démarche prudente, mais qui ne veut pas dire pas ambitieuse. C'est une démarche empirique, pragmatique et qui doit répondre aux besoins des 24 communes.

Je vais laisser Vincent vous présenter maintenant le contenu des groupes de travail et des thèmes retenus par nos Maires pour travailler prioritairement. Sachant que la mutualisation, évidemment, doit s'envisager d'une manière globale, systémique. C'est la raison pour laquelle il faut y aller vraiment prudemment. C'est un travail au long cours qui ne peut pas se faire en quelques semaines ni en quelques mois. Pour autant on a envie de travailler rapidement et intelligemment sur les thématiques que vous avez ici.

Je laisse Vincent vous présenter le contenu de ces groupes.

#### **M. WELTIN :**

Merci Julie. Bonsoir à tous.

Effectivement, ce qui ressort des groupes de travail qu'on a pu mener au cours de cette année, ce sont certaines thématiques qui ne sont ni plus ni moins que le reflet des demandes qu'ont eues les différents Maires de toutes les communes de la CASA, celles qui reviennent le plus souvent.

On commence effectivement par la maîtrise de l'énergie. La maîtrise de l'énergie au sens large du thème (aménagement durable du territoire), puisqu'effectivement cette demande revient de la part de la quasi-totalité des élus de la CASA, qui consiste à dire : la ville centre ainsi que l'EPCI disposent de la compétence sur la maîtrise de l'énergie et l'intégralité de toutes les autres communes qui composent la CASA ne dispose pas de cette compétence. Ils se rendent compte qu'effectivement, il y a un fort déficit d'une part. Et d'autre part, que c'est une matière, effectivement, législativement qui se développe de plus en plus, et d'autre part, qui est une source d'économies en termes de budget de fonctionnement qui est importante. Donc c'est vrai qu'à travers cette thématique, comme toutes les autres, le travail continue effectivement. Aujourd'hui, comme a pu le rappeler Julie, ce schéma c'est un point d'étape.

Le travail consiste aujourd'hui à définir un diagnostic ; un diagnostic qui consiste à dire comment est-ce que ça fonctionne à l'EPCI, comment est-ce que ça fonctionne dans la ville centre, et qu'est-ce qu'on est en mesure de proposer aux autres communes. Et si on est en mesure de proposer quelque chose, qu'est-ce que ça coûte ? Donc ce diagnostic est en train d'être mené, il va continuer à être mené fin de cette année, début d'année 2016, afin effectivement de proposer des solutions en termes de mutualisation à toutes les communes membres de la CASA et notamment celles qui sont plus spécifiquement intéressées.

L'aménagement numérique du territoire. On constate effectivement que c'est effectivement quelque chose qui revient très souvent. Aujourd'hui ça se fait de manière désorganisée, si je puis dire, c'est-à-dire qu'on bénéficie d'un certain nombre de travaux qu'on réalise sur l'aménagement numérique du territoire, on en profite pour tirer de la fibre et pour faire se rejoindre différents établissements recevant du public publics ou parapublics, et on se rend compte qu'il y a quelque chose effectivement à faire. Non pas sur la frange littorale parce que globalement, sur la frange littorale, les groupes de travail fonctionnent déjà relativement bien. Mais sur le moyen pays et le haut pays, aujourd'hui on a des demandes qui consistent à dire : On souhaiterait qu'il y ait une coordination sur la strate intercommunale qui nous permette de bénéficier effectivement de l'aménagement numérique du territoire au même titre que ce qui se passe sur le littoral. Le deuxième aspect de l'aménagement numérique du territoire, c'est tout ce qui se passe en back-office dans nos différentes communes, sur les logiciels, les progiciels et l'acquisition de matériel informatique.

Ce qui me permet effectivement d'aller sur le troisième point, qui est un point qui revient également extrêmement souvent, qui est la politique d'achat. Alors politique d'achat au sens large du terme. Politique d'achat au sens tout d'abord juridique, c'est-à-dire que la majeure partie des collectivités qui composent la CASA n'ont pas de compétences en commande publique, notamment en marchés publics, ce qui fait qu'ils se rendent bien compte qu'ils prennent des risques en dépensant l'argent, les deniers publics. Et politique d'achat au sens où on est en mesure, si on se regroupe, de potentiellement faire des économies d'échelle sur du court et sur du moyen terme, notamment à travers l'utilisation d'un outil qui est à la ville centre, qui est le magasin général, qui est aujourd'hui un outil dont la quasi-totalité des EPCI sont en train de se doter pour essayer effectivement de massifier l'achat et de faire en sorte de bénéficier de coûts unitaires qui soient plus bas.

Donc de la même manière que sur l'aménagement durable du territoire et sur l'aménagement numérique du territoire, on est effectivement en train de réfléchir et de mettre en place un diagnostic qui consiste à dire : aujourd'hui ça fonctionne d'une certaine manière strictement Ville d'Antibes, comment est-ce que demain et moyennant quels flux financiers ça pourrait fonctionner à l'échelle de la CASA ? C'est un travail effectivement qui est en cours. Il y a de très, très grosses attentes sur cette thématique parce que la majeure partie effectivement des Maires sont aujourd'hui confrontés à des problématiques financières et ils ont besoin et ils aimeraient autant que faire se peut faire des économies sur leur budget de fonctionnement. Et effectivement la politique d'achat, à partir du moment où elle est encadrée et à partir du moment où on pourrait effectivement bénéficier de l'outil qu'est le magasin général, il est possible d'envisager effectivement sur du court et du moyen terme des économies assez substantielles.

L'aspect Ressources Humaines, comme le disait Julie, c'est effectivement un groupe de travail qui a pour objet de flécher les compétences dans toutes les communes, puisqu'effectivement on s'est rendu compte que dans certaines communes il y avait des compétences extrêmement spécifiques qui pouvaient peut-être bénéficier à l'échelle de toute la CASA et non pas strictement à l'échelle d'une commune. Ce groupe de travail va débuter effectivement. Il est extrêmement important. De la même manière sur la formation. La formation aujourd'hui, c'est une thématique à laquelle on est tous confrontés. L'idée, c'est effectivement de voir dans quelle mesure on serait en mesure de réaliser effectivement un plan de formation à l'échelle de la CASA et non pas strictement commune par commune.

Enfin l'ingénierie technique des bâtiments, c'est pareil. L'ingénierie technique des bâtiments, c'est quelque chose qui revient très fréquemment, où pas la totalité mais un grand nombre de communes du haut pays et du moyen pays sont démunies de services techniques, tout simplement, et ont des projets en termes de création de bâtiments ou de rénovation de bâtiments où aujourd'hui ils font appel effectivement aux services de la CASA. L'idée étant peut-être de porter un recrutement commun d'une personne qui soit mise à disposition de 5 ou 6 communes et que cette personne soit payée par les 5 ou 6 communes.

La mutualisation effectivement, comme le disait Julie, ça peut être un certain nombre d'outils qui vont d'une mutualisation qui est la moins intégrée qu'on a déjà essayé de mettre en œuvre à la CASA, qui sont des groupements de commandes sur la papeterie, à travers l'utilisation du magasin général. Ça a donné satisfaction d'un point de vue financier et en termes de fonctionnement c'est également satisfaisant. Ça peut effectivement être de la mise à disposition d'agents, de la mise à disposition de services, jusqu'au transfert de compétences puisqu'en filigrane du travail qu'on réalise aujourd'hui, il y a effectivement des transferts de compétences qui s'imposent à nous cette fois-ci. C'est-à-dire qu'on ne va pas réfléchir au moyen ou à la méthode la plus appropriée pour les mettre en œuvre. On a des transferts effectivement de compétences qui se dessinent, 2016, 2017 et 2020 sur des thèmes que sont effectivement l'eau et l'assainissement pour 2020, la GEMAPI en 2018 donc la gestion des milieux aquatiques, et le tourisme en 2016 ainsi que l'accueil des gens du voyage.

Je dirais qu'il y a le travail effectivement qu'on réalise sur la mutualisation des services support qui est aujourd'hui, puisque c'est politiquement que le choix a été réellement porté, de faire quelque chose de pragmatique et quelque chose qui réponde aux besoins du plus grand nombre des communes de la CASA. Et en même temps effectivement, en parallèle, on a à mener le travail qui consiste à dire : comment est-ce que les transferts doivent être réalisés et quel va être l'impact de ces transferts effectivement sur les communes en termes de moyens humains et de moyens matériels ?

Donc aujourd'hui ce n'est pas du tout arrêté. C'est effectivement un point d'étape. Les thématiques qui reviennent le plus souvent sont celles que je viens de vous lister effectivement. Ça n'exclut pas le travail qui peut être réalisé sur toutes les autres thématiques.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Sur ce sujet, j'ai tous les groupes de l'opposition. Donc, Front national.

**M. TIVOLI :**

Non, Monsieur le Maire, c'est bon. Les explications ont été claires et répondent aux questions que nous souhaitons poser aujourd'hui. Donc nous ne ferons pas d'intervention.

**M. LEONETTI :**

Très bien. La Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Oui, là encore on a un peu plus de détails dans la présentation que ce qui est dans le dossier. Donc ça permet d'avoir une meilleure approche.

Mais sinon on disait : là on a... Ce qui nous est présenté aujourd'hui, c'est un axe de réflexion dans le cadre du respect du calendrier de la loi. On comprend bien ça comme ça. Il y a quand même une impression générale à la lecture, et qui est confirmée par la présentation : on a l'impression qu'il y a la ville centre, la CASA et puis après les autres, ils viennent chercher. Tel que c'est rédigé, tel que ça a été dit, c'est un peu ça.

Donc il faudra voir plus concrètement ce qui sera décidé et puis l'évolution dans le temps, bien entendu, puisque c'est révisable tous les ans.

Il nous semble dans les fiches qui sont présentées, qui sont intéressantes parce qu'effectivement là on visualise bien, qu'il manque pour nous deux éléments. Il manque l'impact en termes financiers et il manque l'impact en termes RH. Ça a été abordé, mais on a l'impression que seules les compétences de la CASA aux villes ou d'Antibes aux villes sont citées, alors que des compétences existent dans toutes les communes, et l'analyse par fonction des besoins en compétences devrait permettre de valoriser toutes ces compétences. Et cette mutualisation, pour nous, elle doit aussi bénéficier aux agents et donc leur permettre de valoriser leurs compétences.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Front de gauche. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je vais être beaucoup plus rapide pour la simple raison que cette délibération est le prélude ou l'introduction de l'application complète de la loi NOTRe, organisation territoriale, moi, qui ne me plaît pas du tout. On est opposés à cette loi NOTRe depuis le départ pour la simple raison que c'est donner... moi je ne confonds pas mutualisation et coopération. Et là c'est de la mutualisation au sens libéral du terme et que les communes vont disparaître au profit des intercommunalités, voire même pire : au profit des Métropoles. Donc je reste convaincue que c'est une très mauvaise loi et je voterai contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Vous savez, Madame DUMAS, si pendant tout le mandat où la gauche est au pouvoir, je n'appliquais aucune loi et je me mettais à dire que je ne vote rien, ça stériliserait quand même le Conseil municipal. Il y a des lois. En plus les personnes qui sont au pouvoir aujourd'hui, vous avez contribué à les mettre. Et puis ensuite vous ne votez aucune des lois qu'elles proposent. Donc moi, au moins, j'ai l'avantage de la cohérence : je ne les ai pas élues et je ne vote pas leurs lois. Et cette loi ne me plaît pas à moi non plus et je ne l'ai pas votée.

Néanmoins il y a des dispositifs qui nous demandent de réfléchir à cet élément. Alors j'essaye d'en tirer l'élément positif. L'élément positif, c'est que franchement, effectivement, si vous pensez qu'être libéral, c'est se dire que plutôt que d'avoir deux services concurrentiels, il vaut mieux échanger les compétences, moi, je pense qu'effectivement ça, ce n'est pas une mauvaise idée. Et puis ensuite si on se dit que désormais la CASA va décider pour Courmes, Coursegoules et Caussols, alors franchement là effectivement il y a un réel danger.

Aujourd'hui on n'en est pas à ce stade. On a des communes qui sont tellement petites qu'elles n'ont pas le niveau de compétences pour travailler et puis il y a une commune, qui est la Ville d'Antibes, qui a déjà d'énormes services compétents. Quand je dis « énormes », ça veut dire que par rapport à la CASA, ils sont quelquefois plus importants. La DRH de la Ville est plus importante que la DRH de la CASA, et c'est bien logique puisque c'est une DRH qui regroupe quatre fois plus de salariés. Et pour autant est-ce que ça ne peut pas, à un moment donné, se mettre à travailler ensemble ? Et je vais même vous choquer : moi si dans 4-5 ans il y a une seule DRH et que les feuilles de paie se font au même endroit avec les mêmes avantages sociaux pour les gens de la commune d'Antibes et de la Communauté d'agglomération, ce qu'on essaye d'ailleurs de faire, ça ne me paraîtra pas complètement anormal. Dès l'instant où tout ce qui a été apporté à la Communauté d'agglomération, le gros des troupes, si j'ose dire, il a été amené par la Ville d'Antibes.

Donc s'il y a un peu plus de cohérence, un peu plus de travail transversal et donc de la mutualisation et si à la fin, alors là ça va vous faire frémir, si à la fin ça coûte moins cher... Mais je vous le dis, moi. Je vous le dis parce que c'est parmi les objectifs. Donc je suis honnête dans les objectifs. Et ce ne serait peut-être pas plus mal qu'il n'y ait pas deux services qui font la même chose ou un service qui pourrait faire quelque chose et une ville qui recrute quelqu'un pour faire quelque chose.

Alors déjà il y a les compétences établies. C'est fini. On a rappelé quand même que le tourisme, c'est du 2016-2017 ; que d'autres compétences, l'eau et l'assainissement, vont arriver en 2020. Ça veut bien dire qu'à un moment donné, effectivement, peut-être que c'est mieux que ce soit la Communauté d'agglomération, pas pour la Ville d'Antibes, qui gère l'eau et l'assainissement que le village qui soit directement en prise directe avec des géants comme la Lyonnaise des Eaux ou Veolia. Peut-être. Donc voilà les objectifs.

En tout cas aujourd'hui c'est un schéma. Vous avez compris qu'il y a un calendrier et avec Serge AMAR, je vous demande son approbation.

Qui est contre ? Un. Abstention ?

Adoptée à la majorité par 47 voix POUR sur 48 (1 contre : Mme DUMAS).

#### **04-2 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION D'UNE CONCIERGERIE MARITIME NUMERIQUE AU PORT VAUBAN - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAEM DU PORT VAUBAN, SOPRA STERIA ET LE SICTIAM - AUTORISATION DE SIGNATURE**

##### **M. AMAR :**

On change de registre. C'est un partenariat qui va être mis en place avec le Port Vauban pour rendre le port intelligent.

Avant de délibérer, Monsieur le Maire, deux petites informations.

Sur le dernier partenariat qu'on avait mis sur les communications entre les objets qu'on avait mis avec la SAP Canada, nous avons eu deux prix. Nous avons eu le prix de créativité du cadre de vie décerné par un grand jury, plus le Territorial d'argent sur ce partenariat qu'on avait fait avec la société SAP au Canada sur l'Internet des objets.

Et deuxième chose : j'avais dit au dernier Conseil municipal qu'on ferait un bilan sur ces expérimentations et un peu sur un projet plus longtemps. Mais là, vu la longueur du Conseil municipal, je vous propose de le faire une prochaine fois parce que là je pense qu'on va prendre beaucoup de retard.

La délibération d'aujourd'hui porte sur le Port Vauban qui s'adapte aux mutations des usages et aux innovations technologiques pour gérer et proposer des services portuaires optimisés et simplifiés.



Les usagers d'un port intelligent accèdent en tout lieu et depuis n'importe quel outil connecté, smartphone et Web, à la plateforme personnalisée et sécurisée proposée.

L'objectif de ce projet est d'expérimenter le maximum d'innovations numériques au service de nouveaux usages pour les plaisanciers, faire du Port Vauban d'Antibes le démonstrateur du dernier cri des technologies informatiques et tester à taille réelle et en faire bénéficier les usagers en analysant les retours sur expérience afin de sélectionner celles qui seront les plus utiles.

En d'autres termes, l'enjeu est de mettre en place une conciergerie maritime numérique innovante pour faciliter les mises en relation entre port, yachts et écosystèmes locaux, notamment sociétés de l'accastillage, commerces et tourisme.

Les prestations sont délivrées par les partenaires à la commune à titre gracieux et ne font donc l'objet d'aucune facturation à la Ville.

Merci Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

C'est gratuit, gratuit.

La Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Comme d'habitude, nous nous retrouvons avec un projet d'expérimentation dont on ne sait ni pourquoi ni comment ce projet avec l'entreprise Sopra Steria a vu le jour.

Lors d'un précédent Conseil municipal, nous vous avons demandé de définir un cadre pour ces expérimentations. Vous vous étiez engagés à nous faire un cadre. Et pour le moment on ne l'a toujours pas.

Favoriser l'innovation à Sophia est quelque chose de primordial. Permettre à des entreprises nouvelles d'émerger et d'innover est quelque chose d'important pour l'emploi et le dynamisme du territoire. Mais nous remarquons cependant que Sopra Steria n'a rien d'une jeune entreprise innovante : c'est une multinationale qui compte 37 000 employés.

Si nous soutenons la volonté d'aider les entreprises de notre territoire à innover et à expérimenter pour proposer des services utiles aux habitants et à la collectivité, nous souhaitons que vous mettiez en place, ce qui se fait dans d'autres collectivités (la Région PACA, la Communauté d'Alès) des jurys de sélection neutres, transparents, permettant d'avoir une présentation du dossier et permettant d'enrichir les services proposés aux habitants, dans le cadre de l'innovation écologique ou de l'Economie Sociale et Solidaire ou, comme ce projet, avec l'économie maritime.

Une enveloppe budgétaire permettant de les subventionner peut même être mise en place pour les aider à se développer.

Le contenu de cette expérimentation ne pose pas de problème particulier sur le fond, d'autant plus que le SICTIAM est intégré.

Nous nous abstenons en attendant de connaître le cadre précis dans lequel vous pourrez, à l'avenir, mettre en place ces expérimentations. Et j'ai noté que...

**M. LEONETTI :**

Très bien. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? deux.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR PATRICK DULBECCO – *questions rapportées en son absence par M. le Maire*

**05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 27 TER, RUE DES REPUBLIQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI :**

C'est la délibération assez habituelle.

Patrick DUBECCO est absent, donc je vous la propose.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adoptée à l'**unanimité**.

*Départ M. Alain CHAUSSARD – procuration à M. Marc FOSSOUD*

*La procuration de M. Michèle GASTALDI s'annule*

*Présents : 35 / procurations : 12 / absents : 2*

**05-2 - TAXE D'AMÉNAGEMENT - MAJORATION À 20 % - SECTEURS À RENOUVELLEMENT URBAIN - APPROBATION**

**M. LEONETTI :**

Nous avons délibéré récemment sur la zone des Combes, considérant que plutôt que de se trouver dans une situation dans laquelle des aménagements supplémentaires en termes d'environnement, de dessertes, d'usages et de services publics devaient être financés à partir du moment où il y avait effectivement une urbanisation possible sur un secteur qui n'était pas encore urbanisé. Dans ce contexte, nous avons retenu, pour être logiques et pour être, je dirais, justes, que tous les secteurs dans lesquels il y a des projets d'urbanisation et qui ne les ont pas encore, et qui vont nécessiter de la part de la collectivité des investissements financiers, soient retenus comme étant des zones à 20 %.

Voilà la raison de cette délibération, avec la carte qui s'y adosse. Vous verrez qu'effectivement ça, c'était la zone initiale...

Ah ! il y a une présentation. Allez-y, Monsieur GRANADOS, DGA Aménagement et Développement Durable du Territoire.

**M. GRANADOS :**

Oui. Très, très brièvement.

La taxe d'aménagement a été créée par la loi de finances de 2010 qui a supprimé, qui a revu l'ensemble des taxes et qui a créé la taxe d'aménagement qui a remplacé 8 taxes et 9 participations d'urbanisme dont la TLE. C'était la plus connue et la plus chère, je dirais.

Cette taxe d'aménagement est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, donc elle est déjà en application, et elle s'applique à tous les permis, toutes les autorisations d'urbanisme, très simplement aussi.

Le texte de la loi de finances a prévu que la collectivité pouvait... comment dirais-je... moduler le pourcentage en fonction des investissements réalisés dans le secteur, sur tous les secteurs en renouvellement urbain ou les secteurs nouveaux. D'où le fait que la modulation peut aller entre 5 % et 20 %. Et le texte prévoit qu'on exonère les logements sociaux et les logements, les accessions au PTZ.

Maintenant revenons à la carte. Vous avez, lors du Conseil municipal, émis un avis sur le PADD et débattu sur le PADD en septembre. Il y avait sept secteurs à enjeux.

Pour reprendre ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, en fait Jules Grec et les Pétroliers correspondent à deux différents, bien sûr. Et Marendal-Lacan n'y est pas non plus. En tout il y en a sept.

En fait les secteurs à enjeux tels que définis au PADD, c'est le secteur des Trois Moulins – je crois qu'on en a beaucoup parlé – ; le secteur des Combes, sur lequel vous verrez que vous avez déjà délibéré ; le secteur autour des Quatre chemins, hôpital, Fontonne, tout ce secteur-là ; le secteur qui en intègre deux en fin de compte, à la fois celui qu'on a vu tout à l'heure, le secteur Jules Grec, et tout le secteur Pétroliers, qui se trouve ici ; le secteur qui se trouve autour du Roi Soleil ; et le septième était le Marendal-Lacan, mais on a déjà débattu tout à l'heure sur ce sujet-là.

Ça, c'est ce que vous avez délibéré. Vous avez prévu une taxe d'aménagement à 20 % en novembre 2014 sur le secteur des Combes. Aujourd'hui, les études ayant continué, il s'agit d'agrandir ce périmètre et de l'appliquer à tous les secteurs à enjeux. Donc on retrouve, bien entendu, là-haut les Trois Moulins. On retrouve le secteur des Quatre chemins, hôpital et la voie Jules Grec. On retrouve le secteur d'Anthéa. On retrouve les secteurs que je vous ai indiqués, bien sûr, des Pétroliers et le secteur dit Roi Soleil. Et les axes de circulation puisque les développements et les équipements sont le plus souvent autour des axes de circulation et le PLU d'aujourd'hui donne le plus de densité le long des axes de circulation, bien entendu.

Si on prend cette carte et si on applique dessus, on voit qu'on est dans l'objectif des zones où il y a aura le plus d'investissements dans les futures années, d'où l'application de la taxe.

J'ai tout dit.

**M. LEONETTI :**

Vous savez qu'il fut un temps où lorsqu'il y avait un aménagement, on pouvait demander à l'aménageur de faire de l'équipement et en particulier de la voirie, des réseaux, etc. C'est fini. Donc il n'y a plus comme possibilité que de la taxe et bien entendu de trouver les éléments dans le projet qui permettent les aménagements liés au projet. Or toutes les zones qui sont là sont des zones dont on sait très bien qu'elles seront tôt ou tard aménagées, que ce soit la zone des Trois Moulins, que ce soit la zone des Combes qu'on a délibérée ou bien le long de l'avenue Jules Grec pour des raisons qui sont évidentes et de mutation immobilière.

Interventions. Alors, interventions : Front national et la Gauche unie.

Front national.

**Mme CHEVALIER :**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, nous remarquons que le 6 février, vous votiez déjà une majoration maximale de 20 % de la part de cotisation communale pour les logements non affectés à l'habitation principale. Une fois de plus, la commune souhaite appliquer le taux de majoration maximal autorisé de 20 % sur la taxe d'aménagement rendu possible par l'article 331.15 du Code de l'urbanisme.

Dans les zones concernées, les projets qui doivent être financés sont certes importants et rendus nécessaires par l'augmentation de la population. Mais non seulement ces projets de redéfinition des voies, extension des écoles et autres projets auraient dû être largement anticipés bien en avant. Nous sommes contre l'augmentation des taxes par les maxima autorisés pour assouvir un désir de bétonisation et de densification de la population à Antibes.

Donc nous voterons contre cette délibération.

Et j'en profite, au nom de Monsieur TIVOLI, de tout notre groupe, pour faire remarquer que lors de son intervention précédente, il a eu la parole coupée par Madame DUMAS, qui nous a insultés en nous invectivant de changer de cerveau. Donc nous ne sommes pas ici pour nous faire injurier et je voudrais prévenir Madame DUMAS que ce ne sont pas ses 7 % d'électeurs qui lui garantissent une certaine impunité quant aux injures qu'elle peut proférer de manière publique.

Et d'autre part, si elle souhaite dresser une liste de cerveaux malades, je pense que là aussi elle s'expose à certaines dérives.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Si vous pouviez ne pas vous engueuler les uns les autres entre vous là. Parce que sinon on vous laisse Front contre Front.

Il y a une petite contradiction, Madame CHEVALIER. Tout à l'heure, vous disiez qu'il ne fallait pas urbaniser. Cette taxe permet justement une urbanisation limitée parce que ça permet justement de freiner une urbanisation qui dans des zones qui sont urbanisables et qui le sont depuis longtemps, mais qui ne sont pas encore urbanisées, de prendre en compte des éléments d'environnement, des éléments qui ne seront jamais payés par le promoteur.

Donc ou bien vous êtes pour les promoteurs, si je caricature, et alors vous avez raison de dire que c'est dommage qu'il y ait les 20 %. Ou bien vous êtes contre les promoteurs et vous dites qu'il ne faut surtout pas qu'on continue à construire et il faut de l'espace de respiration.

Donc moi, à votre place, j'aurais dit que c'est dommage qu'il n'y ait pas du 70 %, si votre voisin est d'accord, pour faire en sorte que l'urbanisation folle qui est en train de « se mettre » dans la ville ne soit pas envisagée.

Ce n'est pas de l'argent qu'on prend là. Ce n'est pas de l'argent qu'on prend aux contribuables. C'est de la taxe qui, à partir d'un certain profit, permet effectivement logiquement d'aménager tout autour et de permettre des espaces verts, des espaces apaisés et des espaces de services publics tout autour. Après je ne vais pas créer des écoles vides. On créera des écoles quand il y aura la population pour rentrer dans les écoles, mais pas avant qu'elle arrive.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

En 2014, nous nous étions abstenus, souhaitant disposer d'une vision totale de la commune et non pas au coup par coup.

Là on nous présente plusieurs zones.

Il y a deux questions.

Est-ce que ces zones sont urbanisables en collectif ? On a l'impression qu'on ne va taxer que les zones où il y aura du collectif et pas les zones où il y aura du pavillonnaire.

**M. LEONETTI :**

Bien sûr. Madame, franchement, le monsieur qui achète un terrain et qui construit sa villa, il n'engendre pas une telle dépense publique que ça mobilise les fonds publics pour l'ensemble. Et puis alors on met 20 % partout et tout le monde paye. Mais ce n'est pas normal. Là-dessus il y a de la rentabilité. Ce sont des terrains qui, dans les PLU d'avant, déjà avaient une constructibilité qu'on a maintenue, et ils ne sont pas encore construits. Ce n'est pas illogique qu'au moment où on ne peut plus retirer de ces projets d'urbanisme l'aménagement qu'il y a autour avec les espaces verts, avec l'électricité, les réseaux, les trottoirs, etc., ce n'est pas illogique qu'on dise qu'on va le prélever sur l'urbanisation et donc on met une taxe. Ce ne sont que des zones à projet urbain. Il n'y a pas de...

**Mme MURATORE :**

C'était juste une précision.

Et Monsieur GRANADOS a parlé de Lacan-Marenda, mais Lacan-Marenda n'est pas concerné.

**M. LEONETTI :**

Non. C'est en ZAC.

**Mme MURATORE :**

D'accord.

**M. LEONETTI :**

L'avantage de la ZAC, c'est que vous tirez du bénéfice de la ZAC les équipements publics. Quand vous n'êtes pas en ZAC, il faut bien tirer... Comment on fait ? Ou bien on dit aux contribuables, je caricature : Vous allez payer pour le promoteur qui a fait des bénéfices sur un projet et vous allez payer à sa place les aménagements qu'il y a autour. Et les aménagements qu'il y a autour sont payés ou par le promoteur ou par le contribuable. Avec la taxe de 20 %, ça nous permet de le faire payer par le promoteur et pas par le contribuable. Voilà le sens.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Cinq.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**05-3 - ROUTE DE NICE - CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN II » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE L'USUFRUIT SOCIAL DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS. Non, Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Nous voterons cette subvention parce que ça fait cinq logements sociaux supplémentaires. Mais nous sommes tellement éloignés des 20 %... Mais nous rappelons notre opposition à l'usufruit locatif social qui n'est une bonne affaire que pour le promoteur. D'ailleurs, il ne s'y trompe pas puisque ce sont eux maintenant qui viennent solliciter la SACEMA ou la CASA pour leur proposer d'acquérir des logements en usufruit. C'est une vision à court terme. Ces logements coûtent moins cher aujourd'hui mais sur les 18 ans, ils reviendront beaucoup plus chers.

Nous avons besoin d'une explication. Dans le budget qui est présenté, il est indiqué des "prêts 40 ans" alors que l'usufruit ne porte que sur 18 ans. La SACEMA va-t-elle souscrire un prêt sur 40 ans ? Je trouve ça étonnant.

Et nous rappelons notre demande : lorsqu'il y a des fonds publics dans un programme immobilier, en fin de programme le promoteur doit remettre le bilan financier de ce programme, et nous souhaitons que dorénavant, puisqu'on l'avait déjà demandé, cette demande soit faite et être destinataires de ces bilans.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Un promoteur privé, pourquoi voulez-vous qu'il me donne son bilan ? Nous sommes en train d'acheter en usufruit un certain nombre de logements. Je ne vois pas...

Bien sûr, vous, vous êtes contre parce que vous, vous pensez que la destination d'un logement social, c'est d'être éternellement social avec des personnes à l'intérieur qui sont éternellement redevables du logement social. Moi, j'espère que l'ascenseur social permet à des gens, au bout de 10 ans, de 15 ans, de passer du logement social à l'acquisition maîtrisée ou aller dans du logement libre. Donc voilà, c'est ça la différence.

Moi, je trouve que c'est plutôt bien. Ça veut dire que momentanément, effectivement, pendant une dizaine, quinzaine d'années, ce logement est social. Mais ultérieurement les personnes dans un pays, effectivement, dans lequel il n'y a pas d'organisation, d'attribution de logements à tout le monde, après au bout de 15 ans on s'en va et puis peut-être... Regardez de temps en temps quand on fait l'accès au logement social, regardez combien il y a de gens qui habitent le logement social et qui vont accéder au logement social. Donc, il faut avoir confiance quand même dans l'avenir de ce pays et dans l'avenir de l'Homme, non ? Il vaudrait mieux les deux à la fois.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'**unanimité**.

#### MONSIEUR ERIC DUPLAY

#### **06-1 - SANTE SCOLAIRE - ECOLES MATERNELLES - DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

##### **M. DUPLAY :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Code de la santé publique confie au Département, dans le cadre de la PMI, des actions de prévention médico-sociale chez le jeune enfant. Ces actions pouvant être gérées par convention avec d'autres collectivités publiques.

Ces actions sont :

- le premier bilan de santé de l'enfant ;
- la participation à des actions spécifiques et notamment la maltraitance et le handicap ;
- enfin des actions éducatives dans le domaine de la santé.

Une convention liant la Département et la Commune a été signée l'année passée et prend fin au 31 août 2015. Le Département souhaite poursuivre ce partenariat jusqu'à la fin de l'année civile 2015 sur les bases organisationnelles et matérielles précisées dans cette convention. La participation matérielle du Département est forfaitaire sur une base de 80,34 € par enfant scolarisé en petite section de maternelle. Il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de cette convention et à percevoir les subventions qui en découlent.

##### **M. LEONETTI :**

Merci.

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'**unanimité**.

#### **06-2 - SANTE SCOLAIRE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

##### **M. LEONETTI :**

Toujours vaccination publique dans la santé scolaire.

##### **M. DUPLAY :**

Par délibération du 5 juin 2014, la Commune a signé une convention avec le Département relative aux vaccinations publiques. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

La Commune assure et finance la tenue du fichier vaccinal, les convocations et les vaccinations obligatoires que sont le DT-Polio. Le Département fournit, quant à lui, les vaccins. Pour les personnes résidant hors de la commune, le Département versera 6,76 € par acte vaccinal classique et 7,18 € pour un BCG.

C'est la raison pour laquelle il convient de renouveler cette convention avec le Département. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention de partenariat relative aux vaccinations publiques pour cette année 2015.

**M. LEONETTI :**

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

### **06-3 - SANTE SCOLAIRE - MISE A DISPOSITION DE VACCINS - CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DUPLAY :**

Enfin on va parler de la coopération avec la Croix-Rouge.

La politique vaccinale publique est efficace dans le cadre du service de santé scolaire.

Néanmoins une partie de la population (enfants déscolarisés et adultes) échappe à cette politique vaccinale.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale de la population antiboise, la Commune a souhaité établir un partenariat avec la Croix-Rouge Française. En 2012 a donc été créée et signée une convention pour la fourniture de vaccins à la Croix-Rouge par la Commune. En contrepartie, la Croix-Rouge Française s'engageait à fournir à la Commune le double du registre des vaccinations effectuées.

Cette convention est arrivée à expiration le 31 mars 2015. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à la prolonger pendant une durée de 3 ans.

**M. LEONETTI :**

Merci. Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

### MADAME ANGELE MURATORI

### **07-1 - EAUX PLUVIALES - GESTION - CONVENTION TYPE PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE POUR DES OUVRAGES EXISTANTS OU A CREER DE RECUEIL ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES – APPROBATION**

**Mme MURATORI :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le titre de cette délibération dit tout ce qui se passe dans cette convention.

La seule chose d'agréable dans cette convention, c'est qu'elle nous permettra de ne pas délibérer chaque fois que nos services auront besoin d'intervenir dans des propriétés privées, puisque nous avons obligation d'entretenir et de réaliser des réseaux dans les propriétés privées.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**M. LEONETTI :**

Merci. Il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adoptée à l'**unanimité**.

**07-2 - ESPLANADE DU PRE DES PECHEURS - POSTE DE LIVRAISON HTA (HAUTE TENSION A) BOULEVARD D'AGUILLON - CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC ELECTRICITE RESEAUX DISTRIBUTION DE FRANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme MURATORI :**

C'est exactement la même chose. Ça nous permet de fournir en électricité l'esplanade du Pré aux Pêcheurs quand elle nous est demandée pour les manifestations qui sont faites telle que celle d'aujourd'hui, la foire, ou d'alimenter nos manifestations, celles qui sont organisées par la Municipalité. Sinon nous ne pourrions pas avoir de courant.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD – *questions rapportées en son absence par M. le Maire*

**08-1 - CASINO - EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LA ZONE « CŒURS DE VILLE ET CAP » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**M. LEONETTI :**

Chacun se souvient que nous avons repoussé une proposition du casino qui nous proposait, à cette époque-là, 5 % du produit brut des jeux, alors que le maximum était à 15, et une intervention de 200 000 € sur le Festival du Jazz.

Donc nous avons repris la négociation sur 20 ans. Nous avons repris la négociation. Nous avons ramené la démarche à 10 ans. Ensuite nous avons remonté le tarif de pourcentage à 15 %, qui est le taux maximal.

Malheureusement on n'a pas pu monter la démarche de 500 000 €, puisqu'une nouvelle disposition réglementaire fait qu'on ne peut pas prendre plus d'un certain pourcentage du produit brut des jeux en considération dans les manifestations artistiques de qualité. Et donc nous avons mis le plancher, là aussi, au maximum compte tenu du fait que, vous le savez, le casino Partouche de Juan-les-Pins a un chiffre d'affaires très inférieur à celui de La Siesta. Puis ensuite nous avons obtenu aussi 35 000 € d'animation sur la commune sur le plan touristique.

Ces éléments, qui sont des éléments réglementaires nouveaux, ont aussi supprimé le compte 471 qui était un compte qui permettait à l'époque de faire des travaux qui entraient dans le pourcentage moitié/moitié avec la Ville d'aménagement autour de la zone des casinos.

Donc si je résume, le produit brut des jeux devrait rapporter 1,5 million ; la participation MAQ au Festival du Jazz 500 000 €, quelle que soit la situation ; et le feu d'artifice 35 000 €. Ce qui fait que par rapport à la situation envisagée antérieurement qui était autour de 1 million €, la proposition a été bonifiée parce qu'elle est multipliée par 2 : 2 027 275 €.

Intervention : la Gauche unie, solidaire et écologique.



**Mme MURATORE :**

Sur ce casino, effectivement il y a une évolution entre le premier dossier et maintenant.

**M. LEONETTI :**

Oui, un peu.

**Mme MURATORE :**

Nous constatons d'ailleurs, comme pour La Siesta où nous l'avions déjà dit, que la part fixe n'est pas indexée. Et ce qui est étonnant quand même, c'est que le candidat présente un compte d'exploitation prévisionnel bénéficiaire. Ce n'est pas très cohérent au regard des résultats des années précédentes. Et depuis plusieurs années le casino Eden Beach est en déficit, présente un cumul de déficits très important, et encore on n'a pas 2014. Et à partir de 2016, il annonce un résultat bénéficiaire avec pratiquement le même produit des jeux. Donc, je ne sais pas sur la situation... La situation ne nous paraît pas très saine et pas très réaliste.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Non, je pense simplement que le casino a présenté un budget qui tenait compte à la fois de l'exploitation de l'hôtel et qui tenait en même temps compte de l'exploitation du casino. Et que les économies qu'ils ont faites, et qui me paraissent logiques, c'est sur la gestion de l'hôtel. Et ce n'est pas à nous à supporter un déficit de l'hôtellerie du casino. En revanche, les produits bruts des jeux qu'ils nous ont présentés, compte tenu des nouvelles dispositions, on s'est mis au maximum dans les deux cas. Sur les MAQ, on ne pouvait pas faire plus de 500 000 parce que le produit brut des jeux est inférieur d'un tiers à ce qui se fait à La Siesta. Et sur le taux du produit brut des jeux, c'est 15 %, donc on est passé à 15 %.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Cette délibération fait état d'une négociation rondement menée et si elle est respectée, elle permettra une rentrée d'argent non négligeable d'environ 2 millions € qu'il est important de mettre au service de toute la population.

Alors certes, je n'approuve pas cette activité de jeux d'argent, mais j'approuve la recette que cela représente en ces temps de politique d'austérité. Et cette délégation y répond favorablement par rapport au début de la discussion.

**M. LEONETTI :**

Merci, Madame DUMAS, de reconnaître qu'il y a eu une certaine fermeté. Et je remercie l'ensemble du Conseil municipal d'avoir rejeté la première proposition, prenant le risque, tel qu'il a été développé dans la ville, qu'on allait perdre un casino, qu'on allait mettre à pied un certain nombre de salariés, qu'en même temps on allait se priver d'une recette de 1 million € et que dans la période actuelle, 1 million € c'est utile. Eh bien, de temps en temps la fermeté paye. Je ne dirais pas de temps en temps : elle paye toujours quand elle est justifiée par le sentiment de la justice.

Donc effectivement, j'ai compris que vous étiez contre le jeu, mais que vous n'étiez pas contre le produit des jeux. VESPASIEN, qui était un empereur romain, disait que *non olet* (« il n'a pas d'odeur ») à propos justement d'une gestion qui lui paraissait peut-être un peu nauséabonde, puisqu'elle se servait des latrines et du paiement des latrines. Là, vous considérez que ça ne sent pas bon, mais que quand même ça n'a pas d'odeur, l'argent qui vient même des casinos ! Vous avez parfaitement raison d'être pragmatique.

On vous propose cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Merci de votre soutien, la dernière fois comme cette fois.

Adoptée à l'unanimité.

## **08-2 - FETES DE FIN D'ANNEE 2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. LEONETTI :**

Je ne vais pas vous faire la synthèse de l'ensemble des manifestations. Mais en gros, si je pouvais les détailler, je dirais simplement que sur le boulevard d'Aiguillon, la place Nationale, la place de Gaulle, on aura des manifestations à peu près identiques à celles qu'il y a eu l'année dernière, avec la gratuité pour les enfants et un certain nombre de manifestations destinées aux plus jeunes de 3 à 11 ans qui coûtent un prix modique.

Sur Juans-les-Pins, c'est la tradition du Père Noël en ski nautique, le concert viennois du Nouvel An, le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> de l'Antibes. À la salle AzurAréna, on le verra tout à l'heure, c'est une comédie musicale, *La Petite Fille aux allumettes*, qui aura deux représentations. Sur le Centre Communal d'Action Sociale, un spectacle pour les anciens.

Au théâtre Anthéa, le conservatoire de musique et d'art dramatique fera un concert pour les 10 ans de l'Harmonie Junior. Et sur l'esplanade des Prés des Pêcheurs, comme l'année dernière, une animation de projection vidéo graphique sur l'esplanade et sur le mur d'enceinte.

Enfin la grande roue de 27 mètres sera mise en place pour la période de Noël.

Je rappelle qu'il y a des spectacles de contes et des chants traditionnels à la médiathèque Albert Camus et que la cathédrale d'Antibes fera un concert de Noël avec le conservatoire de musique d'Antibes.

L'ensemble de ces manifestations sont « supportées » par l'EPIC Maison du Tourisme et tout à l'heure, parce que *La Petite Fille aux allumettes* arrive derrière, je vous en dirai deux mots de plus.

Sur les fêtes de fin d'année, Front de gauche.

### **Mme DUMAS :**

Oui, c'était pour détendre un peu l'atmosphère. D'abord, je vais intervenir sur les deux délibérations qui concernent les...

### **M. LEONETTI :**

Alors, laissez-moi présenter l'autre, si vous le voulez.

## **08-3 - FETES DE FIN D'ANNEE - COMEDIE MUSICALE "LA PETITE FILLE AUX ALLUMETTES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. LEONETTI :**

Sur l'autre, *La Petite Fille aux allumettes*, c'est une comédie musicale à l'AzurArena. C'est la Ville d'Antibes qui gère en ce moment en régie directe l'AzurArena. Elle confie bien sûr, puisque c'est un spectacle, à un établissement public industriel et commercial la gestion de ce spectacle.

Vous le savez, chaque année la CASA et la Ville s'associent (mutualisation) avec d'autres villes pour faire pour les enfants de la Ville, des employés municipaux, un spectacle.

Nous avons doublé ce spectacle en le proposant à des tarifs pour tout le monde à 5 € pour les enfants et 10 € pour les adultes, de manière à faire en sorte que chacun puisse accéder à cet événement.

Et bien entendu, vous vous souvenez que l'année dernière on avait fait la même chose, mais avec un tarif qui était à 25 € et qu'on avait presque rempli la salle AzurArena.

Cette année, la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération font un effort supplémentaire pour faire en sorte que tous les enfants puissent avoir un spectacle de fin d'année à un tarif abordable, puisqu'il est inférieur au prix d'une place de cinéma.

Je reviens sur la première : 8-2. De toute façon, il n'y a que vous qui intervenez, Madame DUMAS. Donc vous pouvez faire 8-2, 8-3.

**Mme DUMAS :**

D'accord. J'avais une question – vous ne l'avez pas dit, je crois – sur les concerts viennois : ils sont gratuits aussi ?

**M. LEONETTI :**

Non. Les concerts viennois sont à 15 €.

**Mme DUMAS :**

D'accord.

**M. LEONETTI :**

15 € la place et il y a deux concerts.

**Mme DUMAS :**

Comme ça je sais tout. OK.

**M. LEONETTI :**

Enfin un concert du Nouvel An à 15 €, avec l'orchestre philharmonique...

**Mme DUMAS :**

Non, je n'ai rien à dire sur les tarifs ! C'est simplement que j'ai un peu à dire sur la tristesse de la comédie musicale de *La Petite Fille aux allumettes*, qui est quand même...

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS !

**Mme DUMAS :**

Je n'ai rien contre les contes d'ANDERSEN, mais quand même, il faudrait...

**M. LEONETTI :**

C'est un conte d'ANDERSEN révisé par Jean LEONETTI !

**Mme DUMAS :**

D'accord !

**M. LEONETTI :**

Je ne supporte pas le conte de Noël qui finit mal.

**Mme DUMAS :**

Oui.

**M. LEONETTI :**

Et je me rappelle avoir essuyé quelques larmes d'enfance sur l'histoire de *La Petite Fille aux allumettes* qui mourait de froid en allumant...

**Mme DUMAS :**

Vous avez modifié le texte alors ?

**M. LEONETTI :**

... la dernière allumette.

Mais ça, c'était l'époque misérabiliste...

**Mme DUMAS :**

Oui.

**M. LEONETTI :**

Et aujourd'hui on est sur l'espoir, et cette petite fille en craquant la dernière allumette allume la lumière de l'espoir. Et donc elle ne meurt pas, Madame !

**Mme DUMAS :**

Ah ! Me voilà rassurée !

**M. LEONETTI :**

C'est la première question que j'ai posée quand on m'a posé le problème.

**Mme DUMAS :**

D'accord.

**M. LEONETTI :**

J'ai dit : « Je ne veux pas que les enfants d'Antibes et alentour aillent voir un conte où on pleure ». On ne pleure pas !

**Mme DUMAS :**

C'était ma réserve en effet parce que 5 000 personnes en train de pleurer, ce n'était quand même pas très joyeux pour commencer une année ! Donc vous m'avez rassurée, je pourrai y aller.

**M. LEONETTI :**

On passe au vote pour la première. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Adoptée à l'**unanimité**.

La deuxième, même vote ? Même vote.

Adoptée à l'**unanimité**.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT

**15-1 - STATIONNEMENT - HORODATEURS REFORMES - CESSION A LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN – APPROBATION**

**Mme DUMONT :**

Monsieur le Maire, ce ne sont pas des horodateurs réformés. Ce sont des horodateurs d'ancienne génération, mais qui sont...

**M. LEONETTI :**

Ce sont les horodateurs qui sont réformés.

**Mme DUMONT :**

Oui, pour la Ville d'Antibes, mais qui sont d'excellente qualité. La preuve, c'est que le 19 juin 2015, nous délibérons pour vendre à la commune de Roquebrune-Cap-Martin 18 horodateurs pour la somme de 18 000 € et que le 29 juin, ils ont réitéré leur demande et que cette fois-ci ils achètent 10 horodateurs pour une somme de 10 000 €, soit 1 000 € par machine.

Je vous demande d'approuver cette vente.

**M. LEONETTI :**

Très bien. Il n'y a pas de petit profit. L'argent n'a pas d'odeur même quand il provient de l'argent du contribuable amorti revendu à une autre ville : Roquebrune-Cap-Martin.

Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adoptée à l'**unanimité**.

*Départ M. Louis LO FARO*

*Présents : 34 / procurations : 12 / absents : 3*

## **15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme DUMONT :**

Je vous rappelle que par la délégation de service public qui a été signée le 15 mai 2006, la Commune avait autorisé la société EFFIA Concessions à exploiter pour une durée de 15 années le parc de stationnement en ouvrage de la médiathèque.

Pour l'exercice 2014, il laisse apparaître une légère baisse de fréquentation (à peu près - 1,16 %) par rapport à l'exercice de 2013 que les délégataires attribuent à la conjoncture économique, le changement des habitudes des automobilistes et à la gratuité des 30 premières minutes de stationnement sur la voirie. En revanche, le nombre d'abonnés augmente de 4 % par rapport à 2013. Donc le résultat d'exploitation apparaît en hausse par rapport à l'exercice de 2013, tout comme le résultat net. Et c'est la première fois que nous pouvons constater, depuis le début de la délégation, que le résultat est excédentaire.

La capacité d'autofinancement enregistre également une hausse de 24,98 % par rapport à l'exercice 2013. Il ressort de ces éléments que l'équilibre comptable de la délégation étant désormais atteint, le délégataire assure la continuité et la qualité de l'exploitation ainsi que le bon entretien du parking.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

**M. LEONETTI :**

Alors, interventions : la Gauche unie et le Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Pas grand-chose sur ce parking, si ce n'est qu'effectivement pour la première fois il n'est pas déficitaire ; il est bénéficiaire.

Mais les recettes 2014 sont toujours très loin des recettes prévisionnelles. Et les données annoncées par les candidats à une DSP sont-elles vérifiées ? Parce que si on regarde les chiffres de 2014 et des années précédentes, ce prévisionnel ne sera jamais atteint.

D'autre part, le mode de calcul des frais de structure ne figure pas dans le rapport du délégataire alors que c'est obligatoire.

Merci.

**M. LEONETTI :**

C'est plutôt bien.

Ça veut dire que de temps en temps, la DSP que vous n'aimez pas trop, la loi SAPIN, quand c'est le délégataire qui fait le déficit, ça veut dire que si on l'avait exploité en attendant, on est bien contents de trouver le privé de temps en temps pour assumer un déficit pendant plusieurs années. Ce serait nous qui aurions payé et on se serait posé la question de se dire : et si on augmentait un peu les tarifs ? Donc vous voyez que de temps en temps, le choix de la DSP, ce n'est pas un mauvais choix.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je ferai une intervention globale sur les deux. Je ne reprendrai pas la parole après comme ça.

**M. LEONETTI :**

D'accord. Alors on va voter quand même.

**Mme DUMAS :**

Oui, oui. Il n'y a pas de souci.

**M. LEONETTI :**

On vote le parc de stationnement public, information. Il n'y a pas de vote.

### **15-3 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRE DES PECHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER » - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme DUMONT :**

C'est un rapport de présentation qui revient chaque année, bien sûr.

Là, la Commune avait signé aussi le 25 mai avec la Société SERIMO, qui s'est substituée à la société Q-PARK, une convention de délégation de construction/exploitation en concession du futur parc Pré des Pêcheurs, qui n'est plus futur parc puisqu'il est opérationnel aujourd'hui ; rénovation, exploitation, affermage des parcs La Poste, les Frères Olivier aussi. Tout ça a été fait.

C'est la première année où on peut constater une exploitation complète du parc du Pré de Pêcheurs, ce qui a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires avec une forte hausse sur les recettes horaires et une légère augmentation du chiffre d'affaires des abonnés.

En revanche, on note une baisse de fréquentation des parkings Frères Olivier et La Poste. Q-PARK l'impute au fait que peut-être certains horaires ont changé leurs habitudes et se sont plutôt positionnés sur le parking du Pré des Pêcheurs.

En ce qui concerne les investissements, on peut noter que le délégataire a investi sur le périmètre de la DSP. Les travaux de rénovation de La Poste et du parking des Frères Olivier se sont déroulés du 15 octobre 2014 au 31 mars 2015, avec une peinture et avec des mises en conformité directes. Depuis le début de la DPS, ce sont quand même au total 25 millions qui ont été investis par le délégataire. Ça, c'est important.

En ce qui concerne la qualité du service public, j'ai été amenée à rappeler plusieurs fois à l'ordre un certain nombre de dysfonctionnements, notamment pour le parking Pré des Pêcheurs, au niveau des portes d'accès, des caisses de paiement, de l'absence ponctuelle du personnel et pour leur manque d'écoute vis-à-vis des usagers. Ils ont vraiment su faire face à ces obligations, puisque là on peut constater avec satisfaction que la dernière enquête montre que 88 % des clients interrogés sont satisfaits (78 % des horaires et 90 % des abonnés). Comme quoi de temps en temps, quand on remet un petit peu les gens face à leurs responsabilités, c'est bon signe.

Je vous demande tout simplement de prendre acte de ce rapport annuel.

**M. LEONETTI :**

J'ai la même chose : la Gauche unie, solidaire et écologique, et le Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Merci.

Là non plus, nous ne disposons pas pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux, du rapport du Maire.

Comme les autres années, ce rapport est une jolie plaquette commerciale présentant des éléments ne concernant pas Antibes. Ces données qui ne concernent pas Antibes n'apportent aucune information sur la qualité du service rendu aux usagers.

En ce qui concerne l'enquête de satisfaction, oui, il y a eu une enquête de satisfaction sur 176 personnes, ce qui est quand même relativement peu. Nous n'avons pas...

**M. LEONETTI :**

C'est moins que 2 millions de personnes qui répondent à un référendum au Parti socialiste. Ça, c'est sûr !

**Mme MURATORE :**

Nous n'avons pas le questionnaire mais seulement les rubriques, et le délégataire arrive globalement à 7,4/10, ce qui n'est pas aussi satisfaisant qu'il le dit.

En ce qui concerne la sécurité, le rapport ne parle que de la vidéosurveillance. Pour nous, ce n'est pas suffisant. La présence humaine est aussi importante et Madame DUMONT d'ailleurs a repris ce que je vais reprendre là.

On nous parle du planning du personnel, mais sans nous indiquer l'organisation de la présence humaine sur le site et à disposition des usagers.

Quelques problèmes. Je ne vais pas les citer tous, mais je vais prendre deux exemples seulement. C'est le niveau - 3 qui est très souvent inondé ; le paiement par carte qui est très souvent en panne ; les portes, ça a été redit il n'y a pas longtemps.

Mais nous n'avons aucune information sur tout ce qui relève des économies d'énergie. On nous dit qu'on a changé l'éclairage, mais on ne sait pas. Le tableau « entretien », page 41, n'est pas renseigné et ce suivi est pourtant très important pour, à la fin de la délégation, récupérer un parking en bon état.

En conclusion, la gestion de ces trois parkings est très rentable, mais nous le savions. Les parkings de La Poste et des Frères Olivier étaient bénéficiaires pour la Ville, et c'est pour cela que nous étions opposés au paquetage La Poste, Frères Olivier et Pré aux Pêcheurs.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Lacan-Marenda, en leur donnant le parking de La Poste, la Ville s'est privée de la possibilité de réaménager aussi le stationnement dans cet espace lors de la piétonisation. Dommage !

**M. LEONETTI :**

On ne s'en est pas privé et d'autre part, si vous regardez le bilan réel compte tenu des investissements, il y a un déficit très significatif.

Donc, on ne peut pas regarder uniquement l'exploitation et l'argent qui rentre. Quand on fait une exploitation globale, on regarde l'investissement que l'on fait et l'exploitation qui rentre. Donc, faites-nous la grâce de regarder l'ensemble des investissements qui comptent bien sûr dans les amortissements et qui comptent évidemment dans la moins-value de la rentabilité qui peut apparaître immédiate.

Et fort heureusement il est rentable. Ça veut dire qu'il y a des gens qui y vont. Contrairement à ce qu'un certain nombre de gens disaient que personne n'irait dans le parking du Pré des Pêcheurs, dont je rappelle d'ailleurs qu'il a eu un prix architectural à Berlin. Ça prouve que ce parking est quand même assez attractif.

Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Oui, je voudrais commencer d'abord mon intervention en citant le commentaire d'un magazine spécialiste de tout ce qui concerne les automobilistes. Dans ce journal, Antibes est classée comme la ville qui applique la plus forte hausse des tarifs des parkings fermés en saison estivale entre 2013 et 2015.

**M. LEONETTI :**

C'est vrai.

**Mme DUMAS :**

Hausse allant jusqu'à 87 % pour certains tarifs.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas vrai.

**Mme DUMAS :**

Ce journal classe la ville d'Antibes comme une des stations balnéaires qui abusent. Je cite l'article : « En tête de notre palmarès des destinations sans foi ni loi, Cannes, Antibes ou encore Saint-Tropez qui matraquent l'estivant avec des prix »...

**M. LEONETTI :**

C'est drôle, ce sont les endroits les plus attractifs de la terre. Il n'y a pas de...

**Mme DUMAS :**

« ... au quart d'heure caniculaires et sans réelle logique. Les tarifs varient de façon aléatoire et incompréhensible en fonction de la durée. ». De plus, le journal précise que comme il est impossible de se garer plus de 2 heures en rue, les parkings fermés sont heureux d'avoir ce marché juteux.

Voilà le contexte de la politique de stationnement dans notre ville.

**M. LEONETTI :**

Citez-moi le magazine pour le plaisir.

**Mme DUMAS :**

C'est le magazine auto qui s'appelle je ne sais plus comment. Mais je vous l'enverrai, l'article, si vous le voulez.

**M. LEONETTI :**

Non. Non. Non. Mais je l'ai lu.

**Mme DUMAS :**

Je l'ai sur ma boîte mails.

**M. LEONETTI :**

Mais c'est un magazine qui développe l'idée simple que tout doit être gratuit pour les véhicules...

**Mme DUMAS :**

Non, non !



**M. LEONETTI :**

Que le gasoil ne doit pas augmenter, ce qui est contraire probablement aux idées que vous avez sur le plan écologique...

**Mme DUMAS :**

C'est vrai.

**M. LEONETTI :**

Que le conducteur est une vache à lait qui paye tout le temps et qui a des difficultés. C'est un petit peu un magazine un peu poujadiste quand même. Donc c'est bien ce que vous le citiez.

**Mme DUMAS :**

Sauf que le pourcentage est bon.

**M. LEONETTI :**

Ça veut dire que vous avez une ouverture d'esprit qui va jusqu'à l'autre Front.

**Mme DUMAS :**

Mais vous n'en doutiez pas, de mon ouverture d'esprit !

Cependant, je différencie la stratégie du parking sous la médiathèque et ceux gérés par SERIMO, donc ex Q-PARK. Les tarifs de parking de la médiathèque sont en effet très en dessous des autres, et d'ailleurs ce parking augmente son nombre d'abonnés et il arrive à être excédentaire avec une embauche supplémentaire. Les trois autres parkings ne sont pas tout à fait dans la même situation.

D'ailleurs, l'enquête de satisfaction, Madame MURATORE en a parlé, n'est pas vraiment terrible, terrible. La société SERIMO réussit la prouesse de gérer 120 places de parking sur trois sites avec six agents et un responsable. Il est clair que l'emploi et la satisfaction des clients ne sont pas une grande priorité pour ce gestionnaire.

Je remarque dans ce rapport que l'amodiation des places peut se faire maintenant sur les trois sites de SERIMO, alors que ça n'était prévu au départ que sur le Pré aux Pêcheurs. Et pourtant il n'y a aucune information sur les sommes versées pour ces amodiations.

Une dernière remarque : je trouve que ce que le rapport appelle les "frais de structure", "frais de siège", ou peut-être bénéfiques déguisés, sont très importants et même trop importants. C'est 14 500 € pour le parking de la médiathèque et près de 244 000 € pour SERIMO. Une augmentation de 38 %, cela devient un peu délirant et toujours très opaque sur la transparence de ces chiffres de "frais de siège", "frais de structure". On ne sait toujours pas ce que c'est.

**M. LEONETTI :**

Sur les éléments que vous évoquez, la transparence effectivement et la qualité du service, Madame DUMONT s'est suffisamment acharnée pour améliorer les choses et elle l'a obtenue.

Vous ne pouvez pas comparer EFFIA et le parking de la médiathèque et les autres parkings. Le parking de la médiathèque a été entièrement construit neuf par la Ville et donc il a été remis en affermage à un délégataire, qui est EFFIA. Et ce n'est pas le même prix que d'exploiter que de construire et exploiter. Donc, on a remis un parking neuf et on leur a dit : Exploitez-le. C'est quand même normal que les tarifs à partir de là soient moins importants. On aurait pu demander des redevances supplémentaires sur ce parking et avoir une rentabilité. On n'a pas voulu le faire. Et sur EFFIA, on est à des prix effectivement qui sont moindres, mais parce qu'il n'y a pas d'investissement à amortir. Donc tout ça est assez logique.

Sur ces informations au Conseil municipal qui ont été données... pas de vote.

**16-1 - CHEMIN DE LA COLLE - PARCELLE BK 9 - ACQUISITION A L'EURO AUPRES D'HABITAT 06**

**Mme BOUSQUET :**

C'est très simple, Monsieur le Maire. Il suffit simplement d'accepter la rétrocession d'une parcelle de 13 m<sup>2</sup> située chemin de la Colle sur le terrain qui appartient à la société Habitat 06 sur lequel se trouve l'immeuble, le foyer d'accueil médicalisé, et donc d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

**M. LEONETTI :**

Très bien. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

**16-2 - CHEMIN DE LAUVERT - REGULARISATION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DES CONSORTS SASSI ET NINZOLI**

**Mme BOUSQUET :**

La 16-2 et la 16-3 en fait sont parfaitement identiques. Pour favoriser un cheminement piétonnier qui satisfera le quartier Antibes Grand Est, dont ma collègue à droite se réjouit, il est proposé d'accepter la rétrocession à l'euro de deux parcelles situées sur le chemin de Lauvert afin de pouvoir sécuriser ce chemin et favoriser aussi le croisement des bus, particulièrement de la ligne 8, qui passent par là. Et ce chemin dessert les écoles Saint-Maymes et le stade Gilbert Auvergne.

**M. LEONETTI :**

Acquisition à l'euro. Les deux délibérations suivantes. Pas d'intervention pour la 16-2. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

**16-3 - CHEMIN DE LAUVERT - REGULARISATION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DES PROPRIETAIRES AMOUR ET HOST MADSEN**

**M. LEONETTI :**

16-3, même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

*Départ Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP procuration à Mme Agnès GAILLOT*

*La procuration de M. Mickaël URBANI s'annule*

*Présents : 33 / procurations : 12 / absents : 4*

**16-4 - 35 COURS MASSENA - PARCELLE BR 321 - VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT**

**Mme BOUSQUET :**

Conformément à la délibération du 15 juillet 2015, une vente par appel public à la concurrence a été lancée. Cet appel a été suivi d'une vingtaine de visites.

Sur cette vingtaine de visites en sont émanées six propositions. La commission qui les examinées en ouvrant les plis le jour de la commission a retenu trois propositions puisqu'elles se rapprochaient fidèlement de l'estimation de France Domaine, à savoir :

- pour le lot 1, un plateau + une cave au 1<sup>er</sup> étage : l'offre de Monsieur BILLARD, me semble-t-il, pour 346 000 € ;
- le lot 2, au 2<sup>e</sup> étage, un plateau, une cave également pour une somme de 364 000 € pour M. RAU ;
- et enfin les lots C et D, deux mansardes pour Monsieur CUTUGNO au prix de 22 000 € chacune.

Ces trois sommes correspondent parfaitement à l'estimation de France Domaine. Donc il vous est proposé d'accepter ces offres.

**M. LEONETTI :**

Oui, ça prouve aussi pour l'avenir que les estimations qui ont été faites par France Domaine sur ce que l'on va céder, en passant, au boulevard Chancel sont des éléments qui sont des éléments fiables et qui trouvent des preneurs.

Je vous propose effectivement de choisir les candidats qui ont fait les meilleures propositions financières.

Personne n'est contre ? Alors, abstention ? Abstention : une. Vote contre ?

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS).

**16-5 - PORT DU CROUTON - REGULARISATION DE L'ACCES AU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC ET A LA PLAGE PUBLIQUE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE - CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE - APPROBATION**

**Mme BOUSQUET :**

Port du Crouton, sans remettre en cause la cession et la constitution d'une servitude de passage qui datait de la délibération de novembre 2012, mais suite à une légère modification du tracé, il est proposé d'accepter cette modification qui fait passer la surface de 442 m<sup>2</sup> à 364 m<sup>2</sup>, sans remettre en cause ni cession ni constitution de la servitude de passage puisque ce passage permet la liaison entre le boulevard Juin et la plage publique et le parking public en bout du quai d'accostage.

**M. LEONETTI :**

Enfin, dirais-je, parce que les négociations ont été un peu longues là.

On passe au vote. Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adoptée à l'**unanimité**.

**16-6 - RUE LACAN - PARCELLES BO 53 ET BO 54 - MODIFICATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE L'IMMEUBLE**

**Mme BOUSQUET :**

Au 17, rue Lacan, une erreur matérielle fait reposer l'immeuble qui est situé au 17, rue Lacan sur une seule parcelle. Or après modification du PLU, il apparaît que cet immeuble repose sur deux parcelles : BO 53 et BO 54.

Donc il est demandé de rectifier cette erreur et de nommer la saisine d'un notaire pour effectuer la modification.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'**unanimité**.

**16-7 - RUE LACAN, BOULEVARD D'AGUILLON, RUE DU GENERAL D'ANDROSSY, RUE FONTVIEILLE, RUELLE DES BLANCHERIES - PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES PRIVEES**

**Mme BOUSQUET :**

Là, il s'agit de pouvoir classer dans le domaine public communal des parties privatives qui sont situées sur les voies que vous avez citées (Aguillon, Andreosy, ruelle des Blancheries, rue Fontvieille) afin de les intégrer dans le domaine public communal, ce qui facilitera dans le projet d'aménagement Marena-Lacan la liaison entre la vieille ville et le port.

**M. LEONETTI :**

Même vote ? Même vote. Pas d'abstention. Pas de vote contre.

Adoptée à l'**unanimité**.

*Départ M. Jacques GENTE procuration à Mme Vanessa LELLOUCHE  
La procuration de M. André-Luc SEITHER s'annule*

*Départ Mme Anne CHEVALIER  
La procuration de M. Lionel TIVOLI s'annule*

*Départ M. Tanguy CORNEC  
La procuration de M. Marc GERIOS s'annule*

*Présents : 30 / procurations : 10 / absents : 9*

**MONSIEUR HENRI CHIALVA**

**21-1 - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION - EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Une projection a été présentée par M. Patrick DUVERGER, Directeur de la Logistique.*

**M. CHIALVA :**

Le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Je crois qu'on a deux petits trucs à lire simplement.

**M. LEONETTI :**

On vous écoute.

**M. DUVERGER :**

Comme chaque année le bilan sur l'eau potable : le prix et la qualité de l'eau, et exercice délégataire.

Vous connaissez tous le schéma avec le SILRDV qui nous vend de l'eau aux 3/4 de la consommation antiboise, et des sources romaines et la Sambuque qui sont 1/4 ; le quart de nos capacités en production propre, on essaye de l'augmenter et l'amener au tiers voire à la moitié, mais ça dépend des droits d'eau.

Ensuite il y a la distribution qui est déléguée avec le nouveau contrat de DSP à Veolia. Et après il y a l'assainissement en régie pour les réseaux, et la station d'épuration qui a été déléguée également à Veolia.

L'ancien contrat, vous l'avez connu. Le nouveau présente une baisse de 43 % de l'équilibre économique du délégataire.

La négociation a diminué de 43 % le chiffre d'affaires annuel du délégataire. Sans diminuer le montant de travaux, puisque le programme de travaux, qui était ambitieux dans l'ancien contrat, était environ à 1,2 million de travaux par an et on l'a porté à 2 millions € de travaux annuels. Donc ça nous amène à un taux de renouvellement de réseau de 1,12 % qui est à comparer avec la moyenne nationale qui est à 0,61 %.

Le tarif de l'eau est binomial, c'est-à-dire qu'il y a un prix pour les mètres cubes consommés inférieurs à 120 m<sup>3</sup> (inférieur ou égal) et un prix pour les mètres cubes qui excèdent 120 m<sup>3</sup>. Donc quand on a 121 m<sup>3</sup>, on en paye 120 au prix de la tranche 1 et 1 m<sup>3</sup> au prix de la tranche 2.

Alors ça, c'est un slide qui permet de comprendre très bien comment ça s'est passé. La pente rouge, c'est le prix de l'ancien contrat. La pente rouge pointillée, c'est le nouveau contrat tel qu'il a été négocié. Et si on avait un prix du mètre cube constant, on serait dans les rouges pointillés. Mais comme on a fait un tarif social, on a une baisse du prix du côté des 120 m<sup>3</sup> qui est plus forte que la pente en pointillé. Et c'est ça qui nous permet d'avoir un prix de l'eau très bas à 120 m<sup>3</sup>. Et ensuite quand on est dans la deuxième tranche, la pente en bleu, on voit qu'on récupère une partie du prix de l'eau sur les très gros consommateurs. Et c'est là qu'on récupère l'argent qui a été donné sur les petits consommateurs. Donc c'est en ce sens que c'est un tarif social et c'est ça qui explique la baisse importante des 1,50 € aux 120 m<sup>3</sup>.

On nous objecte que pour avoir 1,50 €, il faut mettre un compteur individuel. C'est exact. Mais ici vous avez dans le Powerpoint le graphe du nombre de personnes qui ont individualisé leur compteur, et vous voyez que depuis 2010, ce graphe est en constante évolution. Donc le nombre de foyers qui individualisent pour payer l'eau moins cher augmente et c'est une bonne chose. Maintenant évidemment ça a un coût et l'amortissement estimatif est entre 5 ans et 6 ans pour individualiser son compteur.

Les sources romaines : 4 millions m<sup>3</sup>. Ce qu'on achète au SILRDV, c'est 8 millions m<sup>3</sup>. Dans les deux cas, l'eau vient de 75 mètres de profondeur à peu près, donc elle est saine. Elle n'est pas en surface et on n'a pas de problème de pollution.

Il y a 403 kilomètres de réseau, huit réservoirs. Enfin ça, c'est comme d'habitude. La petite différence, c'est qu'on a maintenant la main sur le SIG du délégataire et on s'est rendu compte qu'il y avait des petites erreurs de calcul. Donc on a corrigé le rendement, le linéaire, en étant au plus proche du système d'information du délégataire.

12 millions m<sup>3</sup> mis en distribution, 76 000 habitants desservis, 19 000 abonnés.

La consommation, il y a une petite hausse en 2014 alors qu'en 2013 il y avait une baisse. Cette hausse peut s'expliquer par le fait que les gens ont compris que le prix avait nettement baissé, donc ils consomment un tout petit peu plus. On s'y attendait. C'est l'effet d'aubaine dû au prix.

La satisfaction est importante. Les interruptions de service sont faibles. On a des taux de qualité du délégataire qui sont normaux, voire bons.

Les engagements sociaux du délégataire ont été doublés. Avant on avait 18 000 € par an. Maintenant on a 36 000 € qui vont pour les tickets eau au CCAS.

Les taux d'impayés sont très faibles : 0,07 %. C'est l'avantage d'avoir un délégataire, c'est qu'on a moins d'impayés que si on était en régie parce que sinon les gens croient que l'eau est communale.

#### Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau est à 1,51 €. On est très proche des 1,50 €. Pourquoi il y a un centime en plus ? C'est parce que l'Agence de l'Eau a augmenté ses tarifs, comme chaque année d'ailleurs. Le prix de l'eau côté gestion de la Ville n'a pas augmenté. Et le 1,51 € est à comparer à la moyenne départementale qui est à 3,41 € que vous voyez ici. La moyenne du 06 est à 3,41 € et la moyenne nationale est à 3,85 €/m<sup>3</sup> inférieur ou égal à 120 m<sup>3</sup>, puisque ce sont les 120 m<sup>3</sup> qui permettent de comparer toutes les villes de France. Donc à armes égales, on est largement moitié moins cher que les autres communes de France.

Le graphe qui présente les communes du 06 : Antibes est à 1,51 € et vous avez ensuite tout un tas de communes, dont Vence qui est à environ au milieu à 3 € et quelques, 3,05 €. Nice est à droite.

### L'évolution du prix de l'eau :

On voit qu'avant on était à 3,39 €. À la fin du contrat : 3,47 €. Ensuite on tombe à 1,50 €. 1,51 € à cause de l'Agence de l'Eau.

La partie de la production/distribution : 0,41 centime ; assainissement : 0,5. On va le revoir plusieurs fois, toutes les répartitions, comment le prix de l'eau se décompose, on va le voir sous différentes formes, (camemberts, etc.). Vous remarquez que les taxes et l'Agence de l'Eau constituent la partie la plus importante du prix de l'eau d'Antibes. Voilà sous forme de camembert : 39 % de taxes et d'Agence de l'Eau, 34 % d'assainissement et 27 % de production et distribution d'eau potable.

Après ce sont tous les slides que vous aurez le loisir de regarder dans le rapport. Ici, c'est la décomposition du prix avec l'ancien contrat 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. Vous voyez les évolutions des prix. La seule chose qui a augmenté, c'est l'Agence de l'Eau entre 2014 et 2015.

La facture d'eau à 120 m<sup>3</sup> est de 181,64 €. Si on divise par 120, ça fait 1,51 €.

La part délégataire, tout ça, ce sont les détails du prix de l'eau.

Sur les analyses physico-chimiques, on a 100 % de conformité. Les analyses microbiologiques, on a 98,6 % de conformité. Moi, depuis que je suis là, ça fait un an sur deux qu'on a soit 100 % des deux côtés, soit 100 % et 98 ou 99 %. Sur les analyses microbiologiques, il y a des fois des petits ratés. Ce sont très souvent des erreurs de mesure. Ça ne veut pas dire qu'il y a des staphylocoques qui se baladent dans l'eau, loin de là. Puisqu'après il y a une contre-mesure.

### Le rendement :

Le rendement est de 85,09 %. Je vous avais expliqué l'année dernière qu'il y a de l'eau qui rentre dans le réseau et qui part à Biot. Et s'il y a beaucoup d'eau qui rentre dans le réseau et qui part tout de suite à Biot, ça fausse le rendement. Donc on a un rendement contractuel et un rendement réel. Le rendement contractuel qui a été fait dans la DSP est égal au rendement réel + 1 %. On a corrigé les objectifs sur le rendement réel et le délégataire est tenu d'avoir les mêmes objectifs que ceux qui ont été définis dans le contrat sur le rendement réel qui à ce jour est à quelques pour cent près par rapport au contrat. Ça vient du fait qu'on est dans une situation particulière où on a Veolia au SILRDV, Veolia à Biot et Veolia à Antibes. Si le délégataire ne jouait pas le jeu, il augmenterait artificiellement le rendement en augmentant les volumes qui rentrent et qui sortent tout de suite. Puisqu'évidemment, si on fait venir des millions de mètres cubes qui ressortent tout de suite sans fuite, on augmente le rendement. On a corrigé ça et on a corrigé également les objectifs. On est à 85,09 % et une progression de 2,28 points par rapport à 2013. Donc, le rendement a fortement augmenté en 2014 et c'est dû au fait que les travaux sont beaucoup plus ciblés qu'avant. Donc comme on a moins d'argent, enfin le délégataire a moins d'argent et cible davantage les travaux qu'il fait, donc il renouvelle les canalisations les plus fuyardes. Et aussi, deuxième raison, c'est qu'on a mis des limiteurs de débit et quand on diminue le débit, ça augmente nettement le rendement, forcément, puisque les fuites fuient moins.

L'indice linéaire de perte, lui, se porte bien : il diminue.

Les régulateurs de pression dont je vous parlais, on en a installé beaucoup (cinq sur les grands secteurs). Mais en régulant la pression, on diminue les fuites et donc on augmente le rendement.

Le programme de travaux n'a pas baissé, il est à 1,3 million de renouvellement à caractère patrimonial, environ 400 000 à caractère fonctionnel et 300 000 de travaux neufs. Ça fait un total à peu près de 2 millions € de travaux, qui est un très fort taux de travaux.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Alors, interventions : la Gauche unie et le Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Oui, merci.

La satisfaction globale annoncée de 92,4 % est basée seulement sur le nombre de réclamations. Il n'y a pas eu d'enquête plus large, pas de questionnaire de satisfaction proposé aux usagers. Il serait donc beaucoup plus logique de dire qu'il n'y a que 7,6 % des usagers qui se sont manifestés.

On constate une augmentation de la consommation d'eau. Il serait nécessaire de faire une information aux usagers sur l'importance d'économiser la ressource. En matière d'eau, le prix n'est pas le seul élément important. La préservation de la ressource l'est autant, si ce n'est plus. D'ailleurs...

**M. LEONETTI :**

Merveilleux ! Superbe !

Ce n'est pas le plus important ? Il y a la qualité parfaite, le prix le plus bas de France...

**Mme MURATORE :**

Non. Ce n'est pas parfait, on va y venir. D'ailleurs...

**M. LEONETTI :**

Mais ce n'est pas important, ça ? Ce qui est important, c'est d'aller plus loin.

**Mme MURATORE :**

D'ailleurs, l'indice de protection de la ressource n'est pas particulièrement bon, surtout pour le SILRDV qui est seulement à 80 %. Donc une action auprès de ce syndicat est nécessaire. C'est vrai que le délégataire, lui, indique 100 %.

L'augmentation des fuites sur le réseau est expliquée par une meilleure détection. Donc si on ne détecte pas, on ne trouve pas et alors on a 100 %. Cet argument n'est pas sérieux, car parallèlement on constate une forte diminution du renouvellement des réseaux et on a encore des canalisations qui datent de 1890 sur la commune.

Au niveau sanitaire, pour le délégataire, c'est tout bon. En réel, c'est moins bien.

Mais surtout dans ce rapport il n'y a aucune indication sur les mesures correctrices apportées. On se contente de dire que c'est un problème technique de refaire un prélèvement. Et on retrouve, en ce qui concerne la qualité de l'eau, un taux de conformité seulement de 98,6 %. Il est indiqué des traces de pesticides. Mais « pesticides », c'est le terme générique. S'agit-il de biocides ? La précision est importante.

On a trouvé de l'Escherichia Coli, alors on refait les prélèvements et ensuite c'est bon. On fait le prélèvement ailleurs, on laisse couler l'eau. D'ailleurs, elle a coulé où, cette eau ? Que s'est-il passé dans la distribution entre le premier prélèvement positif et le prélèvement négatif ? Une semaine ? Et le problème a de nouveau été constaté au mois d'octobre. Aucune indication sur les mesures correctives apportées.

Les produits pharmaceutiques et les produits perturbateurs endocriniens ne sont contrôlés que tous les 2 ans. C'est dans la convention. Nous l'avons déjà signalé : on trouve ces produits de plus en plus souvent et en plus grande quantité dans l'eau.

Pour les tests réalisés, on n'a aucun résultat. On a le nombre de prélèvements, le nombre conforme ou non conforme à la norme, mais pas le résultat pour Antibes. Donc c'est conforme, tout va bien. Mais il est quand même nécessaire d'indiquer les résultats pour l'eau distribuée à Antibes.

En ce qui concerne la composition de l'eau, les données sont incomplètes.

Sur les chiffres, il manque le mode de calcul de la répartition des frais de région et des frais de siège. Il y a quelques indicateurs mais aucun chiffré. Et Veolia inclut dans les comptes de la délégation le coût de restructuration lié à la reprise en régie de l'eau par Nice.

En ce qui concerne le calcul du fonds de performance, le rendement du réseau annoncé par le délégataire (86,9 %), contrôlé par la Ville (85,09 %), juste atteinte de l'objectif de 85 %. Et pourtant il y a un bonus qui est indiqué dans le tableau du fonds de performance.

7 indicateurs sur 12 ne sont pas renseignés. Comment dans ces conditions disposer d'une information exacte ?

Le fonds de solidarité : pas de bilan, pas le montant de l'enveloppe compte tenu du reliquat des années précédentes, juste l'enveloppe qui est donnée ici d'ailleurs mais qui n'est pas dans le rapport. Quelle consommation de l'enveloppe ? Le nombre d'usagers aidés ? Pourtant on nous dit qu'il y a une augmentation des impayés et on sait que de plus en plus de ménages sont en difficulté.

Aucune information sur le nombre de collectifs ne bénéficiant pas du premier tarif. Des actions, informations, ont-elles été faites pour installer des compteurs individuels ?

Il était prévu une aide aux usagers précaires pour le changement de compteurs. Aucune information. Combien ? Quel montant ? Et on constate un retard dans le changement des compteurs de plus de 15 ans. Et on peut espérer qu'à ce moment-là on aura des compteurs individuels.

En ce qui concerne le 1 % SANTINI-LOUDIN, on n'a pas le montant 2013, on n'a pas son utilisation. On n'en parle pas d'ailleurs. Une commission devait être mise en place pour décider des aides attribuées. Quand cette commission sera-t-elle mise en place ?

Des actions d'insertion sont citées, mais elles ne concernent pas Antibes. Donc des actions ont-elles eu lieu à Antibes ? Y a-t-il eu des actions ?

Le bilan énergétique est très mauvais. En termes d'économies d'énergie, on a une forte augmentation en 2014. Le problème, c'est que c'est ce ratio qui servira de base pour l'atteinte des objectifs des années suivantes. En termes d'énergies renouvelables : 0. Le bilan des émissions des gaz à effet de serre pas communiqué.

Et puis c'est bien de citer le texte qui rend obligatoire de renseigner l'observatoire de service d'eau et d'assainissement. C'est encore mieux de le faire parce qu'à la page de la Ville d'Antibes, il est indiqué « non communiqué ».

Merci.

**M. LEONETTI :**  
Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**  
Tout d'abord, j'ai noté dans la note de l'Agence de l'Eau qu'on peut lire que 50 % de nos rivières ne passent pas la barre du bon état. Donc je me demande... Il n'y a pas plus d'analyse, donc je voudrais en savoir un petit peu plus.



Ce rapport note une baisse de qualité de service et un certain flou dans le taux de rendement du réseau. Pourquoi je dis « flou » ? Parce qu'il y a deux pourcentages différents : 85,09 % selon le premier rapport et 86,9 % selon le rapport du délégataire. Cette différence est assez surprenante.

On constate par rapport à la perte linéaire d'eau que ça représente quand même, en effet vous l'avez dit, 16 m<sup>3</sup> par jour par kilomètre. Ce qui représente quand même une quantité, je trouve, importante pour une ressource naturelle aussi vitale pour l'existence qu'est l'eau. Et cela mérite une attention toute particulière et certainement un grand investissement du délégataire pour éviter ce gaspillage.

Le rapport note 13 renouvellements d'installations en plomb pour 2014. Cela veut dire qu'il y a encore du plomb. Donc il serait bon quand même d'arrêter de jouer avec la santé des gens et de définitivement, dans tous les rapports, ne plus voir de renouvellement en plomb parce que peut-être que ça voudra dire qu'il n'y a plus de plomb.

Dernière chose pour terminer : une zone un petit peu inquiétante, c'est qu'on a touché la limite apparemment de la politique d'économie d'eau tout comme de la consommation énergétique qui n'est pas satisfaisante, puisqu'il s'était fixé un objectif et c'est arrivé en dessous de l'objectif qu'il s'était fixé. Donc je pense qu'il y a peut-être une nouvelle information ou en tous les cas de nouveaux efforts à faire. Et je trouve que l'argument que vous avez donné simplement sur le prix est un argument quand même un peu fallacieux et je pense qu'il y a certainement des efforts à faire, encore une fois, dans les installations parce qu'il y a quand même des nouvelles technologies qui permettent des économies d'eau.

#### **M. LEONETTI :**

Eh bien voilà, ça va mieux !

Franchement, vous avez une qualité de l'eau qui est parfaite parce que le physico-chimique... Un brin d'explication. Le physico-chimique, c'est stable. C'est une mesure stable. Vous la mesurez un jour, vous la mesurez le lendemain, elle est stable. Le taux de plomb, le taux de cuivre, le taux de métaux lourds, c'est stable. Par contre, selon si vous touchez, souillez une goutte à un passage, vous allez avoir 0,0000x d'Escherichia Coli ou d'autre chose. Donc quand vous avez un taux qui dépasse 95 % en sanitaire, généralement ça veut dire que les 5 % c'est les marges d'erreur de pollution extérieure. Donc ça n'a aucune valeur. Donc la qualité de l'eau est bonne. Ne laissez pas croire que la santé des gens est en danger. Enfin franchement !

Le deuxième point, c'est qu'on n'entend plus parler du prix, donc c'est plutôt bien, ça va mieux. Là aussi, vous savez que les compteurs se renouvellent petit à petit, que le maximum que paye une très grosse consommation à Antibes, c'est quelqu'un qui paye, le très gros consommateur, il est à 2,50, € et la moyenne nationale est à 3,40 et la moyenne départementale à 3,80. Donc pour vous, peut-être que ça n'a aucune importance.

Pour l'usager de l'eau, ça a une petite importance. Il y a une petite dérive, c'est qu'ils consomment un peu plus d'eau. C'est normal, ils se sont rendu compte que c'était un peu moins cher qu'avant et donc il faut effectivement faire des efforts pour expliquer que.

En ce qui concerne la qualité des eaux des rivières, ça n'a rien à voir avec les nappes profondes parce que depuis longtemps à Antibes, au travers du SILRDV, on est allé sur des nappes phréatiques profondes.

La nappe profonde qui dépasse les 50 mètres et en particulier celle qui est à 70 mètres, elle ne peut pas être polluée par une pollution de surface. Parce que le temps que le petit staphylocoque arrive de la surface de l'eau et qu'il descende 70 mètres, il est mort. Donc c'est ça l'énorme avantage. Y compris la pollution par des hydrocarbures ou par quoi que ce soit, elle ne peut pas pénétrer 70 mètres. Donc l'intérêt, c'est qu'on a une eau sécurisée parce qu'on a encore des nappes phréatiques très abondantes. Et ces nappes phréatiques ont un avantage, c'est qu'elles sont profondes et donc protégées de la pollution.

Ensuite il y a le taux de fuite. Le taux de fuite, plus vous avez un réseau qui est grand et plus le taux de fuite est élevé. Ils sont partis, mais quand vous avez un urbanisme très, très, très compact et très serré et que vous n'avez pas d'espace entre les habitations, vous avez moins de perte. Donc sur la ville de Paris, par exemple, ou la ville de Lyon, vous avez moins de perte que sur des villes un peu plus aérées comme Arles, Nîmes ou même Montpellier.

Donc ça, c'est assez compréhensible : plus vous augmentez la longueur du tuyau et plus votre tuyau a une chance de fuiter. Sur ce point, un système a été mis en place avec un contrôle de la Ville d'Antibes et non pas du délégataire. Ça explique la petite différence que vous avez dans les pourcentages. Mais comme nos objectifs, c'étaient qu'ils arrivent à 85 % dans 3 ans, ils y sont déjà. Donc ils ont quand même fait les objectifs qu'il y avait dans la délégation de service public.

Je ne sais pas quoi dire pour vous convaincre.

Après il y a la longue litanie des questions. Si vous voulez une réponse technique, les services sont à votre disposition pour vous donner exactement la composition de l'eau en magnésium, en sodium, en tout ce que vous voudrez.

Mais franchement, il y a un moment où quand même peut-être il faudrait dire, comme vous le faites de temps en temps... Je ne sais pas, l'eau, ça vous bloque. Je ne sais pas, il y a un truc.

On a fait de bonnes négociations, on a un délégataire qui est fiable sur le plan de la qualité et on a une évolution des gens qui prennent des compteurs parce qu'ils ont compris que l'incitation à dépenser un peu moins et à passer sous les 120 m<sup>3</sup> est positive.

Je rappelle que les 120 m<sup>3</sup>, ce n'est pas qu'une partie de la population, c'est toute la population qui paye les premiers 120 m<sup>3</sup> à 1,50 €. Et quand on consomme énormément dans un immeuble, on arrive à 2,20 €, 2,50 € maximum quand c'est un immeuble important.

Le rapport, si vous avez besoin de renseignements complémentaires, on vous les donne. Mais franchement c'est toujours pareil, je veux dire. Quand vous lisez la presse nationale, c'est à la fois sur le plan de la qualité et sur le plan du prix et les rapports cités en exemple, il y a des villes qui viennent pour demander comment ça fonctionne. Et puis à l'intérieur, il y a toujours cette plainte permanente qu'il manque la 4<sup>e</sup> virgule au 3<sup>e</sup> alinéa du rapport.

C'est une information. Non, c'est un avis du Conseil municipal. Qui est contre ?

Vous m'en citez une après de ville dans laquelle la qualité et le prix sont inférieurs à celui de la Ville d'Antibes, y compris des villes en régie que vous citez de temps en temps et qui redélèguent ensuite à Veolia la régie qu'ils ont initialement entreprise.

Donc moins 3.

Adoptée à la **majorité par 37 voix POUR sur 40** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

## **21-2 - EAU POTABLE - PRODUCTION ET DISTRIBUTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **M. LEONETTI :**

Ça a été fait. Je vous propose d'accepter cette information puisqu'il n'y a pas de vote.

## **21-3 - EAU POTABLE - PRODUCTION ET DISTRIBUTION - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU VAR (SILRDV) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **M. LEONETTI :**

Là aussi l'information a été donnée.

Pas de vote

## **21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **M. LEONETTI :**

J'ai une intervention de la Gauche unie, solidaire.

Je passe la parole à Mme Marjorie HUGON, Directrice Adjointe de l'Assainissement.

### **Mme HUGON :**

*(début d'intervention non enregistrée)*

Dans le cadre de son souhait d'acquérir un logiciel d'optimisation de la gestion patrimoniale de ses installations, la régie a mené une réflexion en termes de qualité et de quantité des réseaux, soit décrire précisément nos installations, ça implique de faire des relevés sans arrêt et toutes ces données qui ont de fortes composantes géographiques doivent être mises à jour sur des plans et communiquées aux instances de contrôle.

On a fait un travail complet de refonte informatique et de contrôle sur le terrain, de manière à mettre à jour ces plans.

Ce travail a été fait en adéquation évidemment avec toutes ces dispositions réglementaires qui sont sorties il n'y a pas si longtemps, donc les indicateurs de performance notamment pour la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux et la réforme des DT/DICT qui impose un niveau de précision d'information sur la connaissance des réseaux.

Ensuite j'ai fait un petit pavé sur l'avancement du programme des travaux, puisqu'évidemment on en est toujours à mettre à niveau le réseau en adéquation avec l'urbanisation de la ville, donc notamment dans les zones de développement qui ont été identifiées dans le PLU.

En 2014 on a continué de plus en plus à monter vers l'amont du Laval, donc du bassin versant du Laval. On est repartis de Reibaud et on a fait jusqu'à Rabiac Estagnol et puis on a lancé les études pour la première partie de l'amont, c'est-à-dire au-delà. Des travaux que vous avez pu voir d'ailleurs, qui étaient réalisés dans l'année 2015. Et nous avons poursuivi les travaux du poste de relevage de l'Ilette.

Là, vous voyez sur le tableau qu'on est à peu près à la moitié de réalisation au niveau financier de ce programme de travaux : à peu près 11 millions, 10,5 millions sur 21 millions.

Là je fais un rappel de ce qui a été fait : les parties qui ont été faites en 2011, en 2012, en 2013, en 2014 et le programme qui va se poursuivre en 2015 et en 2016.

Par rapport à la station d'épuration, pour la partie délégation de service, globalement les performances de la station d'épuration ont été maintenues, malgré quand même qu'on sorte régulièrement du domaine du traitement garanti, c'est-à-dire des caractéristiques de l'effluent en entrée, c'est-à-dire au niveau charge, au niveau débit.

Cette année pluvieuse a été justement... On a pu observer des augmentations de débit assez considérables. Pour autant on a quand même maintenu les performances.

Il y a une légère augmentation des contrôles non conformes, mais ils sont non conformes que de façon absolue, pas sur l'année. Donc ça prouve quand même qu'on avait intérêt à mettre en place le programme de renouvellement et le programme d'extension de cet ouvrage rapidement.

Ensuite on a pu enfin réceptionner la totalité du système de traitement des graisses biologiques qui se fait *in situ*, ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a plus beaucoup de déchets évacués en décharge puisque les boues sont également acheminées en centre de compostage et donc les graisses traitées sur la station.

L'exploitant a respecté son programme de renouvellement. C'est détaillé dans le rapport. Il concerne l'ensemble des filières, que ce soit l'eau, les boues ou l'air, le traitement de l'air de la station.

Et nous avons fait également, comme c'était convenu dans le contrat, un diagnostic du génie civil de la partie émergée des ouvrages de la station qui a porté essentiellement sur les ouvrages en eau, bien sûr, et qui a révélé qu'il y avait quelques dégradations qui devront être traitées. Donc il y aura un programme pluriannuel de travaux de traitement des génies civils. Mais c'est vrai que globalement le diagnostic a donné d'assez bons résultats pour une station qui a quand même déjà pas loin de 30 ans.

Tout ça, c'est pour les travaux neufs. On a mis en route le fameux traitement biologique des graisses. Tout marche bien.

Et pour la partie extension dont on a déjà parlé à plusieurs reprises, l'année 2014 a été plutôt consacrée à l'élaboration des dossiers réglementaires. Le permis de construire a été déposé. Le dossier « loi sur l'eau » qui est nécessaire au renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement a été préparé et instruit. Et on a lancé aussi les études de projet pour les travaux d'extension et les travaux du traitement du débit d'excédentaire de pluie.

Pour finir, une diapo qui rappelle le prix de l'assainissement, bien qu'on vienne de vous en faire le détail, avec le prix de l'eau en général. Le prix TTC par mètre cube jusqu'à 120 m<sup>3</sup> est de 0,7033 €, donc c'est un tout petit écart par rapport à 2013. Globalement la facture d'un usager assaini, la partie assainissement c'est 84 € TTC arrondi, bien sûr.

Merci beaucoup.

**M. LEONETTI :**

Interventions : les mêmes, la Gauche unie et solidaire, et le Front de Gauche.

**Mme MURATORE :**

Merci.

On constate une baisse du rendement épuratoire et parfois en étant dix fois en dessous de la norme NQE. Cette baisse de conformité est expliquée par la pluviométrie. Il y a quand même un problème : il semblerait que la division en deux files doit permettre d'être moins mauvais, je dirais, mais il y a quand même un problème avec ça.

Il est aussi nécessaire d'améliorer l'indice de connaissance du réseau, qui est seulement à 95 sur 120.

En ce qui concerne le contrôle des raccordements aux réseaux des usagers, ça a été dit : 147 contrôles, 109 non conformes, mais surtout seulement 17 mises en conformité.

Et le délégataire annonce arroser ses espaces verts avec de l'eau potable au lieu d'utiliser l'eau de sortie de traitement. Certes, sur Antibes, tout le monde arrose avec de l'eau potable. Mais nous renouvelons notre demande d'utiliser l'eau de sortie de traitement pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des rues. D'autres villes le font et un seul traitement suffit, ce qui permet d'économiser de l'énergie, du produit de traitement, de la ressource. Il est même aussi possible de faire rouler des bus avec un biogaz fabriqué à partir des eaux usées.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'usine, cette unité de méthanisation pourrait être créée.

On a un bilan énergétique qui est très mauvais puisqu'on a 15,5 % d'augmentation de la consommation qui est annoncée liée à l'augmentation des quantités traitées. Mais comme on constatait déjà une augmentation entre 2012 et 2013, alors qu'il n'y avait pas d'augmentation concordante des quantités traitées, il est indispensable de s'attacher plus particulièrement à ces économies d'énergie.

Depuis plusieurs années, nous demandons la présentation du programme de raccordement au tout à l'égout, puisqu'il y a encore pas mal de quartiers qui ne sont pas raccordés. On n'a pas cette présentation, mais on constate qu'en 2014, le Cap d'Antibes, des zones du Cap d'Antibes ont été raccordées. Ce n'est pas, pour nous, le quartier le plus peuplé et peut-être pas le plus urgent. Donc, nous renouvelons notre demande de présentation du programme pluriannuel de raccordement.

Et puis on n'a aucune info sur le SPANC, qui est aussi en délégation et qui doit aussi présenter un rapport annuel.

Voilà. Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je ferai juste une remarque, c'est qu'on constate dans le rapport qu'il y a une augmentation importante des eaux de pluviométrie et cette augmentation-là justifie l'augmentation à la fois de la consommation d'énergie, l'augmentation des boues, l'augmentation des charges polluantes entrantes et l'augmentation donc, par définition, des eaux parasites dans le réseau d'assainissement.

Donc simplement, j'ai une remarque : est-ce qu'il ne serait pas quand même judicieux enfin de faire une étude sérieuse sur la possibilité d'avoir deux réseaux, la récolte des eaux de pluie et la récolte des eaux à traiter ? Parce qu'il me semble de plus en plus que les eaux de pluie ne sont pas nécessairement à traiter.

**M. LEONETTI :**

Les eaux de pluie sont à traiter parce qu'elles lessivent l'espace. Donc imaginer qu'il y aurait de l'eau de pluie qui tomberait et puis qui tomberait sur un sol parfaitement propre sans pollution et qui pourrait être exploitée, alors qu'il y aurait de l'eau polluée qui viendrait de l'ensemble de l'espace qui doit être assainie parce qu'elle relève d'une autre production, c'est une erreur.

L'autre problème, c'est que de toute évidence, vous l'avez vu, les travaux qui sont en train d'être faits sont faits justement au niveau des travaux d'assainissement sur la diamétrale, le long du Laval, jusqu'à la station de relevage, par la Ville d'Antibes sont faits pour avoir des canalisations plus importantes. Et en même temps, la station d'épuration, si vous vous rappelez ce qu'on a mis dans la délégation de service public, c'est que justement on ait le moins possible de mélange eau surajoutée par la pluviométrie, qu'elle ait une plus forte capacité, que cette plus forte capacité permette justement une meilleure rentabilité.

Après, la pluviométrie, généralement, d'abord on a une surveillance de nos eaux de baignade, mais généralement la pluviométrie se déroule. Pendant les inondations, je vous garantis qu'il n'aurait mieux pas valu se baigner parce que l'eau a charrié des tas de choses, et en même temps on a vu qu'il y avait des hydrocarbures parce qu'il y avait des cuves qui étaient déversées à l'intérieur ; qu'il y avait bien entendu très probablement des métaux lourds et des éléments négatifs, y compris probablement des pesticides ; et qu'enfin en lessivant le sol, on ramassait aussi un certain nombre de produits qui étaient, sur le plan bactériologique, dangereux. Donc ça existera toujours.

Le problème, c'est d'avoir une station d'épuration dont on augmente la capacité et qui à terme va nous permettre quand même d'accepter, enfin de diminuer l'impact pluviométrique dans l'épuration.

C'est un avis, donc on passe au vote. Qui est contre ? Un. S'abstient ? Deux, trois.

Adoptée à la **majorité par 37 voix POUR sur 40** (1 contre : Mme DUMAS, 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **21-5 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - VEOLIA EAU - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE LA STATION D'EPURATION - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI :**

Cela a été fait et c'est une information qui vous a été donnée.

Pas de vote

#### MADAME CARINE CURTET

#### **29-1 - GAZ - DISTRIBUTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI :**

J'ai oublié de le dire, mais c'est d'une telle banalité, que la taxe d'assainissement n'a pas augmenté et qu'elle n'a toujours pas augmenté. Au passage. Si je ne le dis pas, personne ne le dira.

Gaz, distribution. Qui c'est qui le présente ?

**Mme CURTET :**

Non, on a supprimé la présentation.

**M. LEONETTI :**

Je reconnais là votre esprit de synthèse.

**Mme CURTET :**

N'est-ce pas !

Que je vais vous prouver une deuxième fois en vous disant que c'est un rapport d'activité et qu'il s'agit simplement d'en prendre acte.

**M. LEONETTI :**

Donc, je vous demande d'en prendre acte. Je pense que tout le monde en a pris acte et tellement acte que personne n'intervient. Cette information a été donnée au Conseil municipal ainsi que toutes les précisions que vous voudrez bien demander.

Pas de vote.

#### **29-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme CURTET :**

C'est une information. Juste pour rappel, le SIAQUEBA a surtout comme missions des travaux d'entretien, des restaurations écologiques des cours d'eau. Nous travaillons beaucoup sur l'assainissement collectif et non collectif qui sont les sources de pollution et nous travaillons aussi sur la continuité écologique. Ça a été les grands travaux de 2014.

**M. LEONETTI :**

Alors interventions : la Gauche, le Front de gauche. Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Oui, on ne va pas en rajouter puisqu'on a eu la présentation au début. Simplement ce qu'on peut dire, c'est que les événements du 3 octobre démontrent la nécessité de renforcer les moyens de ce syndicat. Et ça a été dit. Donc, on attend qu'on nous présente un programme... on doit nous présenter un programme de travaux. Ça fait partie de ce que je pensais demander. Mais dans la présentation de tout à l'heure il nous a été dit qu'on nous présenterait un programme des travaux.

C'est tout. Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui. Moi, je trouve que le rapport d'activité du SIAQUEBA ne reflète pas l'objet pour lequel il a été créé, c'est-à-dire la gestion de la Brague et ses affluents. Donc soit il faut profiter du transfert de la compétence à la CASA pour en faire un véritable instrument de lutte contre les inondations, soit il faut le supprimer et gérer en direct avec l'ONF vu que c'est cet organisme qui entretient les cours d'eau.

Dans tous les cas, il faut y mettre les moyens humains et financiers, et prendre en compte les risques climatiques qui augmentent. Comment accepter que le compte administratif du SIAQUEBA fasse apparaître un excédent de 56 000 € en investissement et de 300 000 € en fonctionnement ? Quand on connaît les risques d'inondation, que l'on connaît la puissance de l'eau et l'existence de constructions en zone inondable, est-ce bien raisonnable de faire des économies dans ce domaine ? Je pense que non. Je suis même sûre que non.

Là aussi il y a un gros travail à faire pour éviter la persistance de la pollution des nitrates sur les rejets directs qui existent le long des cours d'eau et sur le fonctionnement de la station d'épuration des Bouillides et des déversements par temps de pluie.

Pour cela, nous avons besoin d'un tout autre fonctionnement du SIAQUEBA, beaucoup plus ambitieux que ce qu'il note dans ce rapport.

**M. LEONETTI :**

Est-ce que je peux me permettre de rappeler que le SIAQUEBA, ça veut dire Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents et en aucun cas lutte contre les inondations ? Donc vous avez une grosse explication déjà par cet élément-là.

Madame CURTET, vous voulez rajouter quelque chose ?

**Mme CURTET :**

Oui, absolument. Sur les comptes excédentaires, ils sont excédentaires parce que nous sommes obligés de provisionner pour les événements exceptionnels tels qu'il y a eu cette année et pour pouvoir faire face à toutes les dépenses qui sont engendrées par les crues et les inondations imprévisibles. Nous ne pouvons pas fonctionner à flux 0...

**M. LEONETTI :**

C'est pour la qualité de l'eau que vous intervenez. Vous n'intervenez pas pour empêcher les inondations.

**Mme CURTET :**

Oui. On fait un travail de fond pour essayer d'améliorer avec les prairies humides, avec l'élargissement de la Brague sur le bas d'Antibes. Nous faisons un gros travail contre les pollutions. Mais nous sommes obligés d'avoir des réserves en cas d'accident comme c'est arrivé cette année.

**M. LEONETTI :**

Donc sur ce syndicat, moi, je pense que si on transférait, comme c'est possible, toute l'activité de la lutte contre les inondations à la Communauté d'agglomération, il faudrait quand même se poser la question qu'il y a des technicités sur ce syndicat qui sont des technicités sur la protection de la faune, protection de la flore, protection environnementale, et que ça ne permettrait pas simplement de transférer la lutte contre les inondations à la CASA, d'éliminer directement ce syndicat sans prendre en compte ce versant environnemental.

C'était une information et donc elle n'a pas besoin d'être votée.

Pas de vote

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

### **38-1 - ANIMATION - BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSOCIATION AVENIR SPORTIF OUVRIER ANTIBES - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA MANIFESTATION DE LA SAINT JEAN**

**M. GILLI :**

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vous présente plus l'ASOA qui est une association très impliquée au niveau local.

Cette année, l'association avait tout d'abord renoncé à organiser la Fête de la Saint Jean dont la date coïncidait avec celle de la Fête de la Musique. Ainsi elle ne nous avait pas sollicités pour l'attribution d'une subvention complémentaire nécessaire à l'équilibre budgétaire de cette manifestation traditionnelle. La Fête de la Saint Jean, au cours de laquelle, outre le saut du feu, sont organisées des animations à destination de différents publics, s'étant toutefois tenue au Clos de boules Laborma, Clos du Ponteil, il est proposé d'affecter à l'association une subvention de 2 500 € sur les crédits disponibles de l'enveloppe non affectés au chapitre 65 du DOB 2015.

**M. LEONETTI :**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle pour organiser la Fête de la Saint Jean.

L'association a fait sa demande au mois de mai et le dossier remis comprend le budget prévisionnel.

Nous savons que cette manifestation a été organisée au mois de juin et donc maintenant, au mois d'octobre, nous devrions trouver dans le dossier le budget réel de la manifestation pour pouvoir nous prononcer.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Merci de ce coup de pied de l'âne que vous donnez à l'Association Sportive Ouvrière Antiboise et qui correspond effectivement à la vocation de votre parti de soutenir toujours les manifestations populaires.



Et donc effectivement, vous êtes toujours dans le détail alors qu'on est dans le fond.

Il y a une Fête de la Saint Jean. Ils n'ont pas déposé. Ils ont fait la Fête de la Saint Jean. On saute au-dessus du feu. C'est l'équinoxe. Ce n'est pas une fête religieuse. C'est une fête. La lumière revient ! C'est même une fête considérée comme fraternelle par certains.

Donc, laissons un peu les choses vivre et ne pas s'acharner sur les petits détails d'une subvention à l'ASOA.

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. S'abstient ? Personne.

Adoptée à l'**unanimité**.

Merci à vous tous.

\*\*\*

La séance est levée à 20 h 30.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA